

# Procès-verbal

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

## Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOSCHER Marine (suppléante) ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BOULANGER Servane ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard ; ZIEGLER Evelyne.

## Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BERNARD Joseph à BEGUIN Jean-Claude ; BOETE Cécile à CLEC'H Vincent ; CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; CHAPPE Fanny à BOULANGER Servane ; CHARLES Olivier à INDERBITZIN Laure-Line ; LE COTTON Anne à LE FOLL Marie-Françoise ; LE HOUEROU Annie à GOUDALLIER Benoît ; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent ; MOURET Patricia à LE GOFF Yannick ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; RASLE-ROCHE Morgan à BOUCHER Gaëlle ; VAROQUIER Lydie à LE GOFF Philippe.

## Conseillers d'agglomération absents et excusés

BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; BURLOT Gilbert ; CHEVALIER Hervé ; DOYEN Virginie ; LARVOR Yannick ; LE CREFF Jacques ; LE GALL Annie ; LE MARREC François ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; QUENET Michel.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	63
Procurations	12
Absents	12

87 élus en exercice, la commune de Plouézec n'ayant pas encore désigné leur 3<sup>ème</sup> représentant

DELIBERATIONS	Présents	Procurations	Votants	Absents	
N°2023-06-122 à 124	63	12	75	12	
N°2023-06-125 à 128	64	12	76	11	Arrivée de DOYEN Virginie
N°2023-06-129 à 154	65	11	76	11	Arrivée de LE COTTON Anne (fin du pouvoir)
N°2023-06-155 à 163	64	11	75	12	Départ de PONTIS Florence

Date d'envoi de la convocation  
Mercredi 21 juin 2023

# Procès-verbal

Vincent LE MEAUX, Président, ouvre la séance et procède à l'appel nominatif des conseillers d'agglomération. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer. Il remercie la municipalité de Bourbriac pour la mise à disposition de la salle ce jour. Il donne lecture de l'ordre du jour :

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Installation de nouveaux conseillers d'agglomération titulaires, communes de Plouézec et Paimpol
- ❖ Compte rendu des délégations au Président et au Bureau communautaire

## COMMISSION SERVICE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

- Rapport d'activités 2022
- Rapport « pour un service public accessible et solidaire »

### Territoires, citoyenneté et Coopérations

- Programme européen LEADER: Mise en œuvre du nouveau programme LEADER sur le territoire du Pays de Guingamp

### Coopération décentralisée

- Mise en œuvre de la loi Oudin-Santini pour soutenir le projet de l'association Puits du Désert au Niger

## COMMISSION NOUVELLES DYNAMIQUES TERRITORIALES

### Tourisme

- Stratégie du tourisme et des loisirs: plan d'actions 2023-2024
- Mise en place d'une convention entre l'agglomération, l'office de tourisme Guingamp-Baie de Paimpol et l'association Mon Tro Breizh
- Soutien à la signalisation touristique de la commune de Runan
- Taxe de séjour : modalités d'application et tarifs à compter du 1er janvier 2024

### Sport

- Création d'un tarif d'occupation du gymnase Sport 10 de Plésidy applicable aux associations extérieures
- Pôle Nautique de Loguivy-de-la-Mer - révision des tarifs
- Piscine Islandia Paimpol - modification des horaires
- Piscine Ar Poull Neuial Guingamp – modification des horaires
- Piscines de Guingamp-Paimpol Agglomération - révision des tarifs

### Culture

- Commercialisation de la collection des jeux de piste de l'agglomération
- Projet pédagogique de l'école de musique
- École de musique : révision des tarifs
- Attribution subvention
- Centre Culturel La Sirène : révision des tarifs et diversification des recettes
- Milmarin : tarifs boutique

## COMMISSION RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL

### Prévention, santé et retraite

- Résiliation de la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite auprès de la MNT et adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le Centre de Gestion des Côtes-d'Armor

### Carrières et paies

- Régularisation du montant plafond de participation employeur au forfait transport en commun domicile-travail

### Dialogue social

- Breizh Amicale (amicale du personnel de l'agglomération) - subvention

## COMMISSION FINANCES ET ÉVALUATION

# Procès-verbal

## Finances

- Budget annexe assainissement : décision modificative n° 1
- Amortissement des subventions - régularisation d'un excédent
- Reversement 2022 aux communes de la valorisation du volontariat mis au profit du SDIS 22
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Stade du Roudourou - contribution 2023
- Convention d'engagement partenarial entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la DGFIP

## COMMISSION DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL

### Enfance, jeunesse

- Accueils de Loisirs Sans Hébergement - révision des tarifs
- Pass engagement 2023-2024

### Mission Gens du Voyage

- Schéma communautaire d'accueil des gens du voyage

## COMMISSION AMÉNAGEMENT ET REVITALISATION DES TERRITOIRES

### Revitalisation

- Convention opérationnelle avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne – Congrégation des Sœurs à Bégard

### Urbanisme et droit des sols

- PLU Ploumagoar approbation de la modification simplifiée n° 1

### Mobilités

- Évolution de la tarification solidaire de l'Agglomération
- Délégation de Service Public Guingamp-Paimpol Mobilité 2019-2025 - avenant n° 7

## COMMISSION ÉCONOMIE, OUVERTURE ET GRANDS PROJETS

### Économie, emploi et relations entreprises

- Révision des tarifs de l'immobilier d'entreprises
- Lancement de l'inventaire des zones d'activités économiques
- Dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprise - révision
- Attribution subvention

Vincent LE MEAUX, Président propose un additif de la commission Aménagement et revitalisation des territoires « instauration du droit de préemption urbain - commune de Callac ». Après avis favorable à l'unanimité des membres présents ce rapport est ajouté à l'ordre du jour.

DEL2023-06-122

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président informe les membres du Conseil d'agglomération qu'il convient de désigner un.e secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance (Article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales).

Il invite le Conseil d'agglomération, à désigner un.e secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité Hervé RANNOU est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

# Procès-verbal

DEL2023-06-123

INSTALLATION CONSEILLERS D'AGGLOMERATION TITULAIRES

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'agglomération, suite aux élections municipales intégrales qui se sont déroulées à Plouézec dimanche 10 juin 2023, la désignation de 2 nouveaux conseillers d'agglomération titulaires.

Le Président porte également à la connaissance du Conseil d'agglomération, suite à la démission de Madame Marie-Christine PARROT de Paimpol la désignation d'une nouvelle conseillère d'agglomération titulaire.

**Vincent LE MEAUX** : il s'agit d'installer deux nouveaux conseillers d'agglomération titulaires de la commune de Plouézec et un de Paimpol. Je vous informe donc de l'installation de Gilles PAGNY et de Sophie GRAEBER. Je vous souhaite la bienvenue, Gilles PAGNY étant maire de la commune de Plouézec depuis récemment, et Madame GRAEBER étant adjointe.

Il nous faut aussi installer, en remplacement de Madame Marie-Christine PARROT, Servane BOULANGER, aussi adjointe au maire à la Ville de Paimpol et donc nouvelle conseillère d'agglomération. Bienvenue dans cette instance ! Vous aurez les moyens de fonctionner rapidement, notamment en terme de technologie avec la mise à disposition de tablette. Ne pas hésiter à se rapprocher du cabinet ou du service des assemblées pour avoir les informations utiles concernant le fonctionnement et l'organisation de nos travaux. Nous devons, à la rentrée de septembre délibérer sur des remplacements dans les instances, à l'EPIC, au SCoT, à la CML (la commission mer et littoral), ...et ce sera aussi l'occasion de faire le point pour les travaux dans les commissions. On avait dit qu'à mi-mandat, nous ferions un travail d'aggiornamento, de nouvelles remises en place des instances, parce qu'il y en a certains qui se sont épuisés dans leur fonction de commissaire, donc pourquoi ne pas non plus rebrasser un peu le travail des uns et des autres, et ne pas hésiter à nous le demander. Je crois qu'il faut rester clairs sur les règles, il ne faut pas qu'il y ait de surreprésentation communale dans certaines commissions. J'ai des demandes parfois assez audacieuses, où quasiment tout le Conseil municipal souhaiterait participer à la commission Eau et assainissement. Ce n'est pas un lieu de lobbying ! C'est un lieu de travail. Ce n'est pas un lieu où on vient défendre sa vision des affaires communales, mais on est là aussi pour construire une politique globale. Donc ce sera le temps de le faire pour le prochain Conseil d'agglomération de septembre.

Donc je vous laisse le temps de vous installer. On vous donnera effectivement les commissions, le règlement intérieur, et les délégations qui sont aujourd'hui en suspens, et si elles vous intéressent, on fera ainsi ce travail avec vous et avec l'ensemble du Conseil d'agglomération et des conseillers municipaux qui le souhaitent pour les commissions à la rentrée.

**Monsieur Gilles PAGNY, Madame Sophie GRAEBER, sont désignés conseillers d'agglomération titulaires représentant la commune de Plouézec et Madame Servane BOULANGER, est désignée conseillère d'agglomération titulaire représentant la commune de Paimpol.**

# Procès-verbal

DEL2023-06-124

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Agglomération des décisions exercées par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL2021-03-032 du 23 mars 2021.

## Décisions marchés publics/accords-cadres

Période : avril 2023

<b>MP2023-03-006bis Du 06/04/2023</b>	<b>MARCHE RELATIF A LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RECONSTRUCTION DU POLE ENFANCE / JEUNESSE A BOURBRIAC (22)</b>		
Lot unique	Julien Patard Architecture AC Structures Ouest EICE	Offre de base : 125 297,50 € HT PSE : 4 500,00 € HT Montant total : 129 797,50 € HT	La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 42 mois
<b>MP2023-04-007 Du 18/04/2023</b>	<b>ACQUISITION D'UNE TRACTOPELLE CASE 695SV, POUR LE SERVICE VOIRIE</b>		
UGAP	Montant total : 119 967,48 € HT soit 143 960,98 € TTC		
<b>MP2023-04-008 Du 18/04/2023</b>	<b>ACQUISITION D'UNE DEBROUSAILLEUSE OPTIMA VISIOBRA M57T, POUR LE SERVICE VOIRIE</b>		
UGAP	Montant total : 43 599,83€ HT soit 52 319,80 € TTC		

### • Attribution marchés publics/accords-cadres « simplifiés » (< 40 000 € HT)

<b>04/04/2023</b>	<b>Enlèvement, transport et traitement des déchets inertes sur les déchèteries</b>		
Services Accord-Cadre à bons de commande	GUYOT ENVIRONNEMENT	22 000 € HT	Durée : du 01/04/2023 au 30/06/2023
<b>05/04/2023</b>	<b>Achat catamarans de sport</b>		
Fournitures Marché ordinaire	SEXTANT CENTRALE	38 110,00 € HT	Durée : 2 mois
<b>14/04/2023</b>	<b>Gestion de la station sport &amp; nature de Belle-Isle-en-Terre</b>		
Services Marché ordinaire	EAU & RIVIERES DE BRETAGNE	23 600,00 € HT	Durée : 9 mois
<b>27/04/2023</b>	<b>Lavage et désinfection des colonnes enterrées</b>		
Services Accord-Cadre à bons de commande	MINERIS PROPRETE	14 200,00 €	Jusqu'au 31/12/2023

# Procès-verbal

- Attribution marchés spécifiques du système d'acquisition dynamique pour l'acquisition de véhicules d'occasion

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Agglomération, les décisions prises par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL2022-09-167 du 27 septembre 2022.

2023-003 13/04/2023	Marché spécifique n°12 : Achat de 2 véhicules légers de 5 places		
Lot 1	ARCADIE AUTOMOBILE RENAULT 22970 PLOUMAGOAR	Montant total (véhicule, carte grise, frais divers) : 11 477,76 € TTC	Démarrage à la notification pour un délai de livraison de 15 jours
Lot 2	ARCADIE AUTOMOBILE RENAULT 22970 PLOUMAGOAR	Montant total (véhicule, carte grise, frais divers) : 11 477,76 € TTC	

## Décisions du Président

2023-04-053	Convention de mise à disposition de 10 scooters électriques du 1 <sup>er</sup> mai 2021 au 30 juin 2023 avec le CASCI	20.04.2023
2023-04-054	Demande de subvention Conseil Régional pour l'organisation d'un chantier de jeunes sur le site de Penhoat Lancerf à Plourivo	24.04.2023
2023-04-055	Acceptation du don M. Combelles de photos d'intervention de la SNSM campagne de pêches à la coquille	26.04.2023
2023-04-056	Cession gratuite livres, DVD, revues à études et chantiers Loire Bretagne	26.04.2023
2023-04-057	Convention de servitude ENEDIS - ZA de Kergré Ploumagoar	23.05.2023
2023-04-058	Attribution subvention de 7 500 €, SARL LA PLANCH (bar-sandwicherie) commune de Paimpol. Achat d'équipements/matériel de cuisine. PASS Commerce Artisanat Socle	11.05.2023
2023-04-059	Charges locatives, association « Santé et Vie », Centre de Santé « La Providence », Rue Kérémarc'h	22.05.2023
2023-04-060	Attribution subvention de 7 500 €, SCI ANAVANN-L'Atelier de Justyle (salon de coiffure) commune de Bégard. Réalisation de travaux immobiliers au sein du commerce l'atelier de Justyle : électricité et menuiseries extérieures. PASS Commerce Artisanat Socle	12.05.2023
2023-04-061	Attribution subvention de 7 500 €, EURL LUYER (boulangerie-pâtisserie) commune de Paimpol. Enseigne, stores, changement de la ligne de vente. PASS Commerce Artisanat Socle	12.05.2023
2023-04-062	Attribution subvention de 2 500 €, Sébastien CHEVALIER, commune de CARNOËT. Production de céréales et de légumineuses. Aide à l'installation Jeune Agriculteur De Minimis	12.05.2023
2023-04-063	Demande subvention Natura 2000 "têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères 2023 auprès de la Région Bretagne et du FEDER	15.05.2023
2023-04-064	Attribution subvention de 2 500 €, Chloé GAMBARD, commune de MAËL-PESTIVIEN. Production de plantes aromatiques et médicinales. Aide à l'installation Jeune Agriculteur De Minimis	16.05.2023
2023-04-065	Attribution subvention de 2 500 €, Gaëtan KERVERN, commune de	17.05.2023

# Procès-verbal

	CALLAC. Elevage de volailles et production de céréales. Aide à l'installation Jeune Agriculteur De Minimis	
2023-04-066	Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire conclue avec M. Nicolas LE BELL - local n°11 - Maison de l'Entreprise - 2 rue Capitaine Henry de Mauduit 22500 PAIMPOL	05.06.2023
2023-04-067	Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire conclue avec la SAS AGILYTIS – local n°9 - Maison de l'Entreprise - 2 rue Capitaine Henry de Mauduit 22500 PAIMPOL	05.06.2023

## Bureau Communautaire

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'agglomération les décisions prises par le bureau communautaire conformément aux délégations du Conseil d'agglomération en date du 16 juillet 2020.

## Bureau communautaire du 06 juin 2023

DELBU2023-06-050	<i>Mobilité et formation professionnelles</i> : Modification du tableau des effectifs - Chargé de la propreté des locaux - création de poste liée à un nouveau besoin	Unanimité
DELBU2023-06-051	<i>Innovation et grands projets</i> : cession terrain - parc d'activité de la Croix Blanche Squiffiec à LB Ferronnerie (1 400 m <sup>2</sup> à 15 € HT)	Unanimité
DELBU2023-06-052	<i>Innovation et grands projets</i> : acquisitions foncières SAFER (24 995 m <sup>2</sup> sur Kerfot et 8 353 m <sup>2</sup> sur Paimpol - 24 500,73 €)	Unanimité
DELBU2023-06-053	<i>Biodiversité et environnement</i> : Convention de partenariat technique et culturel avec le Conseil Départemental pour la gestion des sites du Conservatoire du Littoral et de la Roche-Jagu	Unanimité
DELBU2023-06-054	<i>Biodiversité et environnement</i> : Schéma de développement de la méthanisation à l'échelle du Pays de Guingamp : convention de mandat avec Leff-Armor Communauté pour la réalisation de l'étude	Unanimité
DELBU2023-06-055	<i>Biodiversité et environnement</i> : Convention avec AILE pour l'élaboration de la candidature au contrat fonds chaleur territoriale de l'ADEME	Unanimité

## Bureau communautaire du 20 juin 2023

DELBU2023-06-056	<i>Mobilité et formation professionnelles</i> : Modification du tableau des effectifs - Contrôleur en assainissement non collectif - Régularisation grade suite au recrutement sur poste vacant	Unanimité
DELBU2023-06-057	<i>Mobilité et formation professionnelles</i> : Modification du tableau des effectifs - chargé de mission administratif et financier pour la mise en place de la régie eau et assainissement - régularisation grade suite au recrutement sur poste vacant	Unanimité
DELBU2023-06-058	<i>Mobilité et formation professionnelles</i> : Modification du tableau des effectifs - Maître-nageur sauveteur - Régularisation grade suite au recrutement sur poste vacant	Unanimité

## Procès-verbal

DELBU2023-06-059	<i>Mobilité et formation professionnelles</i> : Modification du tableau des effectifs - mise à disposition agents CIAS	Unanimité
DELBU2023-06-060	<i>Administration générale</i> : Convention mission longue durée archivage avec le Centre de Gestion des Côtes d'Armor	Unanimité
DELBU2023-06-061	<i>Commande publique</i> : Fourniture et la livraison des vêtements de travail et des Equipements de Protection Individuelle des agents de l'Agglomération	Unanimité
DELBU2023-06-062	<i>Commande publique</i> : Fournitures de matériels de pré-collecte : bacs, colonnes et dalles	Unanimité
DELBU2023-06-063	<i>Commande publique</i> : Attribution de l'accord-cadre à bons de commande : Entretien et balisage des circuits de randonnées pédestre, VTT et VTC puis fourniture de signalétique pour les circuits de randonnées de Guingamp-Paimpol Agglomération	Unanimité
DELBU2023-06-064	<i>Tourisme, culture et sport</i> : Convention de cession de droits avec les musées municipaux de la ville de Rochefort et convention de prêt avec Monsieur Hervé Le Jeune : prolongement et modification	Unanimité
DELBU2023-06-065	<i>Tourisme, culture et sport</i> : Convention de cession de droits de diffusion pour l'audioguide « La balade sonore des Islandais » avec l'association Plaeraneg Gwechall	Unanimité
DELBU2023-06-066	<i>Revitalisation</i> : Petites Ville de Demain Callac - Convention financement chef de projet	Unanimité
DELBU2023-06-067	<i>Urbanisme et droit des sols</i> : MEGALIS - Convention d'accès au service d'instruction des autorisations de droits des sols	Unanimité

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De prendre acte des marchés/accords-cadres et décisions signés par délégation de l'organe délibérant au Président et au Bureau communautaire.

### DEL2023-06-125 RAPPORT D'ACTIVITES 2022

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

**Vincent LE MEAUX**, nous en venons au premier sujet, qui est d'importance, parce qu'il s'agit du rapport d'activité 2022, avec la commission de Samuel LE GAOUYAT. Nous allons présenter ce rapport à deux voix, et nous aurons également la prise de parole du Directeur général des services quant au fonctionnement interne de notre agglomération.

## Procès-verbal

La loi nous fait obligation de présenter un rapport d'activité chaque année à l'assemblée communautaire. Il s'agit d'un document qui doit être présenté très vite dans l'année qui suit l'année de réalisation. Nous sommes aujourd'hui au 20 juin pour un rapport de l'année 2022. Auparavant, nous étions à le présenter au mois d'octobre, voire au mois de novembre, l'objectif étant, de le présenter très vite, au mois de janvier. C'est un peu l'enjeu de rédaction, pour permettre à chacune et à chacun de mesurer l'activité de l'année passée, et de le mettre en relation avec le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget, qui pourraient intervenir ainsi dans l'année qui suit. C'est une obligation légale. C'est un document qui sera adressé à l'ensemble des conseillers et des conseillères municipaux et de l'agglomération, bien entendu, et ça vous permettra de mesurer l'ampleur des travaux non connus, non sus, de l'agglomération. L'agglomération vit une vie assez intense. Il y a quelques dossiers qui ressortent souvent des débats et repris médiatiquement, mais nous avons des politiques plus traditionnelles, plus régulières, qui sont ici citées et qui permettent effectivement de prendre la mesure d'une agglomération qui investit pour 100 M€ sur son territoire.

Nous aurons une déclinaison de ce rapport comme on l'a fait jusqu'à présent, selon les principes de notre projet de territoire. Et le premier sujet qui a été évoqué dans ce projet de territoire, c'est « Viser l'excellence environnementale pour gagner en autonomie ».

**Samuel LE GAOUYAT** : Bonsoir à toutes et à tous. C'est vrai que, sur ce rapport, il est intéressant de s'arrêter plus particulièrement non pas sur les 52 pages et la densité de ce rapport.

Vous préciser qu'il a été effectivement réalisé avec quelques mois d'avance par rapport à l'an dernier. De remercier l'ensemble des services pour la qualité rédactionnelle. Juste préciser également, et je sais que certains sont très attentifs à ce point, que, dans le rapport qui vous a été fourni, dans les pièces jointes au Conseil d'agglomération, l'édition sera bien traduite en breton dans son intégralité, et que cela sera bien entendu corrigé lors de la publication et de l'impression papier. Vous dire également que ce rapport représente un fort intérêt pour que notre agglomération puisse aussi mettre en évidence un peu tous les dispositifs, à la fois expérimentaux, d'innovation, pour que l'on puisse s'affirmer non seulement à l'échelon local, mais surtout également à l'échelon départemental, régional et aussi institutionnel, qui permet de faire avancer l'ensemble des dossiers, et plus particulièrement sur le premier axe que vous trouvez à l'écran sur « Viser l'excellence environnementale », avec l'ensemble des travaux réalisés sur les réseaux, notamment les réseaux d'eaux usées et les réseaux d'eau potable.

Dans ce rapport, pour chaque orientation, vous avez l'ensemble des réalisations 2022. Vous avez également un focus sur l'ensemble des orientations, un ou plusieurs focus d'ailleurs, sur lesquels on pouvait éventuellement un petit peu s'arrêter, parce que ça montre également toutes les actions qui se sont agrégées tout au long de l'année, dans l'ensemble de ces orientations. Sur les perspectives de 2023, puisque l'année 2023 est déjà plus qu'engagée, dans ce rapport, vous avez déjà les actions qui sont mises en perspective sur cette année. Certaines se sont déroulées. D'autres sont en train de se dérouler et vont se poursuivre. Et de mettre en perspective également la nouvelle rédaction de notre nouveau projet de territoire sur cette année. On va rentrer, à l'automne, dans la rédaction d'un nouveau projet de territoire qui permet d'asseoir aussi l'ensemble de nos projets et de nos actions.

Ce nouveau projet de territoire devra prendre en compte aussi les besoins des habitants et s'inscrire complètement dans les enjeux de transition écologique, qui doivent s'inscrire dans nos différents documents, que ça soit en relation avec l'État, avec la Région, avec le Département, et puis au sein éventuellement de nos actions communes en lien avec les communes également.

Vous dire et vous mettre un petit peu en exergue, sur l'orientation 1, les quatre focus finalement qui sont présents dans ce rapport, sur l'accompagnement envers les communes pour la gestion durable des espaces publics, et notamment le zéro phyto. Il y a une mise en avant du dispositif Watty dont certaines écoles ont bénéficié cette année et dont l'action va se poursuivre, dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie territorial. Le développement du tri en foyer, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, permet aussi de décliner certaines actions sur certaines parties du territoire. Sans vouloir reprendre l'intégralité forcément de ce rapport, je dirai que ce rapport, pour reprendre une citation de Joël DICKER, qui dit que la vie est un roman et que la vie ne s'arrête pas à notre histoire

## Procès-verbal

où on pourrait transcrire notre mandature, mais qui s'inscrit bien sûr, finalement, un roman qui s'écrit au fur et à mesure sur des pages. Ces rapports d'activité au fur et à mesure de ces années s'inscrivent bien dans cette dynamique, qui est comme une aventure. Et les aventures, c'est un petit peu les vacances de la vie, mais ça nous permet de se mettre en perspective, et de montrer que l'ensemble des actions se décline bien sur le terrain, et on est bien sur des actions qui ont bien un côté opérationnel, comme on l'a déjà évoqué à plusieurs reprises.

Vous avez certains chiffres clés qui vous permettent de montrer l'ensemble des éléments, qui montrent que la déclinaison des compétences, qu'elles soient obligatoires, facultatives ou optionnelles, prennent place dans l'intégralité sur notre territoire, et l'intégralité des compétences qui sont déclinées dans ce rapport.

**Vincent LE MEAUX**, merci, Samuel. S'il y a des commentaires ou des observations sur celui-ci, c'est le moment de le dire, puisqu'on peut éventuellement rectifier un certain nombre de choses dans une délibération. À tout le moins, dire aussi que nous avons une activité qui dépasse les murs de notre territoire. Même si on a la compétence Contrat local de santé, et la Première Vice-présidente porte, dans sa délégation, cet engagement en faveur de la santé et le développement humain, nous avons été beaucoup mobilisés - quoi que puissent dire certains commentateurs extérieurs à cette enceinte - les élus ont été très mobilisés sur le sujet de l'avenir de l'hôpital. On n'a jamais eu autant de discussions dans nos Bureaux, dans nos instances, dans nos exécutifs, dans nos commissions, en Conférence des maires, en sollicitant à tout va tous les niveaux, du ministère jusqu'aux directeurs ou directrices des hôpitaux territoriaux d'hôpital public. Donc dire que non, les élus n'ont pas été absents, au contraire, ils ont été extrêmement mobilisés. Et nous allons le demeurer, d'une manière très active, très positive. Comme on dit aujourd'hui, et c'est un néologisme qui sied bien à Philippe LE GOFF : proactifs (je l'ai lu dans la presse). Effectivement, il faut que tous les élus de notre territoire soient proactifs, qu'ils soient engagés positivement pour le maintien de notre hôpital avec une maternité. Et nous aurons l'occasion de pouvoir en échanger avec la directrice de l'ARS très prochainement, puisqu'elle nous a promis un temps de rencontre à nouveau début juillet. Et nous aurons l'occasion de faire véritablement le point sur son annonce de la semaine dernière, de repousser au 31 octobre la réouverture de la maternité. Toutefois, nous serons vigilants. Comme je l'ai dit dans la presse : quand on fait perdre des chances de vie à des territoires, à des personnes, à des particuliers, il y a aussi des règles juridiques qui peuvent être actionnées. Donc on ne se prive pas de tout élément.

On ne doit pas être au combat négativement. Il ne faut pas sans cesse demander la révolution le soir, et le lendemain matin, être incapable de pouvoir repartir de l'avant. On doit être dans une démarche raisonnée et l'objectif est effectivement de réfléchir à l'avenir de ce site. Et on engagera les élus à la rentrée à une réflexion sur l'avenir bâtiminaire et la localisation de cet hôpital. Ce sera un moment, je pense, aussi de stimulation pour démontrer que sur notre territoire, nous devons être actifs sur tous les points de vue, peut-être en fonctionnement, en ressources humaines, en gestion du personnel, mais également en terme de localisation de cet équipement indispensable à l'attractivité de notre territoire. Et c'est indiqué dans le rapport d'activité, donc une certaine manière, ce rapport d'activité montre bien que nous étions très mobilisés sur l'année 2022. N'oublions pas cette contre-expertise que nous avons faite. Et je le redis, pour justifier qu'on n'était pas à côté de la plaque, c'est que nous avons déjà constaté, Claudine, depuis un an, la difficulté de recrutement des sages-femmes sur le secteur de Guingamp. On avait pointé cela dans ce rapport. Le cabinet qui nous avait accompagnés nous avait dit qu'il fallait miser absolument sur ce sujet-là. Nous avons indiqué cela à l'ARS à l'époque de la remise de ce rapport, et on a constaté effectivement qu'au mois d'avril, on ferme à cause d'un manque de sages-femmes. Ça veut dire qu'on n'avait pas mal évalué la situation de notre hôpital de Guingamp.

Est-ce qu'il y a d'autres sujets que vous souhaiteriez aborder : celui-ci ou sur d'autres points ? Vous pouvez en profiter, c'est assez ouvert, le rapport d'activité, pour évoquer des sujets. La vallée de Cadolan va poursuivre sa vie encore avec des travaux qui sont prévus.

Nous allons donc sur le deuxième point de ce rapport d'activité. C'est le point sur le service public communautaire, avec quelques mots de Romain ROLLANT, notre Directeur général des services.

**Romain ROLLANT** vous dire qu'effectivement, le rapport d'activité n'est pas exhaustif, en terme d'activités. Il ne l'est pas non plus sur la présentation qui est faite sur le service public communautaire, mais c'est quand même un outil que l'on a souhaité utiliser pour donner à voir, au Conseil communautaire en premier lieu, mais aussi à l'ensemble des élus municipaux et aux habitants du territoire, ce qu'est le service public communautaire. Lors des Conseils, vous avez souvent des échanges sur la partie financière, pour financer les politiques publiques, mais le service public, c'est aussi des hommes et des femmes qui travaillent pour la mise en œuvre de ces politiques publiques. Donc le rapport d'activité vous donne quelques éléments.

Je ne vais pas revenir sur les éléments financiers. Globalement, ceux-là, vous les connaissez. Dans le rapport, on a une petite focale quand même sur le rapport de la Chambre régionale des comptes, puisque, sur l'année 2022, ça a été un élément particulièrement important. Donc vous retrouvez dans le rapport, les recommandations qui ont été faites par cette dernière.

Sur la partie des hommes et des femmes qui font le service public, c'est l'occasion de vous parler des 389 agents de l'agglomération : 216 agents de catégorie C, 116 agents de catégorie B et 57 agents de catégorie A. Donc l'agglomération est effectivement un employeur sur le territoire relativement important, l'année 2022 ayant été marquée par différents étapes ou moments importants, et en particulier autour des élections professionnelles. Donc vous trouvez aussi dans le rapport d'activité, un rappel sur ce moment démocratique interne particulièrement important et qui a permis de modifier nos instances paritaires et de passer vers le CST (Conseil Social Territorial) et sa formation spécialisée avec un taux de participation au sein de notre agglomération autour de 63 %, qui était un taux relativement important.

Dans le rapport d'activité, on a fait le choix de mettre la focale sur quelques sujets internes, avec l'idée en permanence de se dire que ce que vous portez en tant qu'élus communautaires dans la mise en œuvre des politiques publiques doit aussi s'incarner dans ce que l'on organise au sein de l'agglomération. Donc les thématiques qu'on a un peu mises en avant, ici, sont au nombre de quatre : le plan de formation, l'égalité femmes/hommes, la politique de marchés et de commande publique, et puis la communication.

**La formation**, bien entendu, c'est une obligation pour les fonctionnaires, mais c'est aussi l'occasion de parler de la politique de recrutement de l'agglomération et on est une agglomération qui recrute en permanence, non pas parce que l'on étoffe en permanence les effectifs, mais parce qu'il y a effectivement de la mobilité, de la mutation, des choix que vous faites de développement de politiques publiques. Et donc ça s'incarne aussi là-dedans, y compris dans des choix que vous avez faits autour de recrutements et d'un engagement sur les apprentis, sur les stages, sur le volontariat en service civique. Donc vous donner quelques éléments sur cette formation et cette politique de recrutement.

**Sur l'égalité femmes/hommes**, l'agglomération s'est engagée dans la définition, l'année dernière, d'un plan pour l'égalité femmes/hommes. Elle le fait de la même façon, en interne, avec un travail qui se poursuit cette année. Donc, dans le rapport d'activité, vous retrouvez un certain nombre d'éléments. Je ne vais pas m'y arrêter, parce que désormais on a l'obligation de présenter ces éléments-là lors du débat d'orientation budgétaire, donc vous retrouverez des éléments qui ont été présentés en janvier dernier, mais dire qu'on essaye effectivement, en interne du service public, de nous améliorer aussi en termes d'égalité.

**Sur les marchés**, c'est peut-être un des éléments, parce qu'on n'a pas l'habitude de le présenter. Vous avez, dans ce rapport d'activités, notamment la cartographie des marchés attribués par l'agglomération. C'est un sujet qui peut revenir régulièrement et qui fait écho à la politique de développement économique. C'est aussi comment la puissance publique, dans son rôle d'acheteur, joue un rôle de soutien à l'économie. Et en l'occurrence, les marchés attribués par l'agglomération sont en grande partie costarmoricaains, et de façon très majoritaire, bretons, pour près d'une centaine de marchés qui sont publiés sur la plate-forme Mégalis. Donc là aussi, c'est une vie quasi permanente de la commission d'appel d'offres, mais derrière ça, une vraie déclinaison de l'agglomération comme levier d'intervention économique. Là, vous retrouvez, dans ce rapport, des éléments d'information. Et puis le dernier sujet qu'on a mis un petit peu en avant, c'est **la communication**. 2022, c'étaient les

## Procès-verbal

cinq ans de l'agglomération. Donc, c'était l'occasion de valoriser un certain nombre de projets, mais derrière les outils qui sont mis en place, il y a un travail qui est réalisé par l'ensemble des agents de l'agglomération, suivi par la direction de la communication. Des outils sont mis en place : bien entendu, vous connaissez le magazine, les réseaux sociaux, mais vous avez la possibilité de vous saisir de ces outils-là, avec la mise en place d'un comité éditorial qui ne parle pas que du magazine, mais qui parle bien de l'ensemble de la stratégie de communication de l'agglomération, avec cette volonté d'être sur des outils de communication qui parlent aux usagers. L'idée n'est pas de parler uniquement d'institution à institution, mais de parler aux usagers. Ça s'est aussi traduit, en 2022, par des choses aussi symboliques que le fait de floquer/mettre le logo de l'agglomération sur un certain nombre de véhicules simplement pour que les usagers identifient le service public communautaire, en particulier lorsqu'il intervient dans sa relation à l'utilisateur, que ce soit pour des techniciens SPANC ou pour le réseau de mobilité ou le réseau de collecte des déchets. Voilà le service public communautaire.

Je termine simplement en disant que, pour animer les hommes et les femmes du service public, c'est aussi un rôle quasi quotidien, d'animer ces équipes qui sont présentes sur l'ensemble du territoire. On a cette particularité-là, d'avoir un service public communautaire qui est présent sur de très nombreux sites, avec des présences de Callac à Plourivo, mais une intervention sur l'ensemble du territoire. Ça passe aussi par un travail d'animation des agents, porté... vous avez dans le rapport d'activité, l'organigramme, mais aussi par des temps, au moins deux temps qui permettent de réunir l'ensemble des agents - occasion pour moi de vous relayer l'invitation à participer au temps commun agents-élus du 6 juillet prochain. Ce qu'on appelle « Les Conviviales », qui auront lieu à la prison de Guingamp, la semaine prochaine. C'est convivial, la prison de Guingamp ! C'est la seule qui a ses portes ouvertes en permanence. Mais ce travail d'animation, réunir l'ensemble des agents, c'est aussi animer l'ensemble des encadrants. Donc des réunions sont organisées régulièrement avec les encadrants de l'agglomération. Et puis vous êtes élus communaux aussi : vous dire que dans ce travail-là, on essaye d'être en proximité également des agents communaux, et j'ai l'occasion de réunir régulièrement le réseau des secrétaires de mairie ou directeurs et directrices générales de mairies. Ces derniers temps, on a essayé aussi, lors de ces réunions-là, d'apporter une information particulière, en mobilisant les collègues des services sur les différents sujets qui font l'actualité de l'agglomération, mais aussi des communes. Donc on essaye de retracer tout ça dans le rapport d'activité.

C'est non exhaustif, mais effectivement, ça vous permet, je l'espère, de mieux partager ce qui est fait au quotidien par l'agglomération.

**Vincent LE MEAUX**, donc voilà, vous avez quelques chiffres intéressants. Là, on est sur la page Centre de santé Armor Argoat, c'est le centre de santé qui est en partie financé par l'agglomération : quasiment 12 000 consultations pour le suivi et 2 680 patients. On espère que le centre de santé du secteur de Paimpol sera tout aussi attractif et aussi présent dans l'environnement. On aura des débats à avoir avec nos collectivités EPCI voisines, puisque, aujourd'hui, le financement est porté exclusivement par Guingamp-Paimpol et bien sûr l'hôpital public, et il nous faudra travailler plus, avec notamment Leff Armor communauté : 25 % de la patientèle dépend de ce secteur. Donc un sujet à partager, je pense, pour le bien de nos concitoyens et de nos concitoyennes.

Pas de réaction particulière, après ce rapport succinct, mais vous trouverez tous les éléments dans le document. Et nous devons valider la démarche et l'engager maintenant dans une diffusion auprès des instances, de l'État, des partenaires et des communes, et en particulier concernant des conseillères et conseillers municipaux.

**Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :**

- **De prendre acte du rapport d'activités 2022.**

# Procès-verbal

DEL2023-06-126

RAPPORT « POUR UN SERVICE PUBLIC ACCESSIBLE ET SOLIDAIRE »

L'esprit des lois de coopération intercommunale visait initialement à permettre à des groupements de communes de mettre en œuvre des projets ou de financer des infrastructures, qu'individuellement elles n'auraient pu porter (ex : équipements sportifs, culturels...) du fait des volumes financiers nécessaires et/ou de la technicité requise.

Le caractère rural de nos territoires a également conduit les communes à faire assurer au niveau intercommunal des services de proximité, que, là encore, certaines communes, n'auraient pu porter à elles seules.

De là, la question politique du choix d'une intercommunalité de projets face à une intercommunalité de services a été posée pour en acter la double vocation sur notre territoire.

En effet, si nos ex-communautés de communes ont porté des projets dépassant le seul cadre communal (Palacret à Bégard, la Sirène à Paimpol, espace emploi à Belle-Isle en Terre, piscine de Guingamp, gymnase de Plésidy, etc...), chacune d'elle a également choisi que des services publics de proximité soient assurés directement par elle. Ce choix est propre à notre territoire.

Le projet de territoire souligne ce choix en retenant notamment deux axes que sont :

- Offrir un service équitable et de qualité à l'ensemble des habitants du territoire
- Favoriser un développement harmonieux et solidaire de notre territoire

Assumer ce choix a conduit l'agglomération à engager un travail d'analyse de coût de ses services, d'analyse des pratiques et fréquentations. Pour ce faire, la commission des Services publics a travaillé en lien avec la commission des finances et celle des Nouvelles Dynamiques Territoriales. Le principe politique dominant était de rendre un accès au plus grand nombre et d'acter la solidarité territoriale.

Ce premier travail, qui se poursuivra pour l'ensemble des politiques en vue d'une harmonisation sur l'ensemble du territoire, a consisté à :

- Mieux connaître la structure des coûts de l'agglomération ;
- Présenter une politique tarifaire cohérente tant en terme de couverture des coûts que de politique publique d'égalité d'accès aux services publics ;
- Tenir compte du contexte d'inflation historiquement haute (+4,3 % selon le gouvernement, + 6 % selon la Banque de France et l'INSEE en 2023).

Les services concernés par ce travail sont :

- Equipements sportifs : Piscines de Guingamp et de Paimpol, Pôle Nautique
- Equipements culturels : Musée Milmarin, Ecole de Musique, la Sirène
- Equipements enfance et jeunesse : ALSH, Ludothèque
- Mobilité

Cela se traduit par différentes délibérations ayant trait à l'adaptation des tarifs qui porte aussi sur l'équité et la progressivité, à l'optimisation des horaires d'ouverture, à la création de services, à une attention particulière sur les publics jeunes, etc...

**Vincent LE MEAUX** nous avons un rapport avec nos collègues Samuel LE GAOUYAT, Vincent CLEC'H et Josette CONNAN à regarder de plus près, celui sur la tarification de nos services publics, dans une logique d'accessibilité à l'endroit de chacune et de chacun d'entre nous, notamment des plus fragiles, et avec une logique de solidarité. Vous avez fait un travail depuis plusieurs mois à trois commissions. Je vous laisse le soin de présenter ce travail : un rapport introductif à trois voix qui va ensuite se

## Procès-verbal

retrouver dans une mise en opérationnalité très concrète, puisque nous avons une dizaine de rapports ensuite qui vont ainsi mettre en place ces principes sur les piscines de Guingamp et de Paimpol, sur le pôle nautique, sur le musée Milmarin, sur l'école de musique intercommunale, La Sirène, les ALSH, la ludothèque, donc plusieurs rapports sont impactés par ce rapport introductif qu'il faudra valider, avant de passer effectivement aux tarifications. Si on ne le valide pas, il y a autant de délibérations qui tomberont derrière. Donc d'une certaine manière, c'est un moment important de discussion sur la tarification que nous souhaitons appliquer.

**Samuel LE GAOUYAT.** Merci, Monsieur le Président. Quelques propos, effectivement, comme vient de le dire le Président, avec Vincent CLEC'H, Josette CONNAN et Dominique PARISCOAT, on va pouvoir étayer les propos, dans le cadre des délégations, bien entendu. Ensuite, au cours de ce Conseil d'agglomération, on aura la déclinaison des tarifs.

Préciser, en amont des différentes délibérations, que ce rapport s'inscrit dans la finalisation d'un travail collaboratif de trois commissions : la commission Service public communautaire, la commission Nouvelles dynamiques territoriales et la commission des Finances. Plusieurs temps de travail, à la fois en commissions séparées puis en commission mixte, avec plusieurs temps d'échange et de travail collaboratif. Ce qui est à noter, c'est que c'est quasiment la première fois où on a des commissions tripartites. On a déjà fait des commissions mixtes, mais pas encore des commissions tripartites, qui permettent de poser le sujet dans sa globalité.

L'ensemble des services qui, jusqu'à présent, travaillaient plutôt de manière un petit peu séparée, avec chacun une logique propre, ont ici aussi réalisé un gros travail collaboratif interservices qui permet de rendre opérationnels les différents axes du projet de territoire. Finalement, ce rapport s'inscrit dans une politique de plus en plus volontariste de l'agglomération.

C'est une étape n° 2, également, d'harmonisation des tarifs. Il y avait une première étape très légère qui permettait d'harmoniser quelques éléments suite à la création de l'agglomération en 2017, une étape intermédiaire, mais aujourd'hui, on s'inscrit dans plusieurs principes sur lesquels je reviendrai. La philosophie de cette délibération s'inscrit pleinement dans deux axes du projet de territoire, qu'on retrouve dans le rapport d'activité qu'on vient d'évoquer : l'axe n° 4, pour le redire et le repréciser, « offrir un service équitable et de qualité à l'ensemble des habitants du territoire », c'est un axe assez fondateur qui s'inscrit pleinement dans le travail des trois commissions. L'axe n° 5 « favoriser un développement harmonieux et solidaire du territoire » permet en fait d'inscrire le titre de ce rapport, qui s'inscrit vraiment dans un rapport de tarification accessible et solidaire. C'est la philosophie de cette délibération, qui ensuite retrouvera sa traduction dans les différentes délibérations sur lesquelles on va voter aujourd'hui.

Cette deuxième étape, dans une nouvelle dynamique, s'inscrit dans trois principes. Le principe essentiel qu'on va retrouver finalement dans la démarche qui a été la démarche partagée entre les trois commissions est un principe d'égalité d'accès aux services publics sur notre territoire pour les habitants de notre territoire. Sans refaire l'histoire de la création de notre agglomération, on avait sept territoires avec des pratiques différentes. Donc aujourd'hui, on s'inscrit bien dans cette perspective d'harmonisation et de principe d'égalité qui fonde finalement un territoire. Et c'est en ce sens que l'étape d'aujourd'hui était une étape très importante en terme de service public et de services à la population. Le deuxième principe qui me semble assez intéressant à mettre en œuvre, c'est que l'on a travaillé, comme je le disais, avec l'ensemble des membres des trois commissions. Ça représente environ 80-85 personnes au total, avec une participation active des uns et des autres. Et ce deuxième principe, c'est une réflexion globale avec trois entrées. Et non seulement on pose la politique tarifaire, mais on a posé la réflexion sur une entrée Service Public, d'où le titre « accessible et solidaire ». Service public, nouvelles dynamiques de territoire pour montrer une attractivité du territoire et, bien entendu, à côté d'analyses financières, parce que c'est inévitable, mais ce n'est pas l'entrée unique et l'entrée première. La philosophie de ce rapport, c'est bien de conjuguer l'ensemble des éléments qui permettent de développer une politique de service public cohérente au service de tous et de tous les publics. Donc la déclinaison des tarifications et de l'évolution des tarifs s'inscrit bien dans cette dynamique et cette philosophie. Le troisième principe, c'est de s'inscrire dans une démarche partagée

## Procès-verbal

et dans des objectifs partagés. La démarche, c'est bien de partir d'une estimation des coûts des services à la population, des recettes associées, d'analyser les grilles tarifaires, de les comparer, éventuellement avec ce qui se fait aussi dans les territoires voisins, sans bien évidemment copier/calquer ce qui est fait, mais d'avoir une cohérence et de regarder ce qui se fait ailleurs pour avoir la meilleure déclinaison au regard des caractéristiques propres de notre territoire, et notamment des caractéristiques sociales de l'ensemble de notre territoire, du nord jusqu'au sud, de l'est à l'ouest. De présenter au travers ce travail, une cohérence aussi, par rapport à un compte de résultat par équipement, qu'il soit culturel, sportif ou de loisirs et de savoir aussi, qu'est-ce que l'Agglomération porte en ses fonds propres, au regard d'une tarification qui n'est pas l'entrée première, mais c'est bien de savoir et de mettre en perspective les choix politiques que nous établissons au sein de notre agglomération, au service de la population. Et enfin, de développer une stratégie qui aujourd'hui se pose. C'est la première brique, parce que certainement qu'on pourra aussi, au travers de l'écriture de notre projet de territoire à venir que j'évoquais tout à l'heure, s'inscrire dans un complément d'orientation, un complément de choix qui permet d'aller encore un petit peu plus loin dans l'évolution de la politique tarifaire et dans les choix politiques que l'on prône, et la déclinaison qui se traduit en terme de tarification.

Cette cohérence d'ensemble avait, bien entendu, un certain nombre d'objectifs. Le premier, que j'ai posé en tant que premier principe, c'était bien le principe d'égalité d'accès aux services publics sur notre territoire, et que l'ensemble des usagers, de toutes générations, qu'ils soient jeunes ou un petit peu moins jeunes, etc., qui ont accès aux différentes structures de l'agglomération, que ça soit des structures culturelles, de loisirs, sportifs, nautiques, etc., puissent avoir la même équité, que ce soit à Paimpol, à Callac ou dans d'autres secteurs de l'agglomération.

C'est un gros travail. Je tiens à remercier vraiment l'ensemble des services, l'ensemble des collègues élus qui ont participé aux commissions, parce que c'est un gros travail d'harmonisation, qui va être décliné aujourd'hui.

Fondamentalement aussi, l'objectif, c'est de tenir compte bien entendu, mais de manière mesurée, adaptée, pour que finalement ce principe d'équité, ce principe d'accessibilité soit cohérent dans notre politique tarifaire, du contexte d'inflation qui existe. (+ 4,3 % selon le gouvernement, + 6 % selon la Banque de France et l'INSEE en 2023). Comment on inscrit notre politique tarifaire, tout en gardant la philosophie que je déclinais, pour que l'ensemble des tarifs permette de conserver cette accessibilité à l'ensemble de notre population et à l'ensemble des usagers ?

C'est une deuxième étape. Je pense que ça pose comme je le disais, une brique importante, ce soir, de déclinaison et réellement de choix politiques. Je disais aussi qu'on avait regardé ce qui se faisait dans les territoires voisins, non pas pour harmoniser vers le haut ou vers le bas, mais bien pour aussi garder une forme de cohérence sur un certain nombre de sujets. Je pense par exemple aux activités nautiques, et puis à d'autres activités qui permettent de travailler justement la politique de service public.

Un autre principe qui a été travaillé, et là, c'est plus la commission de Josette CONNAN et de Dominique PARISCOAT, c'est de contribuer, de regarder comment au sein de notre agglomération, en dehors de la politique tarifaire, on pouvait travailler aussi sur l'ouverture des équipements selon les demandes des usagers. C'est essentiellement valable par exemple sur les espaces aquatiques, les piscines notamment où ces demandes étaient récurrentes avec des demandes horaires d'ouverture un petit peu plus tôt le matin, peut-être un petit peu moins tard, avec des usages ou des fréquentations sur des créneaux d'ouverture qui sont relativement faibles. Ce travail prend aussi en compte cela, donc petit à petit, on insère à l'intérieur de ces délibérations l'harmonisation et puis la prise en compte des demandes des usagers, au regard de nos possibilités et de nos capacités à porter telles ou telles orientations et telle ou telle possibilité.

Donc voilà relativement rapidement un résumé de l'ensemble. Ça a duré plusieurs mois. Je vais laisser peut-être mes collègues, Josette CONNAN, Dominique PARISCOAT ou Vincent CLEC'H, compléter sur ce rapport qui est un rapport un petit peu global et qui permettra ensuite, au cours de ce Conseil d'agglomération, de voir précisément la déclinaison dans la proposition de tarifs, que ce soient des tarifs de notre école de musique sur les deux lieux que se sont Paimpol et Guingamp, de nos ALSH qui

## Procès-verbal

sont communautaires, de notre pôle nautique, de nos piscines à Paimpol et à Guingamp, et un certain nombre de grilles de tarifs qui sont assez complexes quand on les regarde bien précisément, mais qui s'inscrivent vraiment dans cette philosophie d'accessibilité et de solidarité.

**Dominique PARISCOAT.** Comme disait Samuel LE GAOUYAT, c'est vrai qu'il y a la tarification bien sûr qui va être revue, mais c'est surtout aussi une réorganisation, notamment par rapport à des horaires d'ouverture. Je parle notamment des piscines. Aujourd'hui, il faut répondre, bien entendu, le plus favorablement possible aux usagers, et répondre notamment aussi au coût, puisqu'on sait très bien que le service public à un coût. Et quand je parle de chiffres, notamment de déficit de fonctionnement pour les piscines, on est à plus de 750 000 € de déficit pour la piscine de Guingamp, et je crois plus de 500 000 € pour la piscine Islandia à Paimpol. Du coup, l'objectif n'est bien sûr pas de venir à l'équilibre, on est un service public, mais c'est aussi de ne pas avoir de créneaux où il n'y a pas de fréquentation. Donc c'est une réorganisation, à la marge, mais on voit bien qu'aujourd'hui, on avait des créneaux qui n'étaient pas utilisés. Sûrement l'effet COVID a fait que les fréquentations des ouvertures exceptionnelles, notamment sur les piscines jusqu'à 22 h, n'étaient plus fréquentées. Juste pour votre information, le créneau ayant la plus grande fréquentation est le dimanche matin pour la piscine de Guingamp. Ça peut surprendre, mais les usagers utilisent la piscine, notamment le dimanche. J'étais le premier surpris à voir cette fréquentation très, très importante.

La tarification pour les centres de loisirs, je vais juste en dire deux mots, c'est un projet qui va vous être présenté, d'une augmentation de 2 %. Pour ce qui est du pôle nautique, on avait pris beaucoup de retard par rapport à nos voisins, même si on ne prend pas toujours référence sur nos voisins, mais du coup, on aurait une augmentation qui pourrait être supérieure et qui approcherait les 8 ou 9 %. Et on y passera tout à l'heure aussi, mais par rapport à l'occupation des gymnases, notamment le gymnase de Plésidy qui est un gymnase qui est toujours mis à disposition de l'ensemble des associations du territoire, mais dès que c'est utilisé par des utilisateurs hors périmètre Agglomération, bien sûr, on va mettre juste une petite somme, une proposition qui va être faite tout à l'heure pour les flux qui prennent aussi des coûts importants.

Je voulais remercier aussi les services et remercier les trois commissions, parce que c'est vrai qu'on a travaillé et, on n'est pas là non plus pour ne faire que des économies, mais c'est aussi la réorganisation et être au plus proche possible de la réalité.

**Vincent CLEC'H.** En tant que Vice-président aux finances effectivement, l'harmonisation de notre politique tarifaire était inscrite dans le pacte financier et fiscal, et effectivement, c'était quelque chose d'important. Aujourd'hui, on est sur un rattrapage sur l'harmonisation de nos tarifs et de simplification, puisque les services ont profité également, en partenariat avec les élus, pour rationaliser les services, par exemple en créant des tarifs extérieurs, et même également l'été, pour différencier. Notamment, sur le pôle nautique, l'été est la période où ce sont plutôt nos usagers qui utilisent les services.

Il y a un élément important de justice sociale dans les tarifs qui vous sont proposés et d'équité sociale, puisqu'il y a une notion de progressivité des tarifs, notamment en fonction du quotient familial. Et la plupart du temps nous avons créé de nouvelles tranches, notamment la tranche 6 et la tranche 7, en fonction des revenus. Également, et c'est très intéressant, puisque cela nous a permis de bien connaître le coût de nos services publics, sur les huit services sur lesquels il vous est proposé une harmonisation tarifaire (quatre ALSH, deux piscines, une salle culturelle, une école de musique, une ludothèque et un pôle nautique), c'est 3,7 M€ de dépenses, et là-dedans, on ne compte pas les crèches, ni la MJC de Bégard (puisque c'est une délégation) et l'école de musique intercommunale des Trois-Rivières. 3,7 M€ pour 2,6 M€ alors, je ne dirai pas de déficit, mais on pourrait dire de coût d'exploitation, c'est-à-dire d'autofinancement par l'agglomération, soit 70 %. Ça nous permet effectivement de voir que le service public a un coût, et que l'agglomération de Guingamp-Paimpol investit beaucoup dans les services à la population.

On a également pu voir que nos services publics étaient en décalage important par rapport à l'inflation, puisqu'on n'avait pas augmenté, et que vous comprenez bien vous tous aussi dans vos mairies qu'il est

## Procès-verbal

plutôt important d'augmenter des petits pourcentages chaque année pour caler nos tarifs par rapport à l'inflation. Et là, nous avons dû, sur certains services qui n'avaient pas augmenté depuis 2017, avoir un rattrapage, mais nos tarifs, comparés aux autres services d'autres collectivités sont toujours dans les tarifs les plus accessibles par rapport à notre territoire. Donc ce travail-là qui était demandé depuis longtemps, et qui va nous permettre de continuer chaque année dans cette politique tarifaire, d'avoir ce travail partenarial entre les trois commissions, mais aussi remercier les services qui ont très bien travaillé, qui ont bien compris qu'effectivement, il était plus intéressant d'avoir une actualisation annuelle qu'avoir un gros rattrapage qu'on a fait sur certains services.

**Josette CONNAN.** En complément de ce que viennent de dire mes collègues, l'objectif est bien sûr d'harmoniser nos tarifs tout en faisant très attention à ce qui se pratique autour de nous, tout en essayant de garder une équité sociale sur le territoire. Si je prends l'exemple de notre école de musique, on a une école de musique qui est sur deux sites, Guingamp et Paimpol. Pour un élève qui est à l'école de musique, le coût par élève est de 1 461 € pour la collectivité, alors que l'élève paye aux alentours de 400 €. Les produits qui sont générés par le coût des inscriptions ne couvrent que 28 % des coûts réels pour la collectivité. Donc forcément, on doit harmoniser tout ça, et il nous faut rechercher des recettes supplémentaires ou complémentaires, vous l'entendrez bien. Et pour ce faire, on vous en parlera tout à l'heure, on va écrire un véritable projet pédagogique pour nos écoles de musique. C'est un document-cadre qui va nous permettre d'harmoniser encore davantage les tarifications. Bien sûr maintenir l'accessibilité tarifaire. Il y aura une modulation de l'augmentation en fonction des revenus. Donc on va créer des tranches supplémentaires. Et on veut au maximum pouvoir faire rentrer les moins de 25 ans. Ça, c'est en lien avec la politique aussi des nouvelles dynamiques territoriales. Voilà pour les écoles de musique.

Si je prends La Sirène, on revoit également nos tarifs, puisqu'ils n'avaient pas été révisés depuis 2014. On ne peut pas tout faire en même temps, la construction d'une agglomération, c'est très long, mais les tarifs de La Sirène, par exemple, pour un concert de 10 € vont passer à 14 €. Les tarifs de location de la salle sont également réactualisés, mais dans des proportions convenables, parce que l'équipement de La Sirène est aussi un équipement déficitaire.

**Vincent LE MEAUX :** On est au cœur du réacteur, là, quand on parle du financement du service public dans notre pays ! C'est une ingéniosité française, mais qui fait débat, puisque certains considèrent que le service public doit être rentable, comme une entreprise, et d'autres considèrent qu'il faut mettre des principes et des valeurs dans le fonctionnement, et vous l'avez évoqué, la valeur sociale, la dimension de l'accès de toutes et tous sur le territoire à ces équipements. Ça renvoie aussi à une discussion qu'on verra dans Plan Pluriannuel d'Investissement. Ce sont les équipements qu'il faut avoir sur tout le territoire, sur Bégard, sur Callac, en termes d'accès à la culture, notamment. On le voyait, avec le lancement d'une opération sur un pôle enfance à Bourbriac, mais Callac est aussi concernée, Paimpol également avec une crèche. Donc on voit que l'un ne va pas sans l'autre. On a un service public, mais aussi, il faut une organisation territoriale. Autrement, il n'y aurait que certains usagers de certaines communes qui pourraient bénéficier de cet accès, parce qu'avec cette agglomération, on a la question des mobilités, c'est-à-dire qu'on ne peut pas non plus, pour aller à la piscine ou à l'école de musique, faire aller-retour 75 ou 80 km tous les lundis ou mercredis après-midi ou tous les samedis, matin ou après-midi. Donc on voit bien qu'il y a un maillage d'équipement pour essayer de faire accéder au mieux la population, parce qu'effectivement, l'accès est parfois complexe simplement par rapport à des idées reçues. « Je n'ai pas le droit d'avoir accès à l'école de musique, parce que ça ne s'est jamais fait dans ma famille, tout simplement ». Il faut casser ces fausses idées, et faire en sorte que, dans une école de musique, on puisse apprendre la guitare, du jazz, ou de l'accordéon, avec des prix modérés, à l'agglomération de Guingamp-Paimpol. Et d'ailleurs, on a cette tarification CAF et ces aides qui existent aussi. On a les Pass. On présentera tout à l'heure les Pass. Ce n'est peut-être pas tout à fait le même sujet, mais on est quand même sur un accès aussi qui se veut social. Dès lors, ça crée effectivement un coût d'exploitation qui est souvent supérieur aux recettes d'exploitation, mais nous sommes là dans une logique de service public sur un territoire assez pauvre, l'un des plus en difficulté

# Procès-verbal

sur le plan d'accès aux droits. N'oublions pas cette notion d'accès aux droits, quels qu'ils soient.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- De prendre acte du rapport « pour un service public accessible et solidaire ».

DEL2023-06-127

## MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME LEADER SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE GUINGAMP

En sa qualité d'autorité de gestion régionale du FEADER pour la période 2023-2027, la Région Bretagne a lancé un appel à candidatures auprès des territoires organisés pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de développement au titre du dispositif Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER), aux fins de sélectionner des Groupes d'Action Locale (GAL) qui les porteront. Doté d'une enveloppe de 28,5 millions d'euros, ce volet territorial du FEADER doit permettre de faire émerger et de soutenir financièrement des projets de développement local innovants et partenariaux qui répondent aux enjeux des territoires ruraux en Bretagne.

En octobre 2022, Guingamp-Paimpol Agglomération a déposé un dossier de candidature pour le territoire du GAL du pays de Guingamp. Intitulée « *Donnons de la force collective à notre écosystème local* », la candidature s'appuyait à la fois sur :

- Une stratégie et un plan d'actions qui entendent utiliser les forces vives (habitants et acteurs du territoire), et s'appuyer sur des atouts existants pour assurer le développement solidaire et durable du territoire et garantir une qualité de vie pour tous ;
- Une gouvernance ad hoc, que l'on appelle comité de programmation et qui rassemble des élus et des acteurs de la sphère privée.

Par courrier du 27 février 2023, la Région Bretagne a fait savoir au GAL que sa candidature était retenue et qu'une enveloppe de 1 242 637 € lui était accordée.

Deux étapes préalables sont nécessaires à la mise en œuvre du programme proposé :

- La constitution du comité de programmation (cf. composition en annexe du présent rapport)
- La signature de la convention entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la Région Bretagne relative à la mise en œuvre du programme (cf. convention en annexe du présent rapport)

### 1) Le Comité de programmation, organe de la gouvernance propre au programme LEADER sur le territoire du pays de Guingamp

Le Comité de programmation est garant de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux. Il est tout à la fois instance délibérative, par la sélection de projets et par l'attribution de financements, et instance stratégique, par son rôle dans le suivi et l'évaluation du programme. Il est composé de 20 membres titulaires répartis dans deux collèges : 1 collège de 10 élus issus à parts égales des deux EPCI, et 1 collège de 10 structures issues de la sphère privée. Les réunions se tiendront régulièrement, environ tous les deux mois, en itinérance sur différents lieux du territoire.

Collectivement, les membres du Comité ont plusieurs rôles :

- Un rôle d'ambassadeurs : ils participent ainsi à la diffusion du programme et à la communication le concernant ;
- Un rôle de pilotage : ils fixent les critères de sélection des projets, ils en assurent le bon usage; ils peuvent proposer des modifications de la stratégie durant la vie du programme ;

# Procès-verbal

- Un rôle décisionnaire : ils votent pour le soutien et le financement des projets ;
- Un rôle d'évaluation : ils mettent en place des critères d'évaluation du programme et participent au suivi de sa réalisation

## 2) La convention entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la Région Bretagne

Guingamp-Paimpol Agglomération est chef de file du programme LEADER sur le pays de Guingamp et associe Leff Armor Communauté dans sa mise en œuvre. La convention proposée par la Région Bretagne relative à la mise en œuvre du programme LEADER a pour objet de préciser :

- La stratégie de développement local LEADER comprenant son descriptif, le territoire éligible retenu, le plan d'actions décliné en fiches-actions et le plan financier correspondants ;
- Les conditions de la subdélégation des tâches de l'organisme payeur définies par la Région Bretagne, en sa qualité d'Autorité de gestion régionale ;
- Les obligations respectives des différentes parties précisant les dispositions et la répartition des tâches de fonctionnement, de gestion, de contrôle et de suivi.

Guingamp-Paimpol Agglomération est récipiendaire de l'enveloppe LEADER ; il n'y aura pas de reversement de subvention à Leff Armor Communauté.

**Vu** l'entente intercommunautaire entre Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté du 28 avril 2022, actant le partenariat entre les deux EPCI pour élaborer le dossier de candidature au programme LEADER pour 2023-2027 ;

**Vu** la délibération DEL2022-07-142 du 5 juillet 2022 validant la préparation d'une candidature commune LEADER à l'échelle des territoires de Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté et qui, en outre, valide le fait que Guingamp-Paimpol Agglomération sera le chef de file du partenariat entre les deux EPCI ;

**Vu** la délibération de la commission permanente du Conseil régional de Bretagne du 26 septembre 2022 demandant l'exercice de la qualité d'autorité de gestion régionale pour le FEADER 2023-2027 ;

**Vu** le dossier de candidature au programme LEADER envoyé à la Région Bretagne conjointement par les Présidents de Guingamp-Paimpol Agglomération et de Leff Armor Communauté par courrier du 26 octobre 2022 ;

**Vu** le courrier de notification du Président du Conseil régional de Bretagne en date du 27 février 2023 informant de la décision du Comité de sélection de retenir la candidature du GAL du Pays de Guingamp et d'octroyer une dotation FEADER de 1 242 637 € pour la mise en œuvre de son programme ;

**Considérant** que la représentation pour Guingamp-Paimpol Agglomération au Comité de programmation est fixée comme suit : 5 titulaires et 5 suppléants ;

**Considérant** que le Conseil d'Agglomération peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des conseils d'agglomération.

**Vincent LE MEAUX**, il s'agit de mettre en œuvre désormais une enveloppe qui nous a été attribuée de 1 242 637 €. C'est une très grande partie des communes de notre territoire. Les communes urbaines ne peuvent pas bénéficier/ne peuvent pas émarger sur cette enveloppe, mais la très grande majorité des communes peuvent y prétendre. Il s'agit de mettre en place un comité de programmation pour ce contrat, qui va se dérouler jusqu'en 2027. Donc il y a besoin d'un comité de programmation et j'ai une proposition de noms à vous faire, mais s'il y a quelqu'un d'autre qui souhaitait s'y intégrer, c'est ce soir que ça se joue. En titulaires, j'ai déjà les noms de Claudine GUILLOU, Élisabeth PUILLANDRE, Cyril JOBIC, Yannick ECHEVEST, Jean-Paul PRIGENT. Est-ce qu'il y a d'autres personnes ? Il suffit de rayer ceux que je viens de citer là. Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui souhaite être intégré à ce CUP (comité unique de programmation). Michel DUMAIL, je le rajoute. La ville de Paimpol n'est pas bénéficiaire du LEADER, il faut bien le savoir. Il y a cinq communes qui ne peuvent pas prétendre au LEADER sur l'agglomération. Est-ce qu'il y a des suppléants ? J'ai des noms de suppléants : Samuel LE GAOUYAT, Marie-Thérèse SCOLAN, Béatrice BILLAUX, Pierre-Marie GAREL, Vincent LE MEAUX, mais je peux toujours me retirer.

## Procès-verbal

Yannick ECHEVEST, tu souhaites te retirer pour les titulaires ? C'est sympa, merci. Donc Michel DUMAIL. Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui souhaite être intégré en titulaire ou en suppléant ? Pierre-Marie GAREL, tu souhaites te retirer des suppléants ? Pierre-Marie GAREL a suivi le précédent CUP de façon très studieuse ! Yvon LE MOIGNE, tu avais manifesté ton souhait d'y être, s'il y a une place ? Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre ? C'est 1 200 000 €. Ce sont des projets qui donnent des idées pour soi-même. Marie-Françoise LE FOLL en suppléante ? Le maire se retire. Je mets Marie-Françoise LE FOLL. Il en manquait peu, parce qu'on a essayé d'équilibrer le dispositif.

Alors, titulaires Claudine GUILLOU, Élisabeth PUILANDRE, Cyril JOBIC, Jean-Paul PRIGENT, Michel DUMAIL. On a à peu près, là, représenté donc avec Claudine GUILLOU le secteur de Bourbriac, Élisabeth PUILANDRE le secteur de Guingamp, Cyril JOBIC le secteur de Callac, Jean-Paul PRIGENT, le secteur Belle-Isle, Michel DUMAIL, le secteur de Paimpol. Ensuite, Samuel LE GAOUYAT, le secteur de Pontrieux, en suppléant ; Marie-Thérèse SCOLAN, le secteur de Bourbriac ; Béatrice BILLAUX, le secteur de Callac ; Marie-Françoise LE FOLL, le secteur de Guingamp ; et Yvon LE MOIGNE, pour le secteur de Bégard.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport, outre ce que je viens de dire, la commission et les 1 200 000 €. Il va falloir les utiliser, trouver les bons arguments pour qu'ils ne soient pas retoqués ; et être patients après pour recevoir l'argent !

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- D'approuver la composition non nominative du Comité de programmation ;
- De procéder à la désignation des conseillers au sein du Comité de programmation pour participer à la mise en œuvre de la stratégie LEADER 2023-2027 sur les territoires de Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté :
  - Titulaires (5) : GUILLOU Claudine, PUILANDRE Elisabeth, JOBIC Cyril, PRIGENT Jean-Paul et DUMAIL Michel
  - Suppléants (5) : SCOLAN Marie-Thérèse, LE FOLL Marie-Françoise, LE GAOUYAT Samuel, BILLAUX Béatrice et LE MOIGNE Yvon
- De valider le projet de convention relative à la mise en œuvre du programme LEADER entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la Région Bretagne ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention sur la base du contenu de la candidature retenue, ainsi que tout autre document relatif à la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027.

DEL2023-06-128

**COOPERATION DECENTRALISEE : MISE EN ŒUVRE DE LA LOI OUDIN SANTINI POUR SOUTENIR LE PROJET DE L'ASSOCIATION PUIITS DU DESERT AU NIGER**

L'association Puits du Désert est une association qui intervient au Niger depuis près de 20 ans dans la région d'Agadez, notamment pour construire des puits afin de fournir de l'eau potable. Son siège est en Haute Savoie mais elle dispose d'une antenne en Bretagne. A ce jour 340 puits ont été construits et apportent l'eau à plus de 100.000 personnes dans la région d'Agadez.

L'association nous sollicite pour participer à un projet de construction de 3 puits pour l'accès à l'eau potable des villages de Warodimen, Azori elmokatat et Kealarou. Ce projet bénéficie d'un financement de l'agence de l'eau Loire Bretagne à hauteur de 50.000 euros, soit 50 % du projet. Ce soutien est conditionné au cofinancement du projet par une commune ou une intercommunalité du Bassin Loire Bretagne.

L'association nous sollicite pour une participation d'un montant de 5 000 euros par an sur trois ans. Cette participation s'inscrirait dans le cadre de la loi Oudin Santini, qui autorise les collectivités à octroyer jusqu'à 1 % de leur budget Eau et assainissement à des actions de développement initiées soit par l'EPCI, soit par des tiers (associations par exemple).

## Procès-verbal

**Vu** la loi Oudin-Santini n°2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, en ses articles L. 1115-1 et L. 1115-1-1 relatif à l'action extérieure des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 avril 2022 fixant les derniers statuts en vigueur Guingamp-Paimpol Agglomération, en particulier ses compétences en matière d'eau et d'assainissement et ses compétences facultatives en matière de Coopération décentralisée, sur les territoires de Madagascar et du Niger ;

**Considérant** que l'association dispose d'un partenaire local au Niger, l'ONG Tidène, qui est maître d'œuvre pour la réalisation des projets et que l'entretien des puits est assuré par un comité de gestion, mis en place à la construction ;

**Considérant** que l'accès à l'eau potable améliore notablement la scolarisation des enfants ainsi que la condition des femmes qui peuvent ainsi dégager du temps pour d'autres activités ;

**Vincent LE MEAUX.** La mise en œuvre de la loi Oudin-Santini pour soutenir le projet de l'association Puits du désert au Niger, un beau projet de solidarité internationale. Notre territoire est un territoire ouvert, qui s'intéresse au monde, qui est humaniste et qui s'intéresse beaucoup aux gens, où qu'ils soient dans le monde. Et avec Madagascar, avec le Niger et avec Cuba, aujourd'hui nous démontrons une ouverture simple, mais efficace dans nos opérations. Elles ne sont pas dispendieuses, elles ne sont pas chères, elles nous permettent d'être présentes aux côtés de nos pairs là où ils habitent, et inversement quand ils viennent ici. Et j'ai reçu la semaine dernière une délégation du Niger à l'agglomération, nous avons passé une bonne heure et demie, c'était assez satisfaisant en terme de communication. Là, on était sur un autre dispositif, Masnat, une ancienne collaboration qui existait à Guingamp Communauté, que l'on va reprendre et que l'on va relancer. On apprend beaucoup des autres, et c'est vrai, ce qui s'est passé ces derniers mois sur notre territoire n'est pas à l'image du tout de notre agglomération, de notre territoire breton. Ici, on ne parle pas comme ça aux gens, on ne met pas en cause les gens, on n'invective pas, parfois, on veut simplement s'occuper des autres. Ça devient dur de s'occuper des autres, et quand il y a la couleur, quand il y a la parole, là, ça devient quasiment des énormités qui sont dites, même dans les réseaux sociaux. Et Rémy GUILLOU nous disait ce matin, en Conférence des présidents de commissions, son effroi suite à un tract nazi, fasciste, reçu en mairie de Plouisy. Donc, tous ces gens-là, franchement, vous n'avez pas votre place sur le territoire, quoi ! S'il faut à un moment donné avoir le débat, OK, mais si c'est pour vilipender, insulter, c'est inacceptable, c'est intolérable !

Donc ça se poursuit, cette coopération, avec cette fois-ci un dispositif qui nous est proposé dans le cadre d'une loi sur l'eau, pour participer ainsi à la construction de puits, tout simplement pour vivre ou survivre parfois dans ces pays.

On aura un rapport un peu plus important en septembre ou en octobre, sur les différentes coopérations, parce qu'il va falloir les décliner et démontrer notre attachement à notre politique à l'international : démonstration à celles et ceux qui croient qu'on enferme la Bretagne. Au contraire, plus on essaie de l'enfermer, plus elle s'ouvre !

Un dispositif très intéressant : la loi Oudin-Santini est connue, pas assez utilisée, je trouve, dans les collectivités, mais c'est une belle loi qu'il nous faut aussi financer. Dès lors qu'on fait des investissements dans l'eau, on donne aussi un peu de notre argent à celles et ceux qui en ont besoin pour faire des captages d'eau en particulier ou des projets relatifs à l'eau ailleurs dans le monde.

**Rémy GUILLOU.** Je suis particulièrement heureux de ce choix de soutenir le creusement de puits dans le désert, pour plusieurs raisons. Pour tout ce que le Président a pu dire, évidemment, mais aussi parce que, et ça, je crois que nous y serons tous sensibles, ça permettra à un certain nombre d'enfants de pouvoir aller à l'école. Je rappelle quand même que, dans cette région, les enfants, à partir de six ou sept ans, passent leur journée à aller chercher de l'eau au lieu d'aller à l'école. Et le fait de creuser des puits, ils auront l'eau près d'eux et ils pourront donc être scolarisés. Et dans les échanges que nous

## Procès-verbal

avons eus, avec Samuel LE GAOUYAT et le responsable de l'association, nous avons bien insisté pour qu'effectivement, tout le bénéfice qui sera retiré, tout le temps gagné qui sera acquis pour ces enfants soient utilisés pour la scolarisation. Et la coopération va se faire aussi avec une commune avec laquelle Guingamp Communauté autrefois était jumelée. Nous avons soutenu, et je pense que c'était une très bonne chose, la scolarisation des enfants de ce secteur en exigeant aussi -je dis bien « exiger » - qu'il y ait un garçon pour une fille, et que ce ne soient pas seulement les garçons qui soient scolarisés, et nous avons vérifié sur place, ça a été le cas. Je crois qu'en terme de formation, c'est tout à notre honneur de les aider à creuser les puits, et surtout à se former et avoir une éducation.

Vincent LE MEAUX et c'est toujours le cas, d'ailleurs.

**Samuel LE GAOUYAT.** Quand on a rencontré l'association Puits du désert, elle mettait en avant effectivement, la scolarisation des enfants, puisque les enfants sont « de corvée » d'eau, mais c'est aussi permettre la place, une autre place à la femme, puisque ce sont les femmes et enfants qui vont chercher de l'eau au puits. Et donc créer des puits à proximité permet aussi à la femme de trouver une autre place dans l'organisation de la société au Niger.

C'est un des pays les plus pauvres du monde aujourd'hui, il y a un enfant sur cinq qui n'accède pas à l'âge de cinq ans. C'est énorme. Et dire que la création du puits met en perspective la construction d'écoles, mais aussi la construction de dispensaires, et donc permet la création, justement, et la structuration, où ils sont complètement autonomes. Et le puits permet de mettre en place une certaine dynamique qui est extrêmement positive. Donc, c'est de reprendre une forme de coopération internationale qui a existé en lien avec le Niger et que l'agglomération Guingamp-Paimpol, après Madagascar, puisse être aussi proactive, par l'intermédiaire de l'association « Puits du désert » puisqu'on est dans une perspective d'un conventionnement sur plusieurs années, à hauteur de la somme telle que c'est indiqué dans la délibération, mais c'est de permettre aussi une forme de continuité d'action sur trois années, je crois, en terme de coopération.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- D'approuver le principe d'une mise en œuvre de la loi Oudin-Santini sur le budget eau et assainissement et l'affectation annuelle d'une enveloppe financière de 5000 € pour les années 2023, 2024 et 2025, à l'association Puits du Désert, dans le cadre de ce projet ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous actes utiles en la matière.

DEL2023-06-129

**TOURISME : STRATEGIE DU TOURISME ET DES LOISIRS - PLAN D'ACTIONS 2023-2024**

Notre agglomération a, lors de la fusion des 7 collectivités en 2017, souhaité élaborer une politique touristique à horizon 2022. L'écriture de cette politique s'est concrétisée dans un premier temps, par la réalisation d'un diagnostic touristique du territoire ayant permis de définir les enjeux majeurs du nouveau périmètre d'actions et de déterminer les nouvelles orientations stratégiques en matière de développement touristique.

Les trois orientations étaient définies comme suit :

- axe 1 : renforcer les portes d'entrée du territoire,
- axe 2 : développer les différents modes de découverte du territoire,
- axe 3 : développer la valorisation des savoir-faire

Dans un second temps, chacune des orientations stratégiques a fait l'objet d'une déclinaison de 143 fiches actions, certaines étant des « coups partis » des ex communautés de communes, d'autres correspondant à de nouveaux projets d'envergure.

## Procès-verbal

Après 5 ans de mise en œuvre des actions et du fait de l'évolution du contexte social, économique, sanitaire, touristique, l'agglomération a jugé pertinent d'évaluer sa politique touristique. Il en ressort les éléments suivants :

- Un taux de réalisation avoisinant les 75%
- Trois postes de dépenses majeures : La signalétique, les sports nature (randonnée notamment), l'accompagnement des porteurs de projets.
- Une dépense publique estimée à plus de 5 millions d'euros incluant la mise en œuvre de projets, les fonds de concours aux communes, les subventions à l'office de tourisme et aux associations, la participation aux destinations touristiques et l'accompagnement des porteurs de projets via le dispositif touristique. Ce montant ne prend pas en compte les charges de personnel et le budget de l'office de tourisme.
- Un investissement conséquent tant en terme de moyens humains que financiers pour la structuration des sports nature et des moyens plus resserrés dédiés à la valorisation des savoir-faire, concrétisée notamment par le festival de la gastronomie
- La signalétique : un réel outil de diffusion des flux et de valorisation patrimoniale mais dont le coût financier est important ainsi que le temps qui y est dédié
- L'agglomération, précurseur et chef de file auprès d'autres collectivités, dans la mise en place d'un dispositif d'aides financières touristiques à destination des porteurs de projets (ex Poher Communauté). Aucune autre agglomération n'avait instauré ce dispositif, relevant davantage des compétences des Départements et des Régions. A ce titre, l'agglomération, entre 2017 et 2022, a accompagné 200 porteurs de projets et 29 ont pu bénéficier d'une aide directe pour un montant total de 429 700 €.
- La préservation de l'environnement, le respect du cadre de vie des habitants sont des enjeux majeurs qu'il conviendra de prendre en compte dans la prochaine stratégie.

Ces éléments ont clairement contribué à la volonté de « rendre l'agglomération accueillante et innovante pour bien y vivre et d'offrir un service équitable et de qualité à tous les habitants du territoire » (extrait du projet de territoire actuel).

L'évaluation de la politique touristique aura ainsi permis de faire la lumière sur le travail engagé depuis 2017 par l'agglomération en matière de tourisme et spécifiquement de tourisme durable.

L'agglomération a assis son action sur des valeurs telles que le souci de l'environnement, le bien être des habitants et des visiteurs et la volonté d'agir en faveur de l'activité locale.

### **PERSPECTIVES**

Ce positionnement est aujourd'hui conforté par les premiers résultats de l'étude REFLET diligentée par Tourisme Bretagne, réalisée en 2022, auprès de la clientèle bretonne (40 000 questionnaires exploités) dont les premiers résultats ont été présentés le 25 mai dernier.

Les premiers éléments de l'étude révèlent que :

- La clientèle bretonne recherche des vacances plus responsables : qu'ils soient français ou européens, les voyageurs recherchent davantage des destinations de proximité. Une évolution des modes de transport est constatée, avec l'augmentation de la part des séjours réalisés en train. 86% des touristes déclarent agir pour diminuer l'impact de leur séjour sur l'environnement, une proportion multipliée par 2,5 en 6 ans.
- L'excursionnisme est en plein essor du fait de l'augmentation de la population sur ces 20 dernières années en Bretagne ; +17% en 2019. Aussi, la crise sanitaire a imposé une limite

## Procès-verbal

géographique dans les déplacements et a conduit les visiteurs à se tourner vers une offre de proximité.

- En matière de retombées économiques, même si la crise a conduit les visiteurs à redécouvrir leur région, les locaux aiment et consomment leur territoire. En effet, 16% des nuitées en Bretagne sont réalisées par des Bretons
- En matière de slow tourisme\* ou tourisme 3.0 « Vivre des vacances en prenant son temps », peu importe la génération et la philosophie du voyage, les visiteurs souhaitent prendre leur temps pour découvrir et se tournent ainsi vers des activités douces et de découverte. Ils recherchent de la déconnexion, de la simplicité et un retour à la nature. Ainsi, cette nouvelle tendance conduit à une progression des activités culturelles et de loisirs comme les visites de parcs et de jardins, la pratique de la randonnée et du vélo. Aussi, les touristes indiquent une appétence croissante pour la reconnexion à la nature et à l'ancrage local. Les activités de pleine nature connaissent une progression de 25% par rapport à 2016. L'utilisation des mobilités douces est aussi de plus en plus plébiscitée. Ces constats marquent une prise de distance avec la consommation de masse et un engagement avéré vers un tourisme de qualité.

\*Le slow tourisme qui est « l'art de voyager en prenant son temps, en privilégiant les rencontres, en savourant les plaisirs de la table, avec le souci du respect du territoire et de ses habitants » est un enjeu majeur pour tous et pour la construction d'un avenir pérenne. Les projets touristiques doivent ainsi être imaginés et co-construits avec les habitants pour maintenir l'acceptabilité du tourisme. L'accueil et l'ouverture caractérisent les piliers fondamentaux du territoire breton. En effet, la Bretagne est classée première région pour son accueil

- Les habitants semblent généralement satisfaits du type de tourisme développé sur le territoire breton bien que des pics de fréquentation sont constatés, 3/4 des bretons donnent une note de 7/10 à ce sujet.

- L'étude REFLET identifie 4 forces pour la Bretagne :
  - L'hospitalité et l'accueil des bretons (des professionnels et des habitants)
  - La richesse des patrimoines (historiques, immatériels, matériels...)
  - Les paysages d'exception
  - L'image rassurante de la Destination Bretagne (propreté, préservation, responsable...)

mais des pistes d'amélioration sont pointées, à savoir :

- Un manque d'ambiance
- L'accessibilité des transports en commun
- Les horaires et les jours d'ouvertures des commerces
- Les conditions de circulation et de stationnement
- Les outils numériques mis à disposition des clientèles

Ce constat renforce et encourage davantage l'agglomération à agir en faveur des transitions en s'engageant vers un modèle touristique plus durable et plus maîtrisé, ancré territorialement, transversal, intégré et en lien avec d'autres stratégies et tenant compte des besoins des habitants et de leur cadre de vie.

### **METHODE D'ELABORATION**

Pour ce faire, l'agglomération, a, concomitamment à l'évaluation, et dans un contexte post covid, mis en place de nombreuses instances collaboratives et de partage tels qu'un comité de pilotage, les rencontres locales du tourisme, la passation de questionnaires auprès du conseil citoyen, sur les marchés du territoire auprès des habitants mais aussi en ligne sur les réseaux sociaux, les ateliers du tourisme ; ceci dans l'objectif de co-construire avec, non seulement l'ensemble des protagonistes du territoire, qu'ils soient habitants, élus, socio-professionnels, agents mais aussi avec l'ensemble des

# Procès-verbal

partenaires et institutions présents et actifs (la Région, Tourisme Bretagne, Côtes d'Armor Destination, les Destinations Touristiques..) au sein de l'écosystème touristique.

L'ensemble de ces travaux, de ces ateliers et de ces échanges a été à plusieurs titres bénéfiques.

1. Ils ont permis de faire émerger une **vision commune** du tourisme souhaité sur le territoire à savoir :

- Une stratégie touristique réalisée avec et pour les habitants, bénéficiaires à l'année des actions menées par l'agglomération pour lesquels il est primordial de respecter le cadre de vie et l'environnement.
- Une stratégie prônant « le mieux » et non « le plus ». Le parti pris est effectivement de vouloir faire mieux et non davantage ; l'agglomération s'attachera à privilégier la qualité à la quantité
- Une stratégie dont les valeurs sont la confiance, l'authenticité, la convivialité, la solidarité, la créativité, la proximité, la tradition, l'engagement et l'innovation et dont le socle est le faire-ensemble
- Un positionnement stratégique repris de la stratégie Nouvelles Dynamiques territoriales : « **un territoire de mille vies** » évoquant le dynamisme du territoire et la multiplicité d'émotions à vivre, de rencontres humaines, d'expériences, que l'on soit touriste, habitant, nouvel arrivant, saisonnier, étudiants, retraité.

2. **Trois enjeux majeurs** ont été définis au prisme des différentes problématiques relevées par les acteurs puis déclinés précisément au fil de la stratégie.

- **Enjeu 1** : Co-construire les projets avec l'ensemble des acteurs du territoire afin de fédérer et faire collaborer habitants, institutionnels, professionnels facilitant le renforcement du lien humain.
- **Enjeu 2** : Croiser les besoins des habitants et ceux des voyageurs tout en veillant à respecter l'équilibre sur l'ensemble du territoire afin de garantir le bien-être et l'épanouissement de tous.
- **Enjeu 3** : Prendre soin du cadre de vie du territoire et tenir compte de ses richesses.

3. **Quatre orientations principales** ont été retenues :

A. Renforcement de l'hospitalité touristique

B. Affirmation des marqueurs identitaires et révélation des insoupçonnés

C. adaptation de la stratégie marketing aux enjeux de la Destination Guingamp-Paimpol

D. Conditions de réussite de la mise en œuvre de la stratégie dont les objectifs principaux sont :

- Le maintien voire l'amélioration des services rendus à la population et aux voyageurs dans plusieurs domaines (la mobilité, l'accompagnement des socio-professionnels, l'office de tourisme comme chef de file en matière de politique d'accueil d'excellence, l'aide à la diffusion des flux, l'intégration paysagère des aménagements, la prise en compte des saisonniers et des étudiants)
- La mise en lumière d'expériences « 4 saisons » à la fois dans les domaines du nautisme, de la randonnée, de la culture bretonne, de la pêche, des métiers d'art, de la nature...et la révélation du territoire par sa mise en récit artistique, culturelle, historique, paysagère.
- L'élaboration d'une stratégie marketing partagée autour des valeurs du tourisme durable et des nouvelles tendances des attentes des clientèles (dépaysement, déconnexion, découverte, enrichissement personnel, confort et bien-être)
- Le renforcement et l'amélioration du partenariat entre l'agglomération et l'office de tourisme, afin de travailler en symbiose au profit de tous.

4. un **plan d'actions** à horizon 2030 a été proposé. Celui-ci sera évalué chaque année et sera par conséquent révisable, ajustable et évolutif en fonction du contexte, des moyens, des opportunités. Pour 2023-2024, 61 actions sont soumises à l'approbation du conseil d'agglomération et seront, pour

## Procès-verbal

les plus déterminantes, dès septembre 2023, approfondies et abondées dans le cadre d'ateliers organisés en présence des différents partenaires identifiés.

La stratégie du tourisme et des loisirs constituera la feuille de route du mandat en cours. Sa mise en œuvre viendra renforcer un des objectifs du projet de territoire qui est de « *construire des réponses modernes, respectueuses et innovantes pour faire face aux mutations sur notre territoire* »

**Vincent LE MEAUX.** Pour vous dire que l'enjeu stratégique du tourisme aujourd'hui est devant nous, puisqu'elle dira les chiffres, nous sommes passés (on regarde souvent les chiffres financiers, parce que ça attire souvent l'œil ou l'attention des collègues et des médias) d'une contribution de la taxe de séjour de 170 000 € en 2017, à aujourd'hui, où on peut espérer atteindre les 600 à 700 000 €. Donc pour vous dire que, en terme de progression du tourisme sur le territoire, cette progression est patente. Elle concerne, c'est sûr, le nord, mais également le centre et le sud du territoire, avec une nouvelle structuration de l'offre touristique qui s'est faite, avec des aides économiques, un certain nombre de choix qui ont été faits pour essayer d'amener cette équité de traitement entre le nord et le sud, sachant que chacun avait sa voie de développement touristique. On ne va pas calquer effectivement le tourisme de Paimpol, Ploubazlanec, Plouézec avec celui de Belle-Isle en Terre ou de Callac, mais pour autant, on voit qu'il y a des complémentarités très intelligentes qui s'opèrent. Et ce nouveau schéma va nous engager plus dans l'unification d'une offre, sachant qu'on est sertis également dans la destination touristique voulue par la Région Bretagne et nous avons également des enjeux nationaux dans le tourisme. On n'est pas là sur notre quant-à-soi, on ne travaille pas pour développer des individualités économiques, on est là pour structurer une offre économique d'ensemble. Et c'est là effectivement qu'il faut être judicieux.

J'en profite pour dire qu'avec le schéma touristique, on est aussi avec le service de l'agglomération qui est chargé du tourisme, et on a aussi l'Office intercommunal de tourisme, présidé par Virginie DOYEN. Un travail aujourd'hui de remise en place de l'office intercommunal est en œuvre, un travail de longue haleine qui permettra de structurer une offre commerciale et une offre d'information nouvelle, puisqu'aujourd'hui, on voit bien que le tourisme ne se fait plus forcément en présentiel, mais il se fait de façon virtuelle. Josette CONNAN expliquera mieux que moi cela. Et de dire effectivement qu'il faut aussi, à mon sens, poser la question de la gouvernance et de la structuration juridique de l'Office pour qu'il soit le plus en adéquation avec les évolutions sociétales, les évolutions de consommation, les évolutions de commercialisation, et les évolutions aussi des enjeux autour du développement durable, d'avoir un office plus proche juridiquement du fonctionnement de nos instances politiques et faire en sorte qu'il soit un outil au service de l'ensemble du territoire de l'agglomération. Donc un enjeu de plusieurs mois à mettre en place, mais Virginie DOYEN a pris le train en marche depuis trois ou quatre mois, même si elle avait une vision depuis 2017, et auparavant, à Belle-Isle en Terre, elle connaissait parfaitement le tourisme. L'objectif est donc véritablement de donner à cet office de tourisme une nouvelle entité administrative ou juridique qui lui permette de se surpasser dans ces temps nouveaux de tourisme sur notre territoire.

Voilà l'introduction que je voulais faire à la stratégie du tourisme et des loisirs sur l'agglomération. C'est la première déclinaison du grand schéma qu'on a évoqué sur les nouvelles dynamiques territoriales du mois dernier. Maintenant, on est dans la concrétisation de ces engagements. Dès un mois après, nous sommes déjà dans la réalisation d'un nouveau schéma. Donc bravo aussi aux équipes d'avoir réussi à coordonner au maximum entre les intentions et après la réalisation : là, vous êtes efficaces. Merci, en tout cas, Josette CONNAN, pour ce travail, mais on va attendre, pour les remerciements définitifs, la présentation d'une vidéo ou d'un PowerPoint dynamique, et du rapport en lui-même.

**Josette CONNAN :** Oui, une petite vidéo que vous connaissez déjà, mais qui va vous indiquer quelques messages. Un auteur connu dans le tourisme, Nicolas BOUVIER, dit toujours que le voyage et les vacances, ça commence à notre porte. Et l'intérêt de cette vidéo, c'est de vous montrer que, sur notre territoire, on peut aussi être en vacances.

# Procès-verbal

[Vidéo]

**Vincent LE MEAUX** ; c'est une belle vidéo ! Ça fait du bien de voir notre territoire sous un autre angle que les 45 rapports de ce soir !

**Josette CONNAN**. Tout d'abord, pourquoi une stratégie du tourisme et des loisirs ? Pourquoi un nouveau schéma ? Eh bien tout simplement parce que notre schéma s'est achevé en décembre 2022, et sur les cinq dernières années, votre agglomération a engagé une dépense estimée à 5 M€. Ce sont aussi 200 porteurs de projets sur l'ensemble du territoire qui ont été accompagnés, et 29 d'entre eux ont été soutenus financièrement à hauteur de 429 000 €. 75 % des actions qui étaient programmées ont été réalisées. Ce schéma étant terminé en décembre 2022, forcément, nous devons nous atteler à écrire un nouveau schéma du tourisme à horizon 2030. C'est un gros document qui fait 70 pages, je vais vous faire grâce, mais vous en aurez un qui vous sera remis, je pense, au prochain Conseil d'agglomération.

Le schéma du tourisme et des loisirs est un document qui est agile et évolutif. C'est une politique qui doit être souple. Souple, pourquoi ? Parce que s'il y a bien un domaine, un monde qui bouge autant que le prêt-à-porter, c'est le monde du tourisme ! Le monde du tourisme dépend de beaucoup de paramètres et le Président parlait tout à l'heure d'enjeux mondiaux, nationaux, régionaux parfois. Le tourisme dépend beaucoup du contexte sanitaire, vous l'avez vu avec le COVID, où il a fallu rebondir, se réorganiser. Le tourisme, c'est aussi le contexte climatique. La clientèle viendra à nous. La Bretagne, c'est une région très prisée, ce sera même la première région de France à être la plus fréquentée. Notre climat change. Notre climat breton deviendra plutôt méditerranéen, il faut qu'on s'en préoccupe. Et puis d'autres paramètres : le contexte ukrainien actuellement, qui impacte aussi le voyageur. Aujourd'hui, on s'aperçoit que les trois quarts de nos clientèles sont des clientèles bretonnes, d'où l'intérêt de dire que les vacances commencent parfois à notre porte. Donc voilà le bilan sur les cinq dernières années.

Comme vous l'avez vu sur la vidéo, pour la nouvelle stratégie touristique, je parle clairement, nous allons nous orienter vers un tourisme qu'on appelle un tourisme maîtrisé. Il n'est pas nécessaire de continuer à développer, mais plutôt de faire mieux et de privilégier la qualité à la quantité. Voilà les règles assez importantes. Et surtout, comme pour la stratégie régionale, l'habitant au cœur de tout. La cohabitation doit se faire entre les habitants et le touriste, qui, lui, est un habitant temporaire, et qui veut aussi vivre comme un habitant. En fait, les aménagements qui seront faits par votre agglomération doivent d'abord servir à la qualité de vie de nos habitants. Ça nous permet aussi de dynamiser notre territoire.

Ce nouveau schéma de développement de la stratégie de tourisme et des loisirs à horizon 2030, comme vous l'avez vu, ce sont des enjeux majeurs. Trois enjeux majeurs, je les reprends très rapidement : co-construire des projets, croiser les besoins des habitants avec ceux des voyageurs et ça c'est important, prendre soin du cadre de vie du territoire et tenir compte des richesses de nos territoires. Comme l'a dit en préambule le Président, notre territoire a des valeurs, que ce soit au sud, à l'est, à l'ouest ou au nord. Il est maillé de pépites et chacun doit y retrouver ses retombées. Les retombées économiques liées au tourisme sont très importantes sur le territoire de Guingamp-Paimpol, puisqu'elles ont été estimées à 100 M€ en 2022. C'est la deuxième filière économique, en terme de retombées, après l'agroalimentaire. Nous avons aussi - et ça a été écrit sur la vidéo que vous venez de voir - sélectionné quatre orientations principales, c'est-à-dire :

- Le renforcement de l'hospitalité touristique : notre habitant doit avant tout être un ambassadeur de sa région, de son territoire, le meilleur communicant pour faire connaître de territoire, c'est l'habitant.
- Nous devons affirmer nos marqueurs identitaires. Nous avons des marqueurs, nous devons les révéler.

## Procès-verbal

- Adapter bien entendu, et ça c'est le rôle de l'Office de tourisme, la stratégie marketing aux enjeux de la destination Guingamp-Paimpol.
- La mise en œuvre de la stratégie doit être le maintien et l'amélioration des services rendus à la population et aux voyageurs, dans différents domaines.

Une déclinaison en un plan d'action, un plan d'action qui comportera 113 actions. De 2023 à 2024, nous avons retenu déjà 60 actions. Pour construire ce schéma, nous ne l'avons pas fait seuls. Nous y travaillons depuis septembre dernier. Nous avons commencé par des rencontres locales du tourisme à Saint-Agathon, c'était le point de départ. Ensuite, beaucoup de groupes de travail, composés soit d'élus, d'habitants, de professionnels du tourisme, mais aussi de collectivités voisines, la Région (des collègues de la Région ont travaillé avec nous, aussi, pour écrire cette stratégie). Nous nous sommes appuyés aussi sur les destinations touristiques. Nous sommes un territoire qui a la particularité d'adhérer à deux destinations régionales, la destination Cœur de Bretagne et la destination Baie de Saint-Brieuc, Paimpol, les Caps. Ce sont aussi des structures facilitatrices. Ce sont des collègues qui ont travaillé avec nous pour écrire cette nouvelle stratégie.

Cette nouvelle stratégie touristique s'appuie aussi sur les nouvelles dynamiques territoriales. Le tourisme fait partie du pôle des Nouvelles dynamiques territoriales. Cette stratégie du tourisme et des loisirs constitue une feuille de route pour le mandat en cours. Et sa mise en œuvre viendra renforcer un des objectifs du projet de territoire qui est de construire des réponses modernes, respectueuses et innovantes, pour faire face aux mutations sur notre territoire.

Au vu de ces éléments, il est donc demandé de valider la stratégie du tourisme et des loisirs dans son intégralité, le positionnement, les enjeux des orientations et son plan d'action, valider la méthode de mise en œuvre et de suivi, à savoir la poursuite du travail engagé, parce que bien entendu, une fois par an, on reprendra des rencontres locales, pour faire le point d'étape de notre plan d'action, valider aussi, pour ce faire, la tenue d'ateliers du tourisme visant à élaborer de manière précise et affinée les fiches-action, et de valider la proposition du plan d'action 2023-2024, toujours sous réserve bien entendu des moyens financiers disponibles.

**Jean-Pierre GIUNTINI.** Je pense que vous serez tous d'accord pour dire que c'est une bonne stratégie, globalement. Par contre, moi, je trouve qu'il y a un enjeu qui n'est pas vraiment pris en compte, même si Josette CONNAN en a parlé tout à l'heure, c'est l'enjeu Eau. Vous savez très bien qu'on est dans une période de réchauffement climatique, on ne sait pas très bien où l'on va d'ici 2030, 2040, 2050. Et on ne sait pas très bien non plus quel va être le développement touristique et les contraintes que celui-ci va apporter. Donc ce serait peut-être bien qu'on puisse mettre un enjeu « Eau et ressources en eau » dans cette stratégie. C'est quelque chose qui devient très important pour l'ensemble de nos concitoyens.

**Josette CONNAN :** En fait, oui, l'environnement est bien pris en compte et j'ai bien dit qu'on était là pour faire mieux, et pas plus, qu'on était là pour optimiser non pas la quantité, mais la qualité. Et sur la consommation en eau, forcément ça passera aussi par des groupes de travail et une animation, notamment, des professionnels du tourisme. Ça commence par eux, ça commence par les hébergeurs, qui devront aussi équiper leurs hébergements. Et nos dispositifs qui ont été validés lors du Conseil d'agglomération dernier le prévoient. Et puis mettre en place des chartes forcément d'utilisation d'eau. Il existe plein de possibilités d'économiser l'eau, notamment les robinets, les douches... Forcément que l'enjeu de l'eau est hyper important et sans l'eau, on ne fera rien. Donc bien sûr qu'il sera pris en compte et les groupes de travail seront ouverts. On travaille en transversalité. Le tourisme, la preuve, c'est l'eau qui est concernée, mais c'est aussi la mobilité : le tourisme, c'est vraiment transversal. Et quand on dit que l'habitant est au cœur, c'est aussi pour que tout le monde puisse vivre en même temps, cohabiter, en termes d'habitants plus nombreux sur une période qu'on connaît : la période d'été.

## Procès-verbal

**Vincent LE MEAUX**, c'est dans l'enjeu n° 3 « prendre soin du cadre de vie du territoire et tenir compte de ses richesses et de ses ressources ». Ça renvoie effectivement à une réflexion qu'on a souvent sur l'augmentation de la consommation d'eau, l'été en particulier. Et avec la nouvelle usine d'eau d'Yvias, l'agglomération a investi près de 10 M€, pour sécuriser notre alimentation, mais est-ce que ce sera suffisant ? Sachant que, pour la petite histoire, mais elle est belle, l'histoire, c'est que l'ex-communauté de communes Paimpol-Goëlo et le syndicat du Goëlo (donc l'agglomération) fournit aujourd'hui de l'eau à l'île de Bréhat également, qui est un secteur très consommateur, en tant que client de l'agglomération Guingamp-Paimpol. Donc un sujet majeur, effectivement, à prévoir dans la discussion.

**Benoît GOUDALLIER**. Nous ne pouvons que nous réjouir du développement du tourisme dans notre superbe région, qui apporte une masse financière relativement conséquente, mais il ne faudrait pas que cela occulte un problème de santé publique majeur, qui est celui des algues vertes relativement présentes. Cela fait quand même pas mal d'années que ça dure. Il faut quand même penser à ce problème, qui est une vraie plaie.

**Vincent LE MEAUX**. C'est un sujet effectivement où on n'est pas tout à fait en première ligne, mais il faut toujours être vigilant à ces remontées dans les canaux, c'était là notamment le lieu d'eutrophisation le plus remarqué, mais quand on parle avec les collègues de Lamballe Terre & Mer et de Lannion-Trégor Communauté, effectivement, c'est une préoccupation constante dans leur souci de gérer cette quantité de matière. Nous, on a des enjeux sanitaires, comme celui d'assurer des urgences et une présence hospitalière de santé publique sur nos secteurs, parce qu'il y a un afflux massif de touristes, notamment sur le secteur de Paimpol, l'été. Et je pense que l'hôpital de Paimpol, comme celui de Lannion, sont soumis à de fortes contraintes l'été. Cela nous pose question en terme de sécurité, de sécurisation du parcours de soins dans cette période particulière. Donc on rajoute effectivement les éléments de santé publique, les éléments environnementaux : la question de l'eau, la question des pollutions diverses et variées. On doit effectivement prendre conscience de cet ensemble de contraintes qui pèsent sur nous quand on lance une politique touristique. Ce n'est pas le tout de dire... On le voit bien, certains veulent faire un hébergement, puis ils veulent tous les accès, tous les services, du Wi-Fi, etc., mais ce n'est pas que ça, ce ne sont pas que des services, c'est aussi un environnement sous contrainte, et que nous devons gérer, nous, à partir de la politique de l'agglomération, avec l'office de tourisme qui doit pouvoir donner la bonne information au bon moment. Donc on voit bien que nous sommes très liés, très connectés, entre les uns et les autres, et il ne faut pas avoir un sentiment individualiste, égoïste, quand on est dans la mise en œuvre de cette politique touristique. On amène du monde sur notre territoire, c'est énorme dans certaines communes, l'afflux est extraordinaire. Vous avez vu la décision qu'a prise l'île de Bréhat en mettant un système qui permet d'écarter les visiteurs qui viendraient sur l'île l'été, mais du coup, les visiteurs qui ne peuvent pas y accéder devront trouver quelque chose sur notre territoire. D'où une discussion qu'on a eue avec l'île de Bréhat la semaine dernière : comment on gère l'accès via Lanvollon et via Guingamp, des touristes sur notre territoire ? Parce qu'il y a des touristes qui arrivent en véhicule, qui se font véhiculer, et il y a ceux qui sont transportés par train, et nous devons avoir sans cesse une préoccupation d'information. Ce n'est pas le tout d'amener 1 000 personnes à Ploubazlanec, et de devoir les refouler devant le ponton. Nous devons avoir une logique, et nous parlions de cela avec le Maire de Bréhat : nous devons avoir une politique d'information dès Saint-Brieuc et dès Guingamp, quasiment, pour dire « on arrive à nos jauges maximales d'accueil sur Bréhat », mais on a aussi des sur-fréquentations qui se font. La Maire de Paimpol nous avait conviés, il y a un an, pour évoquer avec les élus de son Conseil municipal le fonctionnement de l'office, et une des préoccupations, c'était la gestion non pas du tourisme de masse (le tourisme de masse, ce n'est pas chez nous, pas tout à fait encore) ... Tout à l'heure, je pourrai peut-être dire qu'on va vivre un moment de tourisme de masse, éventuellement, dans un autre lieu de l'agglomération, mais Paimpol vit du sur-tourisme : aujourd'hui, l'été, quand on se déplace dans Paimpol, il n'y a pas besoin des Chants Marins pour se sentir dans une cohorte de gens qui déambulent dans la rue, et on ne voit pas forcément un endroit sans personne. Il y a quelques années, c'était possible, mais maintenant, on voit des cohortes. L'autre jour, pour le soir

## Procès-verbal

de la fête de la musique, il n'y avait pas forcément beaucoup d'animation, mais c'est un soir comme ça où il y avait déjà un peu de monde, et c'est surprenant effectivement que ça prenne dès le mois de mai, dès le mois de juin. Il fallait attendre le mois de juillet, entre le 14 juillet et le 15 août auparavant pour vivre cette intensité-là. Aujourd'hui, c'est entre le 14 juillet et le 15 août, mais aussi on le voit de façon plus importante. Donc ça crée des contraintes. Et ça, il faut le mesurer quand on fait des politiques publiques. Et je le dis, on n'est pas dans le tourisme de masse, mais on va voir l'effet sur la ville de Pontrioux à sa mesure, avec le résultat vendredi soir du « Village préféré des Français ». Les communes qui ont connu cette grande aventure d'être le Village préféré, comme Perros-Guirec et Ploumanac'h en particulier (le village de Ploumanac'h), eh bien ça crée de nouvelles conditions de vie dans le bourg, dans la ville, et je peux vous dire que là, c'est du tourisme de masse. C'est-à-dire qu'on vient nombreux, on vient comme on est, et on repart souvent sans ses déchets, sans ses détritiques, sans un certain nombre de choses qui restent sur le site et le lieu. Et effectivement, là, il y a une gestion des déchets à engager, à optimiser, et ça renvoie à des logiques de politiques très importantes, et financièrement qui coûtent après, et qu'on est obligé de répercuter dans notre TEOM. Donc vous le voyez, l'enjeu, le tourisme, ce n'est pas simplement effectivement que cette vision de faire venir le monde, mais c'est aussi faire en sorte que les gens s'y trouvent bien, se sentent bien. Et on retrouve effectivement, dans notre enjeu 3, « prendre soin du cadre de vie, du territoire et tenir compte de ses richesses ». Et ça, ça veut dire que, si on le vote tout à l'heure, ce sera un axe majeur, c'est-à-dire qu'on ne va pas être dans la surconsommation sur Guingamp-Paimpol agglomération en termes touristiques.

**Marie-Thérèse SCOLAN.** Tu parlais des déchets. Il y a une application qui va démarrer. Ça s'appelle « Hoali » et avec cette application, les touristes et nous-mêmes, on saura où mettre les déchets ; on aura les fiches de tri ; il y aura aussi, pour ceux qui sont en porte-à-porte, les jours de passage pour le bac jaune et le bac gris. Donc il ne faudra pas oublier de parler de cette application Hoali aussi au niveau touristique. Et je vous invite tous à la télécharger bien sûr, quand vous allez rentrer chez vous.

**Jacky GOUAULT.** Je voulais évoquer très brièvement un sujet que tu connais bien, j'en ai souvent discuté avec toi, c'est la diffusion de tout le travail fait par nos associations sur le territoire, en termes d'expositions, de spectacles qui sont produits par nos associations - et elles sont nombreuses - et qui ne sont pas diffusés. Et ça, ça m'interpelle beaucoup qu'on n'arrive pas à diffuser l'ensemble de ce travail de ces associations. Ça a à voir avec le tourisme et bien sûr la culture, mais j'en parle à Josette CONNAN depuis longtemps et moi, ça m'interpelle vraiment beaucoup. Je pense que c'est à l'agglomération de prendre le relais pour assurer la diffusion, à partir du travail fait par ces associations, que ce soit en termes d'expositions, de spectacles. Et Dieu sait si, sur notre territoire, il y a énormément de choses de produites et qui ne sont diffusées que sur un mini-territoire, c'est bien dommage.

**Vincent LE MEAUX.** Là, il y a un problème d'information, parce que moi, je la visualise depuis un an et demi, deux ans, mais elle ne circule pas assez, peut-être.

**Josette CONNAN.** Je rejoins tes propos, Jacky GOUAULT, et c'est vraiment une carence en terme de communication. C'est bien pour ça qu'il faut qu'on revoie aussi, mais ça, c'est en lien avec Virginie DOYEN, la notion de communication auprès des Offices du tourisme. Les Offices du tourisme doivent être le relais même de nos petites communes où il se passe beaucoup de choses, et on n'a pas les moyens de diffuser. Donc c'est vraiment quelque chose qu'on doit prendre en compte, autant sur le plan culturel que touristique, mais je pense que l'outil de communication, c'est l'Office de tourisme.

**Philippe LE GOFF.** Je voulais saluer le contenu du document et saluer le contenu de la stratégie qui me semble véritablement pertinente. J'aurais juste envie, peut-être, mais ça peut être une réflexion pour plus tard, parce que je ne l'ai pas vue, c'est la question de développer le hors-saison. Vous l'avez abordée, on voit bien qu'il y a les questions des flux qui sont très forts, et je crois que, demain, la question effectivement de développer le hors-saison pourra être un signal à ceux qui viennent trop nombreux en même temps au même endroit et que ça devient invivable. Et puis c'est aussi parce qu'on sait qu'on avait historiquement un climat qui faisait qu'en Bretagne, on ne venait pas pour le soleil, et

## Procès-verbal

donc il y a moyen de profiter, effectivement, de toutes ces qualités toute l'année. Je crois que c'est quelque chose qui rentre dans cette logique que tu portes, de ce tourisme durable qui, à mon avis, est une forme de solution.

**Josette CONNAN.** Pour répondre à ta question, Philippe LE GOFF, bien sûr, travailler les ailes de saison, c'est une de nos préoccupations principales, et on a déjà commencé, puisqu'après le COVID, souvenez-vous, on a fait tout un programme qui s'appelait « traversée d'automne », et qui a attiré du public. Cette année, il sera encore refait, en lien avec Côtes-d'Armor Destination, puisque nous, on a un équipement qui est ouvert, c'est Milmarin à Ploubazlanec, et beaucoup d'autres équipements sur le territoire sont ouverts. Une forte communication va être faite en région parisienne, parce qu'on sait qu'on a beaucoup de cette clientèle qui vient aussi l'été, mais on va leur apprendre que notre territoire, on peut le voir aussi la nuit, on peut le voir en hiver, on peut le voir au printemps. Forcément que l'objectif, c'est de travailler les ailes de saison, et pourquoi pas du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. L'effet recherché est bien de faire abaisser ces pics de sur-fréquentation, qui sont très désagréables pour l'habitant. C'est bien pour ça qu'on a parlé, les maîtres mots, je l'ai dit au début de mes propos, nous allons travailler vers un tourisme maîtrisé. Et la maîtrise, c'est ça aussi : la maîtrise dans le temps.

**Hervé RANNOU.** Quand on parle de promotion touristique, j'aimerais bien qu'on y allie aussi la promotion en général du territoire. C'est-à-dire que, quand on parle de touristes à l'année, ce sont aussi des gens qui habitent là à l'année, et notamment je pense aux professionnels de santé, mais pas que. Quand on cherche du personnel, dans tous les domaines, faire de la promotion du territoire, qui peut s'allier à mon avis très facilement à la promotion touristique, on peut faire gagnant-gagnant en alliant ces deux points assez précis. Et on connaît des problèmes notamment sur l'hôpital de Guingamp en ce moment. Je pense que cette promotion touristique, en y réfléchissant bien, peut apporter des solutions aussi.

**Josette CONNAN.** Oui, c'est un échange qu'on a eu. Côtes-d'Armor Destination fait en ce moment beaucoup de promotion du territoire à l'égard des professionnels de santé : « Venez travailler avec nous ». Ce sont des professionnels de santé, d'ailleurs, qui sont sur les vidéos, pris devant la plage... Et c'est vrai que nous, notre territoire Guingamp-Paimpol, on devra orienter aussi, peut-être, notre communication vers ces publics dont on a besoin, tout en leur apprenant à venir en vacances chez nous. Pourquoi ne pas offrir des séjours pour les inviter, les inciter à mettre le pied sur notre territoire ? Et quand on passe un bon séjour sur un territoire, on a envie d'y retourner. Pourquoi ne pas y vivre ? La filière santé est aussi touriste, mais elle est aussi à cibler en terme de communication, mais ça, c'est un travail qu'on pourra élargir avec Côtes-d'Armor Destination. Je dois rencontrer la présidente, d'ailleurs, bientôt, parce qu'elle a demandé un rendez-vous. On est quand même une des seules agglomérations à avoir une véritable politique -enfin si elle est votée ce soir-, une des premières agglomérations sur les Côtes-d'Armor à être prête à valider sa politique, sa stratégie touristique. Mais je garde bien dans un coin de la tête que les professionnels de santé, il faut que, par un biais ou par un autre, on les attire. Et on a de belles images, vous avez vu, pour pouvoir les attirer.

**Virginie DOYEN.** Je voudrais souligner le travail qui a été fait sur ce schéma, le partenariat qu'il y a eu, quand même très fort, entre l'office, les services de développement touristique. Aujourd'hui, il y a déjà des déclinaisons. Jean-Pierre GIUNTINI, cet aspect environnemental est très fort. Aujourd'hui, il n'y a pas les fiches-actions, non plus, elles sont en ébauche et elles doivent être encore travaillées. Il est vrai que l'office de tourisme a ce rôle justement de communication. Et le travail qui est fait aujourd'hui, avec la directrice par intérim, c'est d'aller voir les services de l'agglomération et d'échanger sur les possibilités, et ce qui peut être fait en partenariat, sur des communications, ...

Je viens par exemple sur les associations, sur l'aspect associatif, c'est pareil. Il y a eu une rencontre aussi avec la chargée de mission à la vie associative, justement pour voir comment communiquer auprès des événements qu'il peut y avoir au niveau des associations. C'est quelque chose qui existait, mais qui est en train d'être peaufiné et amélioré. Et tout ça, on le retrouve dans le schéma. C'est-à-

## Procès-verbal

dire que, vraiment, il y a un processus qui est mis en place, et le lien est renforcé aussi à ce niveau-là, j'ai envie de dire grâce à ce schéma aussi qui se dessine tranquillement. Et l'office va aller vers l'habitant. L'habitant aussi peut être en vacances chez lui, et c'est comment aussi accueillir autrement, et comment faire la diffusion des flux. La diffusion des flux, par exemple, il y aura aussi la question de la mobilité qui sera aussi mise en avant. Et donc le hors-saison, c'est quelque chose qui a déjà été réfléchi, mais qui demande encore plus d'être approfondi, mais tout cela est vraiment aussi dans cet enjeu environnemental, de réfléchir à étaler les flux, et se dire qu'à un moment donné, on protège nos espaces naturels, que ce soit le littoral, ou le bord de rivière ou dans les terres.

En tout cas, je veux souligner le travail qui a été fait, qui était vraiment un travail, comme ça avait été pour la stratégie de la nouvelle dynamique territoriale, avec une vraie participation. L'ensemble du comité directeur avait été convié, d'ailleurs, lors d'un groupe de travail, pour pouvoir échanger sur les différents axes. Je remercie clairement, en tant que présidente de l'office intercommunal de tourisme de l'agglomération, de cette participation, et surtout de ce travail, qui est vraiment un travail qui, je pense, dans les années à venir, va encore monter en puissance.

**Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :**

- De valider la stratégie du tourisme et des loisirs dans son intégralité : le positionnement, les enjeux, les orientations et le plan d'actions (considéré comme évolutif et agile) ;
- De valider la méthodologie de mise en œuvre et de suivi, à savoir la poursuite du travail engagé par le comité de pilotage ;
- De valider la tenue d'ateliers du tourisme visant à élaborer de manière précise et affinée les fiches actions déterminantes ;
- De valider la proposition du plan d'actions 2023-2024 sous réserve des moyens financiers et humains disponibles.

DEL2023-06-130

**TOURISME : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION ENTRE L'AGGLOMÉRATION, L'OFFICE DE TOURISME DE GUINGAMP-BAIE DE PAIMPOL ET L'ASSOCIATION « MON TRO BREIZH »**

**Considérant** que l'agglomération est compétente en matière de développement du territoire ;

**Considérant** que l'agglomération possède la compétence suivante : « création, aménagement et valorisation de la randonnée (pédestre, vététistes et cyclo) » ;

**Considérant** que la randonnée est la première demande des touristes et excursionnistes et est un vecteur de découverte du territoire qui génère des retombées économiques ;

**Considérant** qu'il est important de diffuser les flux de randonneurs sur l'ensemble du territoire et de valoriser aussi bien le littoral que le milieu rural

L'agglomération a souhaité adhérer au projet de création du Tro Breizh, c'est-à-dire le « Tour de Bretagne » par les chemins intérieurs. Ce circuit représente une boucle de près de 2000 kilomètres sur des sentiers de l'arrière-pays, reliant les Cités-Cathédrales. Depuis quelques années, l'association Mon Tro Breizh balise ce parcours et rédige des « Breizh Ma Bro », topo-guide permettant au randonneur de trouver son chemin et d'apprendre l'histoire du patrimoine bâti et du patrimoine naturel traversé. L'Association Mon Tro Breizh met en place et anime cet itinéraire en lien avec les Communautés de Communes et/ou Agglomérations, les Offices de Tourisme et les Destinations Touristiques des territoires traversés.

Cet itinéraire traverse Guingamp-Paimpol Agglomération sur 60km.

# Procès-verbal

Le soutien à la mise en place d'itinéraires complémentaires aux circuits du schéma intercommunal de randonnée permettra d'étoffer l'offre de randonnée sur l'agglomération.

La mise en place de cette convention a pour objectif de :

- montrer l'ambition de porter ensemble ce projet pour la Bretagne
- Décliner les objets de travail communs et répartir les missions
- Inscrire le partenariat engagé et à venir dans un souci d'intérêt général

La convention acte le fait que Guingamp-Paimpol Agglomération et l'Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol participent au bon maintien de l'itinéraire et à sa mise en visibilité. Les missions sont réparties ainsi :

- Guingamp-Paimpol Agglomération :
  - Aide si besoin l'association à faire le lien avec les communes, les élus, les associations de randonnée du territoire, les propriétaires privés concernés par le tracé
  - Délégué un représentant pour participer 2 fois par an au groupe de pilotage local du « chemin » qui concerne le territoire
  - Finance et commande le balisage à hauteur de 500€/an maximum en fonction de besoins.
  - Aide si besoin à la mise en place du balisage en lien avec les bénévoles
  - pourra également faire appel à des chantiers d'insertion pour la pose du balisage si absence de bénévoles pour baliser.
  - Assure l'entretien du sentier lorsque celui-ci se superpose aux zones non mécanisables des circuits du schéma intercommunal de randonnée pédestre
- L'Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol :
  - Intègre l'itinéraire permanent du Tro Breizh dans ses publications et outils de communication (supports papier, numérique, sites internet, lien vers le site de l'Association Mon Tro Breizh...) sans diffuser la trace ni fournir de cartes précises
  - Associe systématiquement l'Association Mon Tro Breizh à l'itinéraire permanent du Tro Breizh (« Faites le Tro Breizh avec Mon Tro Breizh »)
  - Peut utiliser le logo de l'Association Mon Tro Breizh ainsi que sa charte graphique
  - Peut solliciter l'Association Mon Tro Breizh sur les salons de promotion des itinéraires de randonnée auxquels il participe lui-même ou au sein de la destination touristique
  - Intègre les «Breizh Ma Bro» (topo-guides) dans sa politique boutique après négociation du tarif d'approvisionnement, ces outils valorisant le territoire

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et ses éventuels avenants entre Guingamp-Paimpol Agglomération, l'office de tourisme Guingamp-Baie de Paimpol et l'association Mon Tro Breizh.

DEL2023-06-131

**TOURISME : SOUTIEN A LA SIGNALISATION TOURISTIQUE DE LA COMMUNE DE RUNAN**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 14 novembre 2017 qui acte les orientations stratégiques du schéma de développement touristique notamment en terme de sport et de loisirs de pleine nature ;

Vu la délibération du 23 novembre 2021 qui décline les axes et les modalités de mise en œuvre du schéma de signalisation touristique 2021-2026 ;

Vu la délibération du 27 août 2019 qui formalise le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération dans lequel est inscrite la volonté de développer le tourisme vert (ambition n°2

# Procès-verbal

« Rendre l'agglomération accueillante et innovante pour bien y vivre », objectif « Renforcer la vocation et la dynamique touristique du territoire »)

La commune de Runan a sollicité l'accompagnement de l'agglomération pour la mise en place de panneaux d'animation de type H32 : panneaux de valorisation patrimoniale marron implantés au bord de routes départementales. Compte tenu de l'intérêt communautaire du projet et au regard de son schéma, Guingamp-Paimpol Agglomération a répondu favorablement à la commune de Runan et s'est associée au Département pilote sur ce type de signalisation. Après avoir techniquement accompagné la commune, il s'agit aujourd'hui pour l'agglomération de lui apporter son soutien financier à savoir 1 225 euros soit 50 % du montant HT du panneau pris en charge par Runan.

Plan de financement de l'opération :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT
Fourniture* de 2 panneaux de types H32	4 900€	Conseil Départemental	2 450€
		Guingamp-Paimpol Agglomération	1 225€
		Commune de Runan	1 225€
TOTAL	4 900€	TOTAL	4 900€

\*La pose a été réalisée en interne par le Département

**Considérant** l'intérêt touristique de l'opération pour le développement de l'attractivité touristique du territoire ;

**Vincent LE MEAUX.** Il s'agit d'un dispositif qu'on avait mis en place il y a quelques années, et effectivement, des communes avaient bénéficié de ce soutien. Et là, nous arrivons au terme de cette politique, et c'est Runan la dernière commune, il n'y a plus de commune après. Il faudra réfléchir si on repart dans un nouveau dispositif d'accompagnement, mais on l'avait dit il y a deux ans, c'est extrêmement coûteux. C'est-à-dire qu'il faut se mettre d'accord avec les communes, pour partager peut-être nos réflexions.

**Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :**

- D'autoriser le versement d'une subvention d'équipement au profit de la commune de Runan, tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

DEL2023-06-132

**TOURISME : TAXE DE SEJOUR - MODALITES D'APPLICATION ET TARIFS A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024**

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération expose les dispositions des articles L.2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant des modalités d'instauration par le conseil communautaire de la taxe de séjour.

Le 26 septembre 2017, le Conseil d'Agglomération a décidé à l'unanimité d'instituer une taxe de séjour au réel sur l'ensemble du territoire afin de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique et au développement de la qualité d'accueil des touristes.

**Vu** les articles L. 2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales,

# Procès-verbal

Vu les articles L. 5211-21, R. 2333-43 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil d'Agglomération a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire, dans les communes suivantes : Bégard, Belle-Isle-en-Terre, Bourbriac, Bréidid, Bulat-Pestivien, Calanhel, Callac, Carnoët, La Chapelle-Neuve, Coadout, Duault, Grâce, Guingamp, Gurunhuel, Kerfot, Kerien, Kermoroc'h, Kerpert, Landebaëron, Lanleff, Lanloup, Loc-Envel, Lohuec, Louargat, Maël-Pestivien, Magoar, Moustéru, Pabu, Paimpol, Péderneq, Pléhédél, Plésidy, Ploëzal, Ploubazlanec, Plouëc-du-Trieux, Plouézec, Plougonver, Plouisy, Ploumagoar, Plourac'h, Plourivo, Plusquellec, Pont-Melvez, Pontrieux, Quemper-Guézennec, Runan, Saint-Adrien, Saint-Agathon, Saint-Clet, Saint-Laurent, Saint-Nicodème, Saint-Servais, Senven-Léhart, Squiffiec, Tréglamus, Trégonneau, Yvias.

La présente délibération reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour appliqués sur son territoire et remplace toutes les délibérations antérieures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Josette CONNAN.** On se cale sur la réglementation nationale, en fait. Cette année, il y a des tarifs qui bougent, mais sur les hôtels cinq étoiles, on n'en a pas, donc voilà... Les hôtels de tourisme quatre étoiles, par contre, de 2 € passent à 2,50 €. Les hôtels de tourisme trois étoiles de 1,40 € à 1,60 €. Les résidences de tourisme deux étoiles de 0,85 à 1 €. Et les résidences de tourisme une étoile, de 0,70 à 0,80 €. Voilà les variations.

**Vincent LE MEAUX.** Peut-on rappeler le montant de 2017 ?

**Josette CONNAN.** En 2017, lorsqu'on est passés en agglomération, on avait 163 000 € au total de taxe de séjour, mais à l'époque, on était encore dans un régime forfaitaire. Depuis, il y a eu un gros travail de fait, puisqu'on est passé à la taxe de séjour au réel. Ça n'a pas été simple non plus, mais nous avons collecté -je parle sous couvert du vice-président aux finances-, en 2022, environ 550 000 € de taxe de séjour. Et au vu du démarrage de la saison actuelle, je pense qu'en 2023, nous allons avoisiner, comme le disait le Président, les 700 000 €.

**Vincent LE MEAUX.** On prend rendez-vous, mais effectivement, là, on est en pleine explosion d'attractivité du territoire, on le ressent bien, même dans les communes. Nous sommes toutes des communes touristiques, les 57 communes de l'agglomération.

**Josette CONNAN.** Les 57 communes sont des communes touristiques. On a des stations classées. Nous avons Paimpol, qui est station classée. Un dossier en cours peut-être pour la ville de Guingamp. Et je ne sais pas pour Plouézec.

**Vincent LE MEAUX.** Peut-être que Plouézec demandera cette qualification. C'est vrai que ça augmente, après, l'attractivité de notre territoire, en plus des labels des communes du patrimoine rural de Bretagne - il y en a quelques-unes ici : Bulat-Pestivien, Runan... Les Petites Cités de caractère, les Villes d'art et d'histoire... L'enseignement artistique et culturel également, puisque, si on croise culturellement, il y a quand même de nouvelles dynamiques qui se créent sur le territoire, qui font que notre territoire est de mieux en mieux connu et repéré.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- De confirmer la période de perception de la taxe de séjour au réel du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre pour toutes les natures d'hébergements louées à titre onéreux pour de courtes durées à une clientèle qui n'y élit pas domicile dont conformément à l'article R. 2333-44 du CGCT :

1/ Les palaces

## Procès-verbal

- 2/ Les hôtels de tourisme
- 3/ Les résidences de tourisme
- 4/ Les meublés de tourisme
- 5/ Les villages de vacances
- 6/ Les chambres d'hôtes
- 7/ Les auberges collectives
- 8/ Les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques
- 9/ Les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air
- 10/ Les ports de plaisance
- 11/ Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergements mentionnées aux 1/ à 9/

et selon les périodes de déclaration et de reversement suivantes (selon les textes de loi la transmission de l'état du loueur (appelé aussi déclaration) intervient au moment du reversement).

Période de collecte		Echéance déclaration et reversement
1 <sup>er</sup> quadrimestre	janvier, février, mars, avril	le 20 mai
2 <sup>ème</sup> quadrimestre	mai, juin, juillet, août	le 20 septembre
3 <sup>ème</sup> quadrimestre	septembre, octobre, novembre, décembre	le 20 janvier (N+1)

- L'actualisation du barème suivant, applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Catégories d'hébergement	Tarifs	Tarifs plancher / plafond
Palaces	4,60€	0,70 € - 4,60 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,30€	0,70 € - 3,30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,50€	0,70 € - 2,50 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,60€	0,50 € - 1,60 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1,00€	0,30 € - 1,00 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80€	0,20 € - 0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de	0,60€	0,20 € - 0,60 €

# Procès-verbal

stationnement touristiques par tranche de 24 heures		
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20€	0,20 €

- Que pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air, le taux applicable par personne et par nuitée est fixé à 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes ;
- De Fixer le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 1,00 € ;
- De Charger le Président ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques par l'application OCSITAN.

DEL2023-06-133

## **SPORT : CREATION D'UN TARIF D'OCCUPATION DU GYMNASE SPORT-10 DE PLESIDY APPLICABLE AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES**

Le gymnase Sport 10 de Plésidy, propriété de Guingamp-Paimpol Agglomération, accueille toute l'année, un public composé d'associations et de clubs sportifs, des scolaires et des groupes constitués à caractère sportif. Ce gymnase est utilisé chaque année plus de 3 400 heures.

Le gymnase Sport 10 est actuellement mis à disposition gratuitement à l'ensemble de ces publics.

Vu l'augmentation des coûts de fluides, il est proposé de fixer le forfait d'occupation à 8,50 € par jour d'occupation. Ce tarif ne sera applicable qu'aux associations et/ou structures dont le siège social est situé en dehors du territoire de Guingamp Paimpol Agglomération.

**Dominique PARISCOAT.** Il y a une association notamment qui vient du département 93, qui utilise le gymnase pendant 6 semaines, ça a été mis à disposition, donc on s'est dit qu'il n'y avait pas lieu de le mettre à disposition et on propose un forfait d'occupation de 8,50 € par jour.

**Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :**

- De valider la proposition tarifaire applicable aux associations et/ou structures dont le siège social est situé en dehors du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération.

DEL2023-06-134

## **POLE NAUTIQUE LOGUIVY DE LA MER : REVISION DES TARIFS**

Dans le cadre du travail mené par la Commission Nouvelles Dynamiques Territoriales, concernant les équipements communautaires et la politique de tarification et d'accessibilité, présenté en commission mixte le 23 mai 2023, il est proposé de réviser la grille tarifaire du Pôle Nautique communautaire.

Evolution tarifs 2023/2024 et simplification de la grille tarifaire :

- Création d'un tarif générique pour l'ensemble des stages d'enseignement d'une même catégorie de bateaux (voile ou kayak) lors de la saison estivale ;

# Procès-verbal

- Création d'un tarif unique pour les scolaires encadrés à l'unité d'élève / demi-journée d'activité ;
- Suppression de certaines réductions peu impactantes
- Suppression de certains produits qui n'étaient plus proposés

## **PROPOSITIONS :**

- Procéder à une hausse progressive de la tarification des scolaires : 12 euros/séance/élève à partir de la rentrée 2023, actuellement 9 euros ;
- Réévaluer les tarifs des prestations en saison estivale de 5 à 10 %, voire davantage pour certains produits ;
- Réévaluer le tarif de l'adhésion au club à l'année pour les adultes de plus de 25 ans ;

**Dominique PARISCOAT.** C'est aussi une nouvelle tarification. C'est vrai qu'on avait une tarification très basse par rapport aux territoires voisins qui sont proches de 20 € la séance, nous on était à 9 €, donc on propose de l'augmenter et de passer à la rentrée prochaine, au mois de septembre 2023, à 12 € la séance et on restera encore très attractifs. On souhaite également réévaluer les tarifs de prestation, en saison estivale, de 5 à 10 % (il y a le détail en annexe), l'objectif étant que les prestations de l'été, c'est les touristes qui viennent principalement, ce n'est pas une question de les taxer plus, mais que ce soit au juste prix.

**Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :**

- **De valider la grille tarifaire présentée en annexe pour application à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023.**

**DEL2023-06-135**

**PISCINE ISLANDIA PAIMPOL : MODIFICATION DES HORAIRES**

Les données concernant les fréquentations de l'année 2022 de la piscine Islandia de Paimpol et l'évolution des pratiques dans nos établissements aquatiques ont amené l'agglomération à s'interroger sur les ouvertures au public proposées sur les périodes scolaires.

Trois créneaux horaires méritent réflexion au vu de la faible moyenne de fréquentation. Il s'agit du mardi soir de 18h à 19h, du jeudi soir de 18h à 19h et du vendredi soir de 19h à 20h30.

Une forte demande sur nos activités aquagym et natation adultes conforte la révision des horaires public pour proposer de nouveaux aménagements de créneaux.

Par conséquent, il est proposé de modifier l'organisation comme suit :

- Sur les créneaux horaires du mardi et jeudi soir de 18h00 à 19h00 : mettre à disposition du matériel d'aquagym dans le bassin ludique, avec un affichage de consignes d'utilisation.
- Modifier le créneau horaire du vendredi soir de 16h00 à 20h30 en fermant à 19h30 au public et conserver l'espace détente ouvert jusqu'à 20h.
- Proposer deux nouvelles activités, un créneau 100 % aqua bikes et un cours de perfectionnement à la nage pour adultes, le vendredi soir de 19h30 à 20h15.

Ces changements n'entraîneront pas de charges salariales supplémentaires.

**Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :**

- **De valider les nouvelles propositions d'horaires et de prestations à la piscine de Paimpol**

# Procès-verbal

pour une mise en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

DEL2023-06-136

PISCINE AR POUILL NEUIAL GUINGAMP : MODIFICATION DES HORAIRES

Les données concernant les fréquentations de l'année 2022 de la piscine AR POUILL NEUIAL et l'évolution des pratiques dans nos établissements aquatiques ont amené l'agglomération à s'interroger sur les ouvertures au public proposées sur les périodes scolaires et extra-scolaires. Plusieurs créneaux horaires et amplitudes quotidiennes méritent réflexion au vu de la faible moyenne de fréquentation ou à l'opposé de la forte demande à d'autres moments de la journée. Il s'agit de revoir :

- L'ouverture au public du mercredi en début d'après midi
- L'ouverture en nocturne du vendredi soir.
- La coupure méridienne du dimanche et l'heure de fermeture en fin d'après-midi.
- L'heure de fermeture les mardis et mercredis soir, très tardive qui ne trouve pas son public.
- Un manque d'ouverture en semaine sur la coupure méridienne très fréquentée.

La forte demande sur nos activités aquagym et natation adultes confortent la révision des horaires d'ouverture au public pour proposer de nouveaux aménagements de créneaux.

Par conséquent, il est proposé de modifier l'organisation pendant le temps scolaire comme suit :

- Le mardi : proposer une fermeture à 20h plutôt que 21h ;
- Le mercredi : proposer une ouverture à 14h plutôt que 15h et une fermeture à 18h contre 20h actuellement ;
- Le vendredi : proposer une ouverture méridienne comme le lundi et le jeudi (12h -13h30) et une fermeture le soir à 19h contre 21h actuellement avec une ouverture à 16h les deux bassins confondus;
- Le samedi proposer une ouverture plus tôt (13h à la place de 14h) ;
- Le dimanche proposer une ouverture à 9h plutôt que 10h, supprimer la coupure méridienne et fermer à 16h contre 17h actuellement.
- Proposer des nouveaux créneaux d'aquagym en soirée permettant de capter un public actif exclu actuellement de l'offre ; les lundis et jeudis à partir de 17h et le vendredi à partir de 18h ;
- Proposer des nouveaux créneaux en matinée en direction du sport santé pour mieux occuper le bassin ludique, très peu utilisé en journée.

La modification des horaires :

	08h30	9h	10h	12h	13h	13h30	14h	14h30	15h	16h	16h30	17h	18h	18h30	19h	20h	20h30	21h		
lundi																				PAS DE CHANGEMENT
mardi																				HORAIRES ACTUELS
																				NOUVEAUX HORAIRES
mercredi																				HORAIRES ACTUELS
																				NOUVEAUX HORAIRES
jeudi																				PAS DE CHANGEMENT
vendredi																				HORAIRES ACTUELS
																				NOUVEAUX HORAIRES
samedi																				HORAIRES ACTUELS
																				NOUVEAUX HORAIRES
dimanche																				HORAIRES ACTUELS
																				NOUVEAUX HORAIRES

# Procès-verbal

La répartition des créneaux :

	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	Ateliers Omnisports
<b>LUN</b>		SDIS	PRIMAIRE Sport Santé	PRIMAIRE AQUA GYM	PUBLIC			PRIMAIRE	PRIMAIRE AQUA GYM	ECOLE NAT	AQUA GYM	ASSOCIATIONS					21h
<b>MAR</b>		ASSOS	COLLEGE / LYCEES	ASSOS	ASSOS			PRIMAIRE	PRIMAIRE AQUA GYM	ECOLE NAT	PUBLIC	ASSOCIATIONS					23h
<b>MER</b>			COLLEGE / LYCEES		ASSOCIATIONS			PUBLIC				ASSOCIATIONS					21h
<b>JEU</b>		ASSOS	PRIMAIRE Sport Santé	PRIMAIRE AQUA GYM	PUBLIC	ASSOS		PRIMAIRE	PRIMAIRE AQUA GYM	ECOLE NAT	ASSOCIATIONS						23h
<b>VEN</b>		EPIDE	PRIMAIRE Sport Santé	PRIMAIRE AQUA GYM	PUBLIC	MDJ		PRIMAIRE	PRIMAIRE AQUA GYM	PUBLIC	ASSOCIATIONS	ASSOCIATIONS					21h
<b>SAM</b>			ASSOCIATIONS	ASSOCIATIONS				PUBLIC				ASSOCIATIONS					10h30
<b>DIM</b>		ASSOS		PUBLIC						ASSOS							21h
<b>Nbre H / Public</b>		24 h	29h	14h		18h	14h	7h		5h		6h					78h30

Pendant le temps extrascolaire :

- Le lundi : avancer la fermeture à 18h ;
- Le mardi avancer l'ouverture à 13h (14h actuellement) et reculer la fermeture à 20h (19h actuellement) ;
- Le mercredi avancer l'ouverture à 13h (14h actuellement) et avancer la fermeture à 18h (19h actuellement) ;
- Le jeudi avancer la fermeture à 18h (19h actuellement)
- Le vendredi avancer l'ouverture à 12h (14h actuellement) et la fermeture à 18h (21h actuellement) ;
- Le samedi ouvrir le matin de 9h à 12h, puis après une coupure méridienne ouvrir plus tôt l'après-midi h, à 13h et fermer à 18h (14h -19h actuellement) ;
- Le dimanche avancer l'ouverture à 9h (10h actuellement) supprimer la coupure méridienne et fermer à 15h (17h actuellement) ;
- Instaurer le lundi mardi jeudi et vendredi des créneaux dédiés exclusivement aux centres de loisirs de 9h à 11h ;

La répartition des créneaux

	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	Ateliers Omnisports
<b>LUN</b>		SDIS	CENTRES DE LOISIRS	ECOLE NAT				PUBLIC				ASSOCIATIONS				12h
<b>MAR</b>			CENTRES DE LOISIRS	ECOLE NAT	ASSOS			PUBLIC						ASSOS		11h
<b>MER</b>			ASSOCIATIONS	PUBLIC	ECOLE NAT			PUBLIC				ASSOCIATIONS				12h
<b>JEU</b>			CENTRES DE LOISIRS	ECOLE NAT				PUBLIC				ASSOCIATIONS				13h
<b>VEN</b>			CENTRE DE LOISIRS	ECOLE NAT				PUBLIC				ASSOCIATIONS				13h
<b>SAM</b>				PUBLIC	ECOLE NAT			PUBLIC				ASSOCIATIONS				11h
<b>DIM</b>		ASSOS			PUBLIC											8h
<b>Nbre H / Public</b>		45h	16h	8h												TOTAL 77h

# Procès-verbal

Ces changements n'entraîneront pas de charges salariales supplémentaires et permettront une réorganisation des plannings du personnel d'une part et d'autre part du planning des utilisateurs, le tout tourné vers une meilleure répartition de l'offre et une meilleure mobilisation des personnels.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- De valider les modifications d'horaires énoncés ci-dessus pour la période scolaire et extrascolaire pour une mise en application au 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

DEL2023-06-137

PISCINES GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION : REVISION DES TARIFS

Dans le cadre du travail global à l'échelle des équipements du pôle tourisme culture sport, et suite à la commission tripartite du mardi 23 mai 2023, il est proposé d'apporter des modifications sur la grille tarifaire des piscines de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Considérant que les coûts d'énergie ont subi une forte augmentation impactant le budget de Guingamp Paimpol Agglomération, que nos tarifs actuels datent du mois d'août 2018, il convient d'actualiser la tarification des équipements aquatiques de l'agglomération Guingamp-Paimpol. La proposition porte sur une ligne directrice de 8 % de hausse des tarifs, une harmonisation de la durée des cours, une simplification du type de produits ou activités proposés, tout en tenant compte des tarifs proposés dans les établissements similaires, voisins.

Il est enfin à noter que l'application de ces tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour le lancement de la saison 2023-2024 n'impactera donc que très faiblement les recettes de l'année civile 2023.

**Dominique PARISCOAT.** Les fréquentations pour les deux piscines, que ce soit celle de Guingamp ou celle de Paimpol, qui font partie de la structure de l'Agglomération. On ne le dit pas tout le temps, certains peuvent penser qu'une piscine appartient à Guingamp et l'autre à Paimpol, mais non, ces structures appartiennent à l'Agglomération. On a une révision des tarifications qui a été proposée et étudiée par la commission Nouvelles dynamiques territoriales, donc on augmenterait de 2 %.

Je peux vous donner ce que ça fait :

- Les piscines, entrées adultes, on passerait de 4,60 € à 4,80 € ; pour les enfants, de 2,60 € à 2,80 €, pour les tarifs solidaires, de 3,60 € à 3,90 € et pour les adultes avec l'Espace détente, on passerait de 7 € à 7,60 € ;
- Les centres de loisirs et associations sportives, on resterait bien sûr à titre gratuit ;
- Les tarifs scolaires, il y aurait une augmentation de 10 centimes, donc on passerait de 2 € la séance à 2,10 €.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- De valider la grille tarifaire présentée pour application à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

# Procès-verbal

## GRILLE TARIFAIRE APPLICATION AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2023

ACCES AUX BASSINS	ACCES AU BASSIN LUDIQUE SÉQUELIÉMENT	TARIFS
1 entrée enfant (3-17 ans)	2,10 €	2,80
Carte 10 entrées enfant (3/17 ans)		25,30
Carte 20 entrées enfant (3/17 ans)		47,80
entrée enfant moins de 3 ans		Gratuit
1 entrée adulte	4,10 €	4,80
Carte 10 entrées adulte		43,20
Carte 20 entrées adulte		81,60
1 entrée tarif SOLIDAIRES *	3,10 €	3,90
Carte 10 entrées tarif réduit*		35,00
Carte 20 entrées tarif réduit*		66,30
* Demandeurs d'emploi, RSA, Étudiants, Invalides, handicap		
Famille nombreuse: tarif enfant appliqué aux parents et enfants sur présentation carte famille nombreuse ou livret de famille		2,80/pers
Carte horaire 10 heures		22,70
Carte horaire 20 heures		42,20
Carte CE 10 entrées enfant		22,80
Carte CE 10 entrées adulte		40,30
accompagnant à une personne d'une carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion à plus de 50%		
Attention ou test natation enfant moins de 18 ans		2,80
Attention ou test natation adulte		4,80
Attention ou test natation adulte tarif réduit		3,90
Location Aquabike 30mn		2,00
équation de la carte support		3,00
tarif enfant du pôle enfance juvénile de l'État sur temps public		2,20
<b>ACCES BASSINS ET ESPACE DÉTENTE (+18 ans obligatoire)</b>		
1 espace détente		3,00
1 entrée adulte avec espace détente		7,80
Carte 10 entrées adulte avec espace détente		71,70
Carte 20 entrées adulte avec espace détente		138,60
1 entrée tarif réduit* avec espace détente		6,90
Carte 10 entrées tarif réduit* avec espace détente		62,60
Carte 20 entrées tarif réduit* avec espace détente		121,50
Animation ou événement ponctuel en dehors des ouvertures au public - tarif unique		8,50
<b>ACTIVITÉS ET COURS DE NATATION</b>		
Cours enfant 10 cours 30 mn		63,00
Départ natation Vacances 5 cours 45 mn		42,00
Cours natation adulte 10 cours 45 mn		79,00
Activités aquagym Douce 10 séances 45 mn		79,00
Activités aquagym 10 séances 45 mn		88,00
Séance activités aquagym 1 séance 45 mn		9,00
Séance natage avec accompagnant (2 enfants max)		7,80
Activité équestre avec accompagnant (2 adultes max)		7,80
<b>GRUPEMENT</b>		
Primaires		2,00
Primaires agglomération élève / 1 séance		2,80
Primaires hors agglomération élève / 1 séance		2,80
Collège et lycée un forfait bassin ou 1/2 bassin à court élève		
Collège, lycée agglomération forfait 1/2 bassin pour 1 heure		16,50
Collège, lycée hors agglomération forfait 1/2 bassin pour 1 heure		33,00
Collège, lycée agglomération élève / 1 séance		1,80
Collège, lycée hors agglomération élève / 1 séance		2,10
Présentation éducateur sportif élève ou primaire - 3 heures		32,00
ALSH		
ALSH agglomération 1 entrée enfant		Gratuit
ALSH hors agglomération 1 entrée enfant		2,40
Grandes groupes avec convention		Gratuit
<b>LOCATION BASSIN</b>		
location 1 ligne d'eau 1 heure		16,50
location bassin de loisir 1 heure		26,00

# Procès-verbal

DEL2023-06-138

**CULTURE : COMMERCIALISATION DE LA COLLECTION DES JEUX DE PISTES DE L'AGGLOMERATION**

En juillet 2022, l'Agglomération a lancé une collection de jeux de piste sur le territoire, répondant à plusieurs objectifs de la politique Tourisme, culture et sport :

- La valorisation du patrimoine de l'agglomération auprès des habitants et des touristes : bâti, culturel, naturel, gastronomique...
- La proposition d'expériences originales sur le territoire : visiter les sites touristiques certes, mais aussi les sites plus méconnus, les détours qui valent le coup en périphérie des « best-sellers » touristiques
- Adopter un mode participatif avec les communes et les acteurs du territoire afin de les inclure à la démarche
- Valoriser les circuits déjà existants mais parfois peu connus : boucles piétonnes, cyclo, VTT, sections du GR...
- ... pour une (re)découverte ludique du territoire, intergénérationnelle, à plusieurs échelles, avec plusieurs modes de transport

La collection compte en tout 12 jeux répartis sur l'Agglomération, prioritairement sur des communes qui ne bénéficient pas de site touristique majeur, d'animations régulières ou d'équipement culturel ouvert à l'année.

Dans le but de faire découvrir les 12 volets de la collection à toutes les personnes intéressées, les jeux de piste ne seront vendus que par 12, la collection étant rassemblée dans un étui. Les jeux de piste ne seront pas vendus individuellement.

Il est rappelé la délibération DEL2022-05-085 établissant la vente de cette collection au prix de **3,00 €** (le lot de 12 jeux de piste). La collection est disponible à la vente dans les bureaux de l'Office Intercommunal du Tourisme et dans les équipements de l'Agglomération disposant d'une régie, selon les modalités suivantes :

Lieu de vente	Tarif de vente	Commission prélevée par le vendeur	Recettes récupérées par l'Agglo	Commentaires
Bureaux de l'OIT	3,00 €	0 %	100 %	Signature d'une convention
Equipements de l'Agglo*	3,00 €	0 %	100 %	Arrêtés de régie des équipements concernés modifiés, permettant la vente de produits créés par l'Agglo ne relevant pas de leur vente habituelle

*\*La vente dans les équipements de l'Agglomération en contact fréquent avec les habitants du territoire comme les piscines permettra de communiquer sur l'action du service tourisme, renforcer les liens entre les différents équipements, toucher des usagers variés et complémentaires.*

Les communes qui le souhaitent peuvent acheter un stock de jeux de piste à l'Agglomération et le mettre à disposition de manière payante (3,00€) ou gratuite à leurs habitants. Cette prestation fait l'objet d'une facture établie par l'Agglomération.

# Procès-verbal

Afin d'augmenter le rayonnement du projet, la disponibilité de la collection au plus grand nombre et in fine les recettes de l'Agglomération, il est proposé de solliciter le secteur économique.

La Trésorerie ne permettant pas le système de dépôt-vente, les commerçants doivent acheter un stock de jeux de piste. Afin de rendre la proposition attractive, en plus de les faire participer à un projet caractéristique des Nouvelles Dynamiques Territoriales, il est proposé de faire bénéficier les acteurs suivants d'une commission de 10% sur la vente du coffret à 3€ :

	Recette commerçant	Recette Agglo	Prix public	
<b>CIBLE : TOURISTES</b>				
Sites touristiques disposant d'une boutique	0.30 €	2.70 €	3.00 €	
Campings				
<b>CIBLE : HABITANTS</b>				
Commerces de proximité	0.30 €	2.70 €		
Grandes surfaces				
Comités d'entreprise				

Le service économie sera sollicité pour cibler en priorité les entreprises partenaires ou aidées par l'Agglomération.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- De valider le tarif et les modalités de la commercialisation de la collection des jeux de piste à compter du caractère exécutoire de la délibération.

DEL2023-06-139

**ECOLE DE MUSIQUE : PROJET PEDAGOGIQUE - APPROBATION**

L'école de musique intercommunale de Guingamp-Paimpol Agglomération poursuit la fusion de ses deux sites et écrit son Projet pédagogique. Initié en 2017, la fusion des deux écoles de musique communautaire de Guingamp et de Paimpol franchit une nouvelle étape. Afin de proposer un service identique pour des tarifs identiques, le projet pédagogique travaillé par le service propose une harmonisation des pratiques sur les deux sites.

## Projet d'établissement - Projet pédagogique

Le Projet d'établissement est le document cadre opérationnel, à 5 ans, qui permet d'administrer et d'orienter l'action d'une école de musique. Aucune des deux écoles n'était pourvu de ce document.

Il est proposé de mettre en place le Projet pédagogique en annexe dès la rentrée de septembre 2023 pour une année expérimentale, au terme de laquelle le Projet d'établissement et la stratégie de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) pourront être présentés. Ce 1<sup>er</sup> volet pédagogique a été écrit en concertation avec l'équipe enseignante au cours de 10 réunions participatives organisées tout au long de l'année.

Il est guidé par 4 lignes directrices fortes et en concordance avec la volonté politique d'accessibilité et de diversité :

- Favoriser la découverte et l'apprentissage de la musique pour tous
- Personnaliser l'accompagnement

## Procès-verbal

- Développer l'autonomie
- Susciter, développer l'intérêt et la curiosité artistique et culturelle

Il porte, pour cette première année, sur 3 points principaux et répondant à la fois aux besoins exprimés par les usagers et les enseignants ainsi qu'aux priorités fixées et soutenues par le Département :

- La pratique collective obligatoire à mettre en place à Paimpol, à développer à Guingamp ;
- La formation musicale à mettre en place à Guingamp, à poursuivre à Paimpol et la Musique Assistée par Ordinateur (MAO) à Guingamp et Paimpol ;
- L'harmonisation des temps de cours :

Pour 2023-2024, il est proposé d'imposer un fonctionnement lissé à tous les usagers, à l'image de celui de Paimpol : 30 minutes entre la 1<sup>ère</sup> et la 5<sup>ème</sup> année, 40 minutes à partir de la 6<sup>ème</sup> année. Le service estime que ce changement dans les temps de cours libère 14 places pour de nouveaux inscrits, et donc des recettes supplémentaires d'environ 5 000 €.

Ces 3 premiers points à mettre en œuvre dans le cadre du projet pédagogique expérimental proposé pour la rentrée 2023 impliquent une augmentation de 10.58h de DHS (durée hebdomadaire de service), soit une augmentation budgétaire au 012, passant de 624 545 € annuels à 635 545 € environ, soit une augmentation de 1.76 %.

Les 11 000 € de dépenses supplémentaires seront financés par les nouvelles recettes générées par le projet pédagogique lui-même (5 000 €), ainsi que par la proposition de révision tarifaire (environ 10 000 € estimés).

Ce projet pédagogique dans sa version expérimentale a été calibré sur les besoins urgents et saillants et en lien avec la politique Départementale, dans une version minimale, tenant compte du contexte budgétaire actuel.

Le Projet d'établissement qui devra aboutir en juin 2024, précisera les éléments suivants : IMS (interventions musicales en milieu scolaire), EAC (éducation artistique et culturelle), partenariats (ex : EHPAD, associations, collectivités...) école et animations hors les murs, stages, tout projet pouvant favoriser la curiosité et la découverte artistique et culturelle.

La complétude de ce document prévue en deux temps permet à la fois de lisser l'impact budgétaire pour l'agglomération, de mettre en œuvre les éléments urgents dès la rentrée 2023, mais également d'inclure les nouvelles directives départementales à venir en 2023 (nouveau schéma départemental de l'enseignement artistique). Cette démarche en deux temps permet également est de connecter le projet de l'école de musique à la stratégie EAC qu'engage l'agglomération.

**Josette CONNAN.** Je vous rappelle une école de musique sur deux antennes, une à Paimpol, une à Guingamp et l'harmonisation des pratiques s'impose. Ce projet pédagogique, c'est aussi un projet d'établissement qu'on va mettre en place. Un projet d'établissement, c'est un document, c'est un cadre opérationnel à 5 ans qui permet d'orienter l'action d'une école de musique et aucune de ces deux écoles jusqu'à présent n'était pourvue de ce document, il est donc nécessaire de le mettre en place.

Ce projet pédagogique est guidé par quatre lignes directrices fortes et en concordance, avec la volonté politique d'accessibilité et de diversité. On doit, toujours dans le but et aussi en lien avec de nouvelles dynamiques territoriales, favoriser la découverte et l'apprentissage de la musique pour tous - je dis toujours que la musique, c'est le médecin de la santé -, personnaliser l'accompagnement, on doit développer l'autonomie, susciter/développer l'intérêt et la curiosité artistique et culturelle. Je rappelle que l'Agglomération a pour ambition d'être labélisée 100 % EAC (Education Artistique et Culturelle) pour l'année 2024. Ce projet pédagogique porte, pour cette première année, sur trois points

## Procès-verbal

principaux et répond à la fois aux besoins exprimés par les usagers et les enseignants, ainsi qu'aux priorités fixées et soutenues par le Département :

- La pratique collective obligatoire à mettre en place à Paimpol, la pratique collective obligatoire à développer à Guingamp ;
- La formation musicale à mettre en place à Guingamp, à poursuivre Paimpol et la musique MAO assistée par ordinateur à Guingamp et à Paimpol ;
- L'harmonisation également des temps de cours qui étaient différents à Guingamp et à Paimpol.

Il est proposé d'imposer le fonctionnement lissé à tous les usagers, à l'image de celui de Paimpol, 30 minutes entre la première et la cinquième année, 40 minutes à partir de la sixième année.

Le service estime que ce changement dans le temps des cours va nous libérer environ 14 places pour de nouveaux inscrits - je rappelle que nous avons encore plus de 150 enfants pour lesquels on n'a pas de place dans nos écoles de musique - et donc générer des recettes supplémentaires d'environ 5 000 €. Ces trois premiers points à mettre en œuvre dans le cadre du projet pédagogique expérimental proposé pour la rentrée 2023 impliquent une augmentation passant à 10 heures<sup>58</sup> de durée hebdomadaire de service, soit une augmentation budgétaire au 012 passant de 624 000 € annuels à 635 000 € environ, soit une augmentation de 1,76 %.

Les 11 000 € de dépenses supplémentaires seront financés par les nouvelles recettes générées par le projet pédagogique lui-même, ainsi que par la proposition de révision tarifaire dont on vous a parlé.

Un projet pédagogique qui est dans une version expérimentale, qui a été calibré aussi sur les besoins urgents et saillants en lien avec la politique départementale dans une version minimale tenant compte du contexte budgétaire contraint actuel.

Le projet d'établissement, qui devra aboutir en juin 2024, précisera les éléments suivants :

- Les interventions musicales en milieu scolaire ;
- L'EAC (Education Artistique et Culturelle) ;
- Les partenariats également, avec des EHPAD, des associations, des collectivités, des écoles, des animations hors les murs, des stages, tous projets pouvant favoriser la curiosité et la découverte artistique et culturelle.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'agglomération de se prononcer en faveur de ce projet pédagogique de l'École de musique intercommunale, de valider ses lignes directrices, la formation musicale et la pratique collective sur les deux sites, d'harmoniser également le temps des cours et d'accepter les crédits correspondants.

**Vincent LE MEAUX.** Sur ce dossier, c'est un point d'étape, on crante pour l'avenir. Je vous demande d'être très attentifs dans la structuration de l'offre culturelle de proximité, pour tous et toutes, sur tout le territoire. Aujourd'hui, on a deux jolis pôles qui fonctionnent et qui vont monter en puissance avec Guingamp et Paimpol, mais gare à sa structuration originale associative. On voit bien qu'on a besoin de densifier l'offre culturelle sur un axe géographique allant de Bégard jusqu'à Callac et il nous faut des équipements, donc ça va être un sujet important dans les semaines et les mois à venir au titre du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement).

Aujourd'hui, on ne va pas à la même allure sur l'ensemble du territoire en termes d'accès à la culture et, en lien avec le travail qui est fait sur l'enseignement artistique et culturel sur tout le territoire, on aura effectivement besoin de décliner tous les dispositifs nationaux qui vont arriver.

En parallèle, il ne faut pas pour autant se cantonner à l'enseignement artistique et culturel, il faut aussi s'ouvrir à toutes les formes de culture sur notre territoire et la culture fondamentale bretonne est aussi en jeu ; il va falloir que nous définissions aussi les outils d'appréhension de ces enjeux.

Quand on parle des musiques bretonnes et de la culture qui est autour avec ce travail artistique qui existe depuis des siècles, on remonte très loin pour avoir les premières actions culturelles, des instruments notamment, donc un travail autour des instruments, mais également autour de nos partenariats avec les différents intervenants et on a nos deux Ti ar Vro Guingamp et Ti ar Vro Cavan qui interviennent et qui diffusent, donc il va falloir que nous structurions mieux sur notre territoire

## Procès-verbal

cette offre culturelle, linguistique cette fois-ci, et je trouve qu'on n'est pas assez bien coordonnés et pourtant l'Agglomération, avec Virginie DOYEN sur une autre partie de sa délégation, on travaille aujourd'hui avec l'office et on veut travailler encore plus avec l'office pour développer la politique culturelle linguistique bretonne sur notre territoire. Il y aura sans doute d'autres démembrements au-delà du projet pédagogique de l'École de musique, il faut vraiment regarder de près ces enjeux culturels, enjeux culturels qui ne se situent pas simplement au titre de l'EAC.

**Josette CONNAN** : En fait, l'objectif, on parle d'équité, d'égalité, c'est qu'il n'y ait pas de public empêché sur notre territoire.

**Jean-Claude BÉGUIN** : Je voudrais savoir, le système de référence, c'est quand même les conservatoires, donc pour des gens qui veulent faire des filières classiques, est-ce que ça existe dans ces écoles-là ?

**Vincent LE MEAUX** : À quand le Conservatoire de Guingamp-Paimpol Agglomération ? Notre référence, c'est celui de Saint-Brieuc. Est-ce qu'un lien existe entre le collège de Belle-Ile-en-Terre et le Conservatoire de Saint-Brieuc ?

**Josette CONNAN** : Oui.

**Vincent LE MEAUX**. Donc il y a une relation directe.

**Josette CONNAN**. J'en profite pour dire qu'on va écrire notre politique culturelle en lien avec l'INSEAC, qu'il y aura également des groupes de travail, donc Jean-Claude BEGUIN, je t'invite et j'espère que tu seras participant au groupe de travail pour apporter des idées.

**Vincent LE MEAUX**. Nous souhaitons construire plus de liens avec le Conservatoire national de Saint-Brieuc. Ces liens existent déjà, mais ils sont ponctuels ; ils sont structurés, mais ils ne sont pas, à mon avis, assez forts, assez puissants. Même si on avait fait le travail - on avait visité les jeunes du collège Prat Eles à Belle-Ile-en-Terre il y a 6 mois, on va d'ailleurs voir où ils en sont dans leur travail d'apprentissage, je n'ai pas suivi la restitution - on peut densifier ces relations avec le Conservatoire de Saint-Brieuc et ça va être tout le travail à faire avec ce projet pédagogique sur Guingamp-Paimpol Agglomération. On est bien dans cette mécanique-là.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- De se prononcer en faveur du projet pédagogique de l'école de musique intercommunale ;
- De valider les lignes directrices, la formation musicale et la pratique collective sur les deux sites, l'harmonisation des temps de cours ;
- D'affecter les crédits correspondants.

DEL2023-06-140

**ECOLE DE MUSIQUE : REVISION DES TARIFS D'INSCRIPTION**

Vu l'avis de la commission mixte du 23 mai 2023 ;

Considérant le contexte économique et budgétaire impacté par l'inflation ;

Il est proposé de réviser la grille tarifaire de l'école de musique communautaire qui tient compte des points suivants :

- Recherche justifiée de recettes supplémentaires ou complémentaires

# Procès-verbal

- Projet pédagogique obligatoire
- Harmonisation du service
- Maintien de l'accessibilité tarifaire
- Modulation de l'augmentation en fonction des revenus
- Augmentation minimale sur les - de 25 ans
- Augmentation plus forte sur :
  - Les + de 25 ans
  - Les + de 25 ans à partir de la 6<sup>e</sup> année
  - Les tranches hautes
  - Ne pas dépasser un seuil acceptable pour l'augmentation des tranches hautes afin de maintenir une mixité sociale

## NOUVEAUX TARIFS 2023/2024

		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	extérieurs
		<350	351-500	501-940	941-1200	1201-1320	1321-1500	1501-1700	>1700	
Eveil	GS et CP	48	63	78	120	156	171	180	195	195
Cours instrumental ou vocal	< 25 ans	120	165	204	303	402	420	441	456	456
	> 25 ans (1ère à 5e année)	156	204	255	387	510	522	534	540	555
	> 25 ans (à partir de la 6e année)	186	249	309	465	618	633	648	660	678
Pratique collective seule	< 25 ans	54	72	90	135	180	195	210	225	225
	> 25 ans	60	75	105	141	186	210	225	234	240

Une nouvelle révision tarifaire pourra intervenir en 2024-2025.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- De valider la grille tarifaire présentée pour application à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

DEL2023-06-141

CULTURE : ATTRIBUTION SUBVENTION - ROCK A L'OUEST

L'association Rock à l'Ouest est une association de culture musicale qui a pour vocation de mettre à disposition des musiciens amateurs et professionnels du matériel musical ainsi qu'un studio de répétition et d'enregistrement tout équipé, dans les locaux mis à disposition par l'Agglomération depuis 2004.

Elle propose également chaque année de s'associer à différents projets, en apportant son savoir-faire technique en matière de sonorisation, matériel et logistique événementiel (cafés, restaurants, service Jeunesse et Ligue de l'Enseignement, associations caritatives, collectivités).

Afin de renouveler et d'étoffer le matériel utilisé par l'association et ses bénéficiaires, l'association sollicite l'Agglomération pour une subvention de 6 595.90€.

Il est proposé, considérant la forte orientation Enseignement musical de la politique culturelle de l'Agglomération, les activités de l'association répondant efficacement à des besoins complémentaires vers les pratiques amateurs et professionnelles, occupant également une place importante dans le réseau d'acteurs de notre territoire, de répondre favorablement et d'accorder une subvention de

# Procès-verbal

6 000€ au titre de l'année 2023.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- De se prononcer sur l'attribution de la subvention de 6 000 € à l'association Rock à l'Ouest ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à mettre au point et à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes.

## DEL2023-06-142 CENTRE CULTUREL LA SIRENE : REVISION DES TARIFS ET DIVERSIFICATION DES RECETTES

Vu l'avis de la commission mixte du 23 mai 2023 ;

Considérant le contexte économique et budgétaire impacté par l'inflation ;

Il est proposé de réviser la grille tarifaire du centre culturel La Sirène.

Billetterie Spectacle (tarifs inchangés depuis l'ouverture du site en 2014) :

	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Plein tarif A - spectacle long		14,00
Plein tarif B - spectacle court	10,00	10,00
Tarif Réduit demandeurs d'emplois et -25 ans	8,00	8,00
Tarif Scolaires	3,00	3,00
Projection recette billetterie par rapport à la programmation 23-24	9 000,00	10 800,00

### Mise à disposition ponctuelle et location

	Proposition 2023			
	Location	Prestation technique (5h)	Prestation technique (10h)	Caution
Serv. Guingamp-Paimpol Agglomération et collectivités	0 €	175 €	350 €	1 000 €
Etablissements scolaires	10 €/heure			
Associations	15 €/heure			
Associations - si billetterie	300 €			
Demi-journée Entreprises - Personnes morales de droit privé	400 €			

# Procès-verbal

Journée Entreprises - Personnes morales de droit privé	600 €			
--	-------	--	--	--

## Expérimentation Foire aux disques

Afin de diversifier les actions et les recettes, la Sirène prépare pour la saison culturelle 2023-2024 un événement expérimental de Foire au disque, à l'occasion d'une des expositions prévue dans le centre. La foire au disque s'étendrait de l'amphithéâtre jusqu'au parc pendant 2 jours de temps fort. La première année, au titre de l'expérience, les exposants pourront s'installer au tarif de

Réservation au mètre linéaire	5 €
-------------------------------	-----

Il est enfin à noter que l'application de ces tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour le lancement de la saison 2023-2024 n'impactera donc que très faiblement les recettes de l'année civile 2023. Une nouvelle révision tarifaire pourra intervenir en 2024-2025.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- De valider la grille tarifaire présentée pour application à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

DEL2023-06-143

## MILMARIN : TARIFS BOUTIQUE

Centre de découverte maritime situé à Ploubazlanec, Milmarin comprend deux espaces d'exposition (le Musée Mémoire d'Islande et l'exposition interactive L'Appel du Large), un fond documentaire consacré à la marine marchande et une boutique spécialisée sur la thématique maritime et patrimoniale. Le centre est aussi relais d'informations touristiques, ambassadeur de l'OIT. Tout au long de l'année, de nombreuses animations sont proposées aux visiteurs : ateliers, visites guidées, balades commentées. Les groupes sont également accueillis.

## Rappel des tarifs existants

Il est rappelé les délibérations n°D2017-12-18 B, 2018-02-33, D20180915, D20190113, D20190517, DEL20190812, DEL20190913, DEL20191118, DEL202009-284, DEL2021-07-132, DEL202109-161, DEL202112-268, DEL202204-048, DEL202205-088 et DEL2022-07-152 fixant les tarifs suivants :

TITRE	AUTEUR(S)	P. ACHAT - HT	P. VENTE
<b>LIVRES</b>			
2000 ans de commerce maritime	Fremond, Mirambet	6,73 €	8,90 €
300 ans d'Hydrographie française	Gilles Bessero et Hélène Richard	6,80 €	9,00 €
300 ans de cartes marines autour du monde	Sous la direction d'O. Chapuis	38,40 €	60,00 €
400 ans d'innovation navale	Griset	23,20 €	29,00 €
A bord de l'aquarius	Lelio Bonaccorso, Marco Rizzo	12,20 €	19,00 €
A Islande !	Ian Manook	15,88 €	21,00 €

## Procès-verbal

A l'ancre de chine	Tanneau	8,00 €	10,00 €
A virer ! La grande pêche aujourd'hui	Ferrier	24,00 €	30,00 €
Abord	Fagoo / Gueuret	18,40 €	23,00 €
Aller-retour pour la mer	Agathe Demois	12,79 €	16,90 €
Anita Conti, portrait d'archives	Clotilde Leton	12,20 €	19,00 €
Ar Men	Jean-Pierre Abraham	5,12 €	8,00 €
Ar men, l'enfer des enfers	Lepage	16,80 €	21,00 €
Ar mor, marins, ports et bateaux de Bretagne	Queffélec	15,96 €	19,95 €
Au temps héroïque de la marine à voile	Jeff Falmor	16,00 €	25,00 €
Au-delà de la mer	Paul Lynch	15,05 €	19,90 €
Avec l'Exilée à Sinaïa, Bucarest, Venise	Pierre Loti et Carmen Sylva	13,99 €	18,50 €
Avec vue sous la mer	Kader	14,32 €	17,90 €
Aziyadé	Pierre Loti	7,87 €	10,40 €
Aziyadé BD	Franck Bourgeron	12,39 €	19,30 €
Baleine rouge	Michelle Montmoulineix	12,42 €	13,90 €
BD "Bleu Pétrole"	Gwenola Morizur	14,29€	18,90 €
BD Perdu en mer	Cerisier	8,13 €	12,70 €
BD Pierre Loti, une vie de voyageur	Didier Quella-Guyot, Alain Quella-Villéger, Pascal Regnaud	15,80€	20,90€
BD Voyage aux îles de la Désolation	Lepage	19,71 €	26,00 €
Besoin de mer	Hervé Hamon	5,22 €	6,90 €
Bleu piscine	Pauline Guillerm	9,07 €	12,00 €
Bluff	David Fauquemberg	12,80 €	20,00 €
Brest à quai	Roudeau, Le Roy	21,92 €	29,00 €
Breton : guide de conversation	Editions Bonhomme de chemin	6,73 €	8,90 €
Brèves de mer	Bernard Lunet	10,00 €	12,00 €
Bugaled Breizh, 37 secondes	Pascal Bresson, Erwan Le Saëc	12,80 €	20,00 €
Cap Horn, une vie, un mythe	Brigitte et Yvonnick Le Coat	29,84 €	39,50 €
Cap-hornières	Fañch Rebours	13,61 €	18,00 €
Capitaines courageux	Rudyard Kipling	5,67 €	7,50 €
Car-ferries et court-courriers	Rémy	36,00 €	45,00 €
Cargo (jeunesse)	Jérôme Peyrat et Adèle Tariel	9,83 €	13,00 €
Cargo	Marianne Rötig	9,92 €	12,50 €
Carnet de bord illustré : la fabuleuse histoire de Guirec et Monique	Guirec Soudée	16,56 €	21,90 €
Carnet du Goëlo	SEHAG	6,15 €	8,00 €
Carnet du Goëlo – numéro exceptionnel	SEHAG	7,00 €	10,00 €
Catalogue d'exposition	BZH Photo	10,00 €	12,00 €
Catalogue Milmarin-ALL	GPA		12,00 €
Catalogue Milmarin-ANG	GPA		12,00 €
Catalogue Milmarin-BRE	GPA		12,00 €
Catalogue Milmarin-FRA	GPA		12,00 €
Cette éternelle nostalgie. Pages de journal (1878-1911)	Pierre Loti	8,92€	11,80€
Cimetière de bateaux	Roparz	20,00 €	25,00 €
Cod: A Biography of the Fish That Changed the World	Mark Kurlansky	13,31 €	17,60 €
Coffret Jón Kalman Stefánsson	Jón Kalman Stefánsson	19,96 €	26,30 €
Conteneurs	Kelig-Yann Cotto	20,00 €	25,00 €
Contes au fil de l'eau	Maupassant	1,51 €	2,00 €
Contes populaires de la mer et des marins	Lomenec'h	12,17 €	15,21 €
Copain des mers	Arbelot	12,40 €	15,50 €

## Procès-verbal

Cunard, les majestés de l'Atlantique et leur concurrents	Hillion	35,20 €	44,00 €
Dans la nuit de l'Iroise	JF Masson	15,92 €	19,90 €
Dans les tempêtes du Cap Horn	Alfred Beaujeu	14,08 €	22,00 €
Décode l'alphabet de la mer !	Britz et Lagadec	9,79 €	12,95 €
Delmas-Vieljeux, l'histoire d'une compagnie maritime rochelaise	collectif	24,00 €	30,00 €
Des mers du nord aux mers du sud	Tanneau	6,40 €	8,00 €
Deux années sur le gaillard d'avant	Richard Henry Dana	8,70 €	11,50 €
Deux crevettes	Anouck Boisrobert et Louis Rigaud	9,00 €	11,90 €
D'île en île	Jean-François Masson	15,60 €	19,50 €
Eldorado	Laurent Gaudé	3,91 €	6,10 €
Embarqué	Christian Cailleux	15,36 €	24,00 €
En dérive	Roger Vercel	9,60 €	15,00 €
En mer, pas de taxis	Roberto Saviano	16,00 €	25,00 €
Entre ciel et terre	Jón Kalman Stefánsson	6,58 €	8,70 €
Entre terre et mer 1. Le jeune saisonnier	Pierre Bresson	10,96 €	14,50 €
Entre terre et mer 2. Le vieux Terre-Neuvas	Pierre Bresson	10,96 €	14,50 €
Entre terre et mer 3. La belle lavandière	Pierre Bresson	10,96 €	14,50 €
Escape game, l'étrange maison du capitaine	Zéphiriel et Margot Briquet	8,29 €	12,95 €
Faudacq : entre terre et mer	André Soubigou	10,50 €	15,00 €
Femmes d'aventures	collectif	9,92 €	12,50 €
Festival du méchant marin	Fañch Rebours	6,40 €	8,00 €
Fortune de mer	Clément Belin, Costès	12,80 €	20,00 €
Géant des mers chaudes	Anita Conti	6,96 €	9,20 €
Goëlo	Chartier Le Floc'h	21,60 €	27,00 €
Goëlo terre d'histoire	SEHAG	14,37 €	19,00 €
Graine d'écume, la malédiction de St-Budoc	Connan	12,00 €	15,00 €
Grandeur des îles	Odette de Puigauveau	6,58 €	8,70 €
Guide Balades en Pays de Paimpol	Quyen, APLP	15,00 €	15,00 €
Guide de la pêche à pied en Bretagne	Le Floch-Prigent	7,92 €	9,90 €
Guide des plus beaux musées maritimes d'Europe	Stéphane Mahieu	14,74 €	19,50 €
Guide randonnées pédestres et cyclo	GPA		3,00 €
Gustave à la mer	Alain Quella-Villéger	18,15 €	24,00 €
Henri Rivière, le beau pays de Bretagne	Olivier Levasseur et Yann Le Bohec	9,75 €	12,90 €
Histoire de la navigation en 100 objets	Pickthall	23,20 €	29,00 €
Horn	Alain Emery	7,04 €	11,00 €
Ils étaient six marins de Groix	Queffelec	17,20 €	21,50 €
Islande route n°1	Claude Marchalot	18,40 €	23,00 €
Issac le pirate vol.1 à 6	Blain	9,60 €	12,00 €
Je découvre les comptines bretonnes	Collectif	9,00 €	11,90 €
Jérusalem	Pierre Loti	6,20 €	8,20 €
Jeunesse	Joseph Conrad	1,51 €	2,00 €
Joshua ou la mer des histoires	Ratel	7,20 €	9,00 €
Jules Verne et la mer	Samuel Sadaune	16,00 €	25,00 €
Krouman	Fanch Rebours	10,24 €	16,00 €
L. Faudacq, carnet de croquis	Porée	28,00 €	35,00 €
L'abeille d'Ouessant	Hervé Hamon	4,99 €	7,80 €
L'aventure à Terre-Neuve	Dominique Le Brun	7,04 €	11,00 €
L'étoile au soleil de minuit – de Brest au cercle polaire	Anne Smith	12,80 €	20,00 €
L'île Vierge	Emmanuel Lepage et	12,85 €	17,00 €

## Procès-verbal

	Goulc'han Kervella		
L'incroyable destin d'Anita Conti, pionnière de l'océanographie	Fleur Daugey	4,16 €	6,50 €
L'invention des dimanches	Gwenaëlle Abolivier, Marie Détrée	12,85 €	17,00 €
L'océan est mon frère	Jack Kerouac	14,36 €	19,00 €
L'océan, les bêtes et les hommes ou l'ivresse du risque	Anita Conti	8,47 €	11,20 €
La Bretagne vivante	Charles Géniaux	14,08 €	22,00 €
La cabane du douanier de Loguivy-de-la-Mer	Bernard Lunet	13,00 €	15,00 €
La déco du marin	Patrick Moreau	9,60 €	15,00 €
La fabuleuse histoire de la morue	Mark Kurlansky	15,10 €	20,00 €
La Galilée	Pierre Loti	5,82 €	7,70 €
La grande aventure des corsaires bretons	La petite boîte éditions	3,41 €	4,50 €
La grande histoire vue de la mer	Buchet	24,00 €	30,00 €
La grande imagerie des bateaux	Vandewièle	6,01 €	7,95 €
La grande pêche	Jean-Yves Delitte, Jean-Benoît Héron	18,90€	25,00€
La loi de la mer	Davide Enia	5,59 €	7,40 €
La lumière enchaînée	Queffélec	15,16 €	18,95 €
La lune est blanche	François et Emmanuel Lepage	19,20 €	30,00 €
La marine marchande française 1939-1945	Jean-Yves Brouard	16,58 €	27,00 €
La Mer	Piotr Karski , Lydia Waleryszak	12,79 €	16,90 €
La morue	Loïc Josse	44,98 €	59,50 €
La mouette et la croix	Queffélec	18,00 €	22,50 €
La pêche en Islande	Pfister-Langanay	3,08 €	5,00 €
La poule qui fit le tour du monde	Guirec Soudée	9,75 €	12,90 €
La promesse de l'océan	Françoise Bourdin	4,45 €	6,95 €
La sagesse de la mer	Björn Larsson	5,44 €	7,20 €
La Terre est bleue, Atlas de la mer au XIXe siècle	Coutensais	23,92 €	29,90 €
La vagabonde des mers	Ella Maillart	7,33 €	9,70 €
La voile tendue	Queffélec	15,96 €	19,95 €
L'Abeille liberté	Hurel	28,00 €	35,00 €
Larguons les amarres !	Emmanuel Cerisier	9,76 €	12,20 €
L'Astrolabe, le passeur de l'Antarctique	Buiron, Dugast	28,00 €	35,00 €
Le bahut du Maure	Fañch Rebours	6,40 €	8,00 €
Le bateau qui ne voulait pas flotter	Farley Mowat	6,96 €	9,20 €
Le bosco de Kerpalud	Corlouer	15,20 €	19,00 €
Le canal de Panama, un siècle d'histoire	de Banville	31,20 €	39,00 €
Le cœur en Islande (intégrale)	Makyo	18,87 €	24,95 €
Le dernier mousse	Francisco Coloane	5,82 €	7,70 €
Le désert	Pierre Loti	6,20 €	8,20 €
Le dragon rouge, nouvelles du trégor goëlo	Collectif	9,60 €	15,00 €
Le Grand départ, Charcot et le Pourquoi Pas ?	Queffélec	17,56 €	21,95 €
Le Grand Marin	Poulain	6,27 €	8,30 €
Le grand métier	Jean Recher	7,79 €	10,30 €
Le jour ne se lève pas pour nous	Robert Merle	5,52 €	7,30 €
Le livre de la pitié et de la mort	Pierre Loti	6,17€	8,15€
Le magicien des mers	Yves Huges	1,93 €	2,55 €
Le marabout, la perruche et le singe	Alain Quélla Villéger	17,24€	22,80€
Le marin de Gibraltar	Marguerite Duras	5,91 €	9,20 €
Le mousse du Pescadou	Tanneau	4,00 €	5,00 €
Le mystère de Lucy Lost	Michael Morpurgo	7,03 €	9,30 €

## Procès-verbal

Le navire poursuit sa route	Nordahl Grieg	7,56 €	10,00 €
Le Paquebot	Pierre Assouline	15,88 €	21,00 €
Le Pasteur 1938-1980	Jean-Yves Brouard	17,81 €	29,00 €
Le Phare	Queffelec	15,16 €	18,95 €
Le phare aux oiseaux	Michael Morpugo	12,47 €	16,50 €
Le phare, voyage immobile	Paolo Rumiz	6,12 €	8,10 €
Le pirate le plus terrible du monde	Petitsigne, Allag	8,80 €	11,00 €
Le procès de l'Amoco Cadiz	Arzel	17,00 €	20,40 €
Le roman d'un enfant	Pierre Loti	7,33 €	9,70€
Le roman d'un Spahi	Pierre Loti	7,11€	9,40€
Le vieil homme et la mer	Ernest Hemingway	5,22 €	6,90 €
Les Abeilles, des navires, des hommes	Gazengel	24,00 €	30,00 €
Les animaux du bord de mer	S. Heusser	3,78 €	5,00 €
Les bateaux	Mes ptits docs	5,98 €	7,90 €
Les bateaux ivres – l'odyssée des migrants en Méditerranée	Jean-Paul Mari	12,16 €	19,00 €
Les bords de mer - mon cahier d'observation et d'activités - 4/7 ans	François Lasserre, Isabelle Simler	6,73 €	8,90 €
Les Bretagne de Pierre Loti	Association Pierre Loti à Paimpol	22,00€	22,00€
Les chaos de Bréhat	Daniel Cario	5,09 €	7,95 €
Les combats et l'honneur des forces navales françaises libres	Schlumberger	19,48 €	24,35 €
Les coquillages de nos côtes	M. Le Quement	3,78 €	5,00 €
Les cormorans	Edouard Jousselin	15,12 €	20,00 €
Les Côtes d'Armor à pied, topoguide	Fédération Française de Randonnée	11,27 €	14,90 €
Les damnées de la mer – femmes et frontières en Méditerranée	Camille Schmoll	15,12 €	20,00 €
Les derniers jours de Pékin	Pierre Loti	6,20 €	8,20 €
Les Désenchantées	Pierre Loti	6,96 €	9,20 €
Les fils du pêcheur	Grégory Nicolas	12,80 €	20,00 €
Les fondus de l'Arctique	Seznec	9,60 €	12,00 €
Les Forces navales française libres	Bertrand	12,00 €	15,00 €
Les gens de mer	Blanken / Cadoret / Cotto	4,93 €	8,00 €
Les goélettes bretonnes, les belles heures du cabotage	Jack K Neale et Océanide	20,00 €	25,00 €
Les hommes à terre	Bernard Giraudeau	5,04 €	6,30 €
Les îles de la miséricorde	Queffelec	17,56 €	21,95 €
Les invisibles	Roy Jacobsen	5,59 €	7,40 €
Les marées	Annette Lahaye-Collomb	3,78 €	5,00 €
Les marins français dans la tourmente	Antier	23,20 €	29,00 €
Les mémoires d'un des derniers Terre-neuvas tome 1 – Jours de peine sur les bancs	Francis Vallée	14,08 €	22,00 €
Les naufragés de l'enfer. Témoignages recueillis sur l'Aquarius	SOS Méditerranée	9,60 €	15,00 €
Les oiseaux de Bretagne	Gilles Bentz	3,78 €	5,00 €
Les oiseaux de mer	Philippe Garguil	2,27 €	3,00 €
Les p'tits secrets des océans	Luc Turlan	4,16 €	5,50 €
Les p'tits secrets des phares	Luc Turlan	4,16 €	5,50 €
Les Pêcheurs bréhatins à Terre-Neuve	Marc Moigeon	9,07 €	12,00 €
Les Pêcheurs français en Islande	Palmadotir	15,92 €	19,90 €
Les peintres officiels de la Marine	Denis-Michel Boëll	18,56 €	29,00 €
Les peintres officiels de la marine	Denis-Michel Boëll	23,20 €	29,00 €
Les plantes du bord de mer	Jean David	2,27 €	3,00 €

# Procès-verbal

Les p'tits secrets des ports de pêche	Hermouet/Turlan	4,40 €	5,50 €
Les rois de l'Islande	Einar Mar Gudmundsson	8,28 €	10,95 €
Les suppliciés du Goelo	Fañch Rebours	6,40 €	8,00 €
Les travailleurs de la mer	Victor Hugo	6,73 €	8,90 €
Les travailleurs de la mer version abrégée	Victor Hugo	4,16 €	6,50 €
Les trois dames de la Kasbah	Pierre Loti	1,51€	2,00€
Lettres du Pacifique	Henri Bourdereau	17,60 €	22,00 €
L'évasion de la goélette et autres histoires de mer	Jack London	1,93 €	2,55 €
L'incroyable aventure de Ernest Shackleton prisonnier des glaces de l'Antarctique	Baptiste Massa	4,16 €	6,50 €
L'incroyable aventure de Florence Arthaud, navigatrice intrépide	Claire Astolfi	4,16 €	6,50 €
L'Islande (livret d'exposition)	Claude Marchalot	4,00 €	5,00 €
Loguivy de la Mer Un petit port, cent histoires	Amicale du Port de Loguivy	10,00 €	12,00 €
L'or de France vol.1	Pécau	11,56 €	14,45 €
L'or de France vol.2	Pécau	11,56 €	14,45 €
Loti en Amérique	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	12,85€	17,00€
Loti en Oléron	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	12,10€	16,00€
Lumière d'été, puis vient la nuit	Jon Kalman Steffansson	6,20 €	8,20 €
Lumières dans la nuit	Musée de la Résistance en Argoat	12,00 €	12,00 €
Manuel de survie sur une île déserte	Tribaudeau, Maincent	10,36 €	12,95 €
Marin du Guil	Tanneau	4,00 €	5,00 €
Matelot	Pierre Loti	6,96 €	9,20 €
Mathurin Méheut, itinéraires	Denis-Michel Boell	9,75 €	12,90 €
Méditerranée	Baudoin	11,27 €	14,90 €
Méditerranée amère frontière	SOS Méditerranée	9,60 €	15,00 €
Mémoires de la mer	collectif	5,91 €	7,80 €
Mémoire des mots, mémoire des lieux	JP Le Buhan	12,80 €	16,00 €
Mes nœuds marins	Caroline Britz	6,37 €	9,95 €
Milles méduses	David/Wauters	12,80 €	16,00 €
Mon bateau	Roberto Innocenti	13,61 €	18,00 €
Mon frère le fou	Séra	11,04 €	17,25 €
Mon frère Yves	Loti	6,96 €	9,20 €
Mon île	Alain Lebrun	9,00 €	13,00 €
Mur Méditerranée	Louis-Philippe Dalembert	4,80 €	7,50 €
Navigateur en solitaire	Joshua Slocum	6,58 €	8,70 €
Nœuds marins	Lebrun	3,74 €	4,95 €
Normandie, paquebot de légende	Saint-Dizier	11,12 €	13,90 €
Nous les noyés	Carsten Jensen	9,00 €	11,90 €
Océan	Hélène Druvert , Emmanuelle Grundmann	18,40 €	23,00 €
Océano	Rigaud	14,74 €	19,50 €
Odyssée d'un marin de la France libre	Georges Ménage	15,20 €	19,00 €
Où l'océan rencontre le ciel	Terry Fan, Eric Fan	11,34€	15,00€
Paimpol sous le regard de Faudacq	ASIA Editeur	10,50 €	15,00 €
Paimpol, la morue d'Islande et les chantiers navals Laboureur	Anne-Marie Laboureur	11,20 €	14,00 €
Paimpol, la République et la mer	Chappé	14,40 €	18,00 €
Papy Pechou, le bigorneau magique	Rublon	9,52 €	11,90 €
Paquerette, une histoire de pirates	Gaston Boyer	7,49 €	9,90 €
Pâques d'Islande	Le Braz	13,60 €	16,62 €

# Procès-verbal

Passer par le nord, la nouvelle route maritime	Isabelle Autissier, Erik Orsenna	6,58 €	8,70 €
Pawana	JMG Le Clezio	5,37 €	7,10 €
Pêche à pied	Michel Le Quement	3,78 €	5,00 €
Pêcheur d'Islande BD	Alexandre Noyer	15,05 €	19,90€
Pêcheur d'Islande classiques	Pierre Loti	6,73 €	8,90 €
Pêcheur d'Islande édition de l'Hermine	Pierre Loti	14,08 €	22,00 €
Pêcheur d'Islande édition illustrée	Pierre Loti	18,90 €	25,00 €
Pêcheur d'Islande poche	Pierre Loti	3,94 €	5,20 €
Pêcheurs à Islande	Leribaux, Querré	20,00 €	25,00 €
Pêcheurs de l'ouest	Editions Ouest-France	5,22 €	6,90 €
Pêcheurs morutiers, le grand métier	Fauvel	12,85 €	17,00 €
Penn Sardin, l'étonnante histoire de Joséphine Pencalet	Chérif Zananiri	11,35 €	15,00 €
phare	collectif	5,91 €	7,80 €
Pierre Loti, d'enfance et d'ailleurs	Bruno Vercier	9,60€	15,00€
Pierre Loti dessinateur, une œuvre au long cours	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	26,08€	34,50€
Pierre Loti et le Pays-Basque	Jean-Louis Marçot	22,68€	30,00€
Pierre Loti, le monde en passant	Alain Quella-villéger, Bruno Vercier	15,80€	20,90€
Pierre Loti photographe	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	28,73€	38,00€
Pilotes de Seine	Murel	22,40 €	28,00 €
Pionnières 1. Anita Conti	Nathaniel Legendre	11,30 €	14,95 €
Ploubazlanec revivre le passé	Gordon Carter	9,00 €	22,00 €
Point de passage	Konstantinos Tzamiotis	14,97 €	19,80 €
Pontée	Jean-Paul Honoré	12,10 €	16,00 €
Ports de Bretagne nord	Lozarç'h	16,00 €	20,00 €
Pour ce qu'il me plaist, Jeanne de Belleville première femme pirate	Laure Buisson	5,98 €	7,90 €
Promenades historiques dans le pays de Paimpol	SEHAG	18,40 €	23,00 €
P'tits secrets des ports de pêche	Turlan, Hermouet	4,16 €	5,50 €
Quai des sirènes	Verdier, Duron	10,96 €	14,50 €
Quand Paimpol armait à la grande pêche	Le Gonidec	12,00 €	15,00 €
Racleurs d'océans	Anita Conti	7,87 €	10,40 €
Rade amère	Ronan Gouézec	4,80 €	7,50 €
Ramuntcho	Pierre Loti	6,96€	9,20€
Remorqueurs de ports	Lévêque	23,20 €	29,00 €
Remorqueurs français en image	Déan	7,20 €	9,00 €
Rencontres australes et antarctiques	Emmanuel Lepage et François Lepage	6,80 €	9,00 €
Sally Jones la grande aventure	Jakob Wegelius	12,40 €	15,50 €
Sein, 18 juin 1940, ils étaient le quart de la France	Ollivier	15,60 €	19,50 €
Sentiments portuaires	Edmond Guibert	23,96 €	29,95 €
Soldats bleus - Journal intime 1914-1918	Pierre Loti	7,94€	10,50 €
Sorbonne Plage	Edouard Launet	13,60 €	18,00 €
Station de sauvetage de Pors Even en Ploubazlanec 1897-1953	François Souquet	10,00€	10,00€
Suprêmes visions d'Orient	Pierre Loti	11,20€	14,00€
Sur l'eau	Maupassant	4,16 €	5,50 €
Terre-Neuvas	Loïc Josse	55,60 €	69,50 €
Terre-Neuvas	Chabouté	13,80 €	18,25 €
Terre-Neuve Terre-Neuvas	Collectif	16,80 €	21,00 €

## Procès-verbal

The box	Levinson	19,92 €	24,90 €
Toute la mer va vers la ville	Hervé Hamon	12,39 €	19,30 €
Tramp, vol. 1 à 12	Jusseume, Kraehn	11,20 €	13,99 €
Transatlantiques et longcourriers	Remy	36,00 €	45,00 €
Transport(s)	Fañch Rebours	12,80 €	16,00 €
Typhon	Joseph Conrad	4,46 €	5,90 €
Ultramarins	Mariette Navarro	6,90 €	15,00 €
Un feu s'allume sur la mer	Queffélec	15,96 €	19,95 €
Un homme d'Ouessant	Queffélec	13,00 €	16,25 €
Un marin au cœur de l'exode indochinois	Yvon	15,92 €	19,90 €
Un monde de glace	Association l'Âme bleue	7,56 €	10,00 €
Un novice au long cours	Tanneau	15,98 €	20,10 €
Un poisson à la conquête du monde ou La fabuleuse histoire de la morue	Marc Kurlansky	16,00 €	20,00 €
Un recteur de l'île de Sein	Queffélec	5,29 €	7,00€
Un retour sur le passé : Récits d'un ancien pêcheur d'Islande	Parcou	12,00 €	15,00 €
Un royaume sous la mer	Henri Quéffelec	5,37 €	7,10 €
Un suicide sans honneur, Toulon 1942	Moenard	10,40 €	13,00 €
Un violon sur la mer	Gilbert Bordes	15,92 €	19,90 €
Un voyage en mer	Gérard Lo Monaco	18,82 €	24,90 €
Vagabond des mers du sud	Bernard Moitessier	6,35 €	8,40 €
Vieilles histoires du pays breton	Anatole Le Braz	12,85 €	17,00 €
Vies de deux chattes	Pierre Loti	4,62€	6,00€
Vingt mille lieues sous les mers, édition abrégée	Jules Verne	4,16 €	5,50 €
Vive l'océan !	Orsenna	16,72 €	20,90 €
Voyage d'une femme au Spitzberg	Léonie d'Aunet	6,96 €	9,20 €
Voyager en cargo, 25 portraits de bourlingueurs	Françoise de Tailly , Mathilde Giard	11,35 €	15,00 €
Vues sur mer	Mathurin Méheut, Jean-Francis Auburtin	12,80 €	20,00 €
Zoé et le goéland	Calvez, Autissier	9,52 €	11,90 €
Zoé et les sardines	Calvez, Autissier	9,52 €	11,90 €
<b>DVD</b>			
DVD "Où sont nos navires ?"	Jean-François Pahun	13,30 €	19,90 €
DVD "La mer est mon royaume"	Marc Picavez	12,00 €	18,00 €
<b>Affiches, cartes postales</b>			
Affiche « Mémoire d'Islande »	Milmarin		5,00 €
Affiche Faudacq	ASIA Editeur		7,00 €
Affiche gravures Rudaux	Milmarin		5,00 €
Affiche Henri Rivière	ASIA Editeur	7,50 €	15,00 €
Affiche Milmarin	Milmarin		2,00 €
Affiche Route des falaises	Guingamp Paimpol agglomération		3,00 €
Affiche visuels anciens marine marchande	Milmarin		7,00 €
Carte postale association Pierre Loti – aucun bénéfice ne sera fait par Milmarin sur cet article	Association Pierre Loti de Paimpol	1,00 €	1,00 €
Cartes postales anciennes du territoire	Milmarin		1,10 €
Cartes postales Appel du Large	Milmarin		1,10 €
Cartes postales du territoire	Quyen	1,00 €	1,30 €
Cartes postales Faudacq	Asia Editeur	1,60 €	2,00 €
Cartes postales Henri Rivière format 1	ASIA Editeur	1,00 €	2,00 €
Cartes postales Henri Rivière format 2	ASIA Editeur	0,50 €	1,00 €
Cartes postales Islande	Claude Marchalot	0,80 €	1,00 €
Cartes postales Rudaux	Milmarin		1,10 €

## Procès-verbal

Enveloppes cartes postales			0,30 €
Portfolio Henri Rivière	ASIA Editeur	21,00 €	30,00 €
Sérigraphie « Fjord »	Victor Girod	24,00 €	30,00 €
Sérigraphie « Le départ »	Victor Girod	24,00 €	30,00 €
Sérigraphie « Le port »	Victor Girod	24,00 €	30,00 €
Sérigraphie « Tempête »	Victor Girod	16,00 €	20,00 €
<b>Jeux, Jouets</b>			
31045 Creator - l'explorateur des océans	Lego	12,90 €	19,00 €
60119 City - Le ferry	Lego	24,99 €	27,00 €
A bon port (jeu de société)	Vagnon	7,52 €	9,95 €
Bateau (en carton à monter soi-même)	Massimo	11,12 €	13,90 €
Collection des jeux de piste	Guingamp-Paimpol Agglo		3,00 €
Jeu de 7 familles "Les trésors de la Bretagne"	La petite boîte éditions	5,22 €	6,90 €
L'océan, poster géant à colorier	Pirouette Cacahuète	4,60 €	10,90 €
Le coffret des bracelets marins	Vagnon	10,55 €	13,95 €
Les coloriages d'Oscar et Margaux Bretagne Nord	Editions Calligram	2,95 €	3,90 €
Maquette Container ship Colombo express	Rexell	33,33 €	45,00 €
Maquette en papier du Grand Léjon	Association Le Grand Léjon	10,00 €	10,00 €
Matelotage kit	Marc Vidal	4,42 €	6,90 €
Mes petits voiliers à colorier	Pirouette Cacahuète	5,60 €	13,90 €
Mon globe terrestre 3D	Pirouette Cacahuète	8,70 €	20,90 €
Origami de la mer – Maman les pt'its bateaux	Editions Vagnon	7,52 €	9,95 €
Porte-conteneurs en bois	Vilac	25,54 €	39,90 €
Puzzle en Bois Coque Jeux d'Eveil pour 1-5 ans (Bateau a voile)	Ouneed	1,66 €	5,00 €
<b>Divers</b>			
Broche Loti	Collection Ouest	1,75 €	3,50 €
Carte postale Loti	Collection Ouest	1,00 €	2,00 €
Gobelets réutilisables Milmarin		1,05 €	1,50 €
Marque-page Loti	Collection ouest	1,00 €	2,00 €
Magnet Loti format 1	Collection ouest	3,25 €	6,50 €
Magnet Loti format 2	Collection ouest	2,50 €	5,00 €
Photocopie couleur			0,20 €
Photocopie noir et blanc			0,10 €
Sachet de caramel 130g (24 caramels)		3,30 €	4,90 €

### Nouveaux tarifs boutique

Les nouveaux tarifs concernent soit de nouvelles entrées boutique, soit une modification du prix par l'éditeur (cf commentaires).

TITRE	AUTEUR(S)	P. ACHAT - HT	P. VENTE	Commentaire
<b>LIVRES</b>				
L'abeille d'Ouessant	Hervé Hamon	6,01 €	7,95 €	Prix modifié par l'éditeur
Mémoires de la mer	collectif	6,12 €	8,10 €	Prix modifié par l'éditeur
Navigatrices : 20 portraits d'aventurières de la mer	Stéphane Dugast	22,64 €	29,95 €	Nouvelle entrée boutique
Hommes des tempêtes	Frédéric Brunquell	6,05 €	8,00 €	Nouvelle entrée boutique

# Procès-verbal

L'océan me dit reviens	Guirec Soudée	15,04 €	19,90 €	Nouvelle entrée boutique
Veuves de Pêcheurs	Pierre Loti	6,93 €	9,00 €	Nouvelle entrée boutique

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- De fixer les nouveaux tarifs pour la boutique de Milmarin à compter du caractère exécutoire de la délibération.

DEL2023-06-144

**PREVENTION RETRAITE ET SANTE : RESILIATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE SOUSCRITE AUPRES DE LA MNT & ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION DES CÔTES D'ARMOR**

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L827-1 à L827-12 ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération n°201909034A du conseil d'agglomération en date du 30/09/2019 relative à la prévoyance ;

Vu le bulletin d'adhésion provisoire à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance », pilotée par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor en date du 15 mai 2023 de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu la délibération du Centre de Gestion des Côtes d'Armor n°2022-16 en date du 25 mars 2022 autorisant le lancement de l'appel public à concurrence en vue de conclure une convention de participation départementale à adhésion facultative des collectivités et des agents - risque prévoyance et autorisant le Président du Centre de Gestion des Côtes d'Armor à signer tous les documents afférents à cette consultation dont la notification de cette consultation et la signature de la convention de participation ;

Vu la délibération du Centre de Gestion des Côtes d'Armor n°2022-36 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022 portant acte du choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion des Côtes d'Armor et TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial de Guingamp-Paimpol Agglomération en date du 15 juin 2023 ;

L'autorité territoriale expose qu'en conformité avec la réglementation qui dispose que les centres de gestion ne peuvent conclure de convention de participation que sur demande des collectivités, le Centre de Gestion des Côtes d'Armor, après avoir reçu mandat de celles-ci, a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et au décret n°2022-581 du 20 avril 2022.

A l'issue de cette procédure, le CDG 22 a souscrit le 1<sup>er</sup> juillet 2022 une convention de participation

## Procès-verbal

pour le risque « Prévoyance » auprès de TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE pour une durée de six (6) ans. Cette convention prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2028.

Les collectivités et établissements publics peuvent se rattacher, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2028, à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial, et doivent décider du montant de la participation financière à accorder à chaque agent qui aura adhéré au contrat de prévoyance collective proposé par TERRITORIA MUTUELLE en application de la convention de participation signée avec le CDG 22.

L'agglomération a souscrit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée de 6 ans, une convention de participation avec la MNT, suite à une mise en concurrence effectuée en 2019.

Or, le contrat proposé par le CDG 22 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 présente des coûts d'adhésion pour les agents nettement inférieurs à ceux de la MNT pour des garanties équivalentes. Dans le contexte actuel de tension sur le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique, l'adhésion de Guingamp-Paimpol Agglomération à ce nouveau contrat permettra aux agents actuellement adhérents de bénéficier d'une économie sur leur dépense en Prévoyance.

Il vous est donc proposé que l'agglomération résilie la convention de participation en cours avec la MNT et d'inciter chaque agent à adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire. Des temps d'information collective et individuel seront organisés en septembre à l'attention des agents de l'agglomération.

**Yvon LE MOIGNE.** Concernant la protection sociale complémentaire et il s'agit de résilier la convention de participation dans le volet prévoyance, actuellement en vigueur avec la MNT et d'adhérer à la nouvelle convention de participation, toujours pour le risque prévoyance, qui a été négociée par le Centre de gestion. Quelques mots pour voir le circuit du dispositif. Le Centre de gestion a donc procédé à une mise en concurrence dans les mois derniers pour une participation pour le risque prévoyance. Au terme de cette mise en concurrence, ils ont retenu la Mutuelle TERRITORIA qui est proposée à chacune de nos collectivités, vous-même probablement dans vos communes, avez été sollicités et y avez peut-être adhéré. En tout état de cause, notre Agglomération a donc adhéré à cette nouvelle convention qui apporte bien entendu plus d'avantages à nos agents que dans la convention et le contrat précédents. Il s'agit, dans la procédure en cours, de résilier dans les temps impartis l'actuelle convention avec la MNT, d'accepter l'adhésion à TERRITORIA et notre participation à hauteur de 15 € pour chacun des agents.

**Richard VIBERT.** TERRITORIA Mutuelle je connais assez bien le sujet puisque nous l'avons déjà adoptée à Ploubazlanec, à la demande du personnel, et on s'aperçoit qu'à la fin, quand on fait les comptes, les garanties sont presque les mêmes à condition que l'agent prenne les options complémentaires qui sont proposées ; l'agent s'y retrouve parfaitement bien. Nous participons à cette prévoyance à hauteur de 70 € par agent et on s'aperçoit aujourd'hui, en prenant la TERRITORIA, que pratiquement 90 % des agents n'auront plus de supplément à donner puisque le tarif arrive en dessous des 70 € et que même nous, nous allons gagner de l'argent pour répondre à leurs demandes. On va donner moins puisque 70 €, c'est le plafond qu'on donne, mais si la prévoyance est de 50 € pour l'agent, on ne lui donnera que 50 €. On s'est aperçu qu'on fait des économies et qu'en même temps les agents, dans le différentiel en fin d'année, ça leur fait un peu plus sur leur salaire.

**Yvon LE MOIGNE :** L'intérêt de ce choix (qui avait été négocié par le Centre de gestion) est aussi l'intérêt du collectif de mutualiser, puisque plus de 200 collectivités du département ont adhéré au nouveau dispositif. Ensuite, il appartient à chaque collectivité, à la hauteur de ses moyens, de mesurer la cotisation apportée à chacun des agents. Notre participation est certes moindre que celle de

## Procès-verbal

Ploubazlanec, mais elle est quand même active et on comprend que lorsqu'un agent prend des options dans ce volet prévoyance, les bénéfices que l'on peut sortir au regard du contrat précédent sont, pour les agents, bien meilleurs.

**Vincent LE MEAUX** : Bravo pour cette politique salariale. C'est vrai que dans le dispositif d'aide, de participation, il faut rester dans le principe de réalité, c'est-à-dire que cette aide ne doit pas non plus aller au-delà du coût de la prestation. Sur le principe, en tout cas, je crois avoir cette règle en tête du Centre de gestion, c'est un maximum qu'il faut adapter, autrement on passe sous l'IFSE.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- De résilier la convention de participation en cours avec la MNT avant le 30 juin 2023, afin de respecter le préavis de six mois, pour un effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion des Côtes d'Armor et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance » ;
- De maintenir le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur 15€ brut par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'agglomération ;
- D'autoriser le Président à résilier la convention en cours et à signer la nouvelle convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

DEL2023-06-145

**CARRIERES ET PAIES : TITRES DE TRANSPORTS CONCERNANT LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL - ACTUALISATION DU PLAFOND**

Depuis 2010, les employeurs publics ont l'obligation de prendre en charge partiellement les titres de transport de leurs agents qui effectuent les trajets domicile-travail avec des transports en commun (train-bus-car) ou qui utilisent un service public de location de vélo, sur présentation des justificatifs d'abonnement. L'employeur public doit prendre en charge la moitié du tarif de l'abonnement.

La participation de l'employeur public ne peut toutefois excéder un plafond correspondant à « un plafond fixé à partir du tarif de l'abonnement annuel permettant le trajet maximum à l'intérieur de la zone de compétence de l'autorité organisatrice des transports de la région Ile-de-France après application d'un coefficient multiplicateur égal à 1,25 ». Ainsi, le montant de la prise en charge s'effectue, dans la limite du plafond, à hauteur de la moitié du montant de l'abonnement souscrit quelle que soit sa durée (hebdomadaire, mensuel ou annuel), sur la base du mode le plus économique (ex : 2<sup>ème</sup> classe au lieu de 1<sup>ère</sup> classe). Cela correspond à l'abonnement annuel de 925,10 € (décembre 2022) x 1.25. **Au 1er janvier 2023, ce plafond correspond à la somme de 96,36 € par mois.** Il sera revalorisé à chaque augmentation du prix des transports en Ile de France.

Vu le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail ;

**Yvon LE MOIGNE.** Ce rapport toujours en appui de nos agents et à l'intérêt de nos agents, toutes les

# Procès-verbal

collectivités aujourd'hui ont l'obligation de participer financièrement aux titres de transport de leurs agents. À cela, trois conditions, la première, que les transports soient des transports en commun, des transports décarbonés, voire des vélos électriques selon les distances quotidiennes à parcourir. Deuxième condition, il convient de fournir les justificatifs quant à l'utilisation des moyens de transport. Enfin, troisième point, la participation de la collectivité est cadrée selon des paramètres que je vous laisse découvrir sur le coût moyen des transports en Île-de-France - cette participation publique cadrée augmente au regard du tarif des transports en Île-de-France. Aujourd'hui, la participation mensuelle au bénéfice des agents ayant ce type de transport reconnu est de 96,36 €.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- D'actualiser le montant plafond à 96,36 € ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

DEL2023-06-146

DIALOGUE SOCIAL : BREIZH AMICALE - SUBVENTION

L'action sociale dans la fonction publique territoriale s'est construite par référence aux prestations servies par l'Etat à ses agents, dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles, et de les aider à faire face à des situations difficiles. Dans le respect du principe de libre administration, la loi confie à chaque collectivité le soin de décider le type de prestations, le montant et les modalités de mise en œuvre. Ainsi, les collectivités peuvent décider que la mise en œuvre de leurs actions sociales soit faite directement par elles, et/ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs prestataires de service (CNAS) ou associations locales (type comité d'action sociale).

Lors des négociations du protocole d'accord sur les conditions de travail en 2019, il avait été convenu la création d'une amicale du personnel soutenue par Guingamp-Paimpol Agglomération, comme cela pouvait exister dans certains anciens EPCI avant leur fusion en 2017.

Par la suite, le contexte sanitaire lié au COVID en 2020 et 2021 a empêché toute action de convivialité et de rencontre entre les agents, alors même qu'il s'agit d'une des ambitions de l'Amicale. En 2022, sur la base du volontariat, des agents se sont mobilisés pour faire de cette amicale une réalité avec pour objectifs de fédérer, de faire se rencontrer, de créer du lien et de la convivialité entre les agents. Ces objectifs sont intimement liés à ceux de l'Agglomération envers ses agents qui sont de favoriser l'interconnaissance des agents, les fidéliser et attirer de nouveaux talents, et ainsi favoriser le mieux être au travail.

Parallèlement, l'Agglomération a engagé une large étude sur sa politique salariale et son action sociale (avec le Cabinet Politeia), qui a notamment mis en avant l'importance d'avoir une Amicale du personnel active, qui puisse conduire des actions de convivialité, tout en permettant à des agents de s'y investir (et notamment dans les instances dirigeantes et l'organisation de temps forts).

Pour permettre à la Breizh Amicale de mener à bien l'ensemble de ses missions, il est proposé que Guingamp-Paimpol Agglomération l'accompagne financièrement pour l'année 2023, sur les axes détaillés dans le tableau ci-dessous :

<b>Transfert des actions sociales initialement portées par l'Agglomération</b>	<b>Montant</b>
Chèques cadeaux « Les vitrines de l'Armor à l'Argoat » à Noël (valeur du chèque : 30 €)	14 000 €
Reconnaissance des nouveaux retraités	3 800 €
<i>Sous-total</i>	<b>17 800 €</b>

## Procès-verbal

Actions portées en propre par l'Amicale	Montant
Organisation de deux temps forts conviviaux (Avant l'été et en fin d'année pour Noël : spectacle, cadeaux, repas...)	15 000 €
<i>Sous-total</i>	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 800 €</b>

L'Agglomération s'engage également à mettre à disposition de l'Association des locaux, et à autoriser les membres du Bureau de l'association à intervenir sur leur temps de travail au bénéfice de l'association dans la limite de 23h/an/membre du bureau.

Le projet de convention annexé à ce rapport vient détailler ces actions.

**Vu** l'article L2311-7 du CGCT ;

**Vu** la loi du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, article 10 ;

**Vu** les statuts de l'association Breizh Amicale, son objet social, son projet d'animation et le budget prévisionnel ;

**Vu** l'avis favorable du Comité de suivi des associations ;

**Considérant** la volonté de Guingamp-Paimpol Agglomération de soutenir la Breizh Amicale pour assurer la gestion de certaines prestations sociales en direction des agents de l'Agglomération,

**Yvon LE MOIGNE.** Ce rapport est également important. Vous savez que l'action sociale est à notre charge à l'endroit et au bénéfice de nos agents, soit par l'intermédiaire de prestataires tels que le CNAS, soit au travers d'associations. Depuis 2019, une association s'était créée dans notre collectivité, mais la pandémie qui a immédiatement suivi l'a empêchée de conduire toute action au service des agents de la collectivité.

Depuis maintenant quelques mois, cette association initiée et animée par des agents de notre collectivité s'est réamorcée, s'est remobilisée pour créer ce qui est l'essentiel dans notre collectivité, c'est-à-dire du lien social, faire rencontrer les gens, fédérer et permettre, au-delà de l'activité professionnelle, à chacun de nos 400 agents de participer à des temps de convivialité.

Pour permettre la mise en œuvre de cette politique sociale au service de nos agents, il est proposé, au travers de quelques axes, un plan de financement de cette action sociale sur le tableau que vous avez reçu dans vos rapports et qui inclut les chèques cadeaux au moment de Noël, la reconnaissance ô combien classique de nouveaux retraités et enfin l'organisation de temps conviviaux, le prochain temps convivial ayant lieu le 6 juillet prochain, qui a comme thème et pour nom « Les conviviales de nos agents ».

Tout ceci représente un budget dont chacun a bien compris l'intérêt, il n'y a pas de collectivité sans reconnaissance de nos agents.

Monsieur le Président, j'invite notre Assemblée à donner un avis favorable aux propositions financières qui sont indiquées là pour la Breizh Amicale, celle de nos agents à Guingamp-Paimpol Agglomération.

**Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération avec 01 abstention (Benoît GOUDALLIER) et 75 votes pour, décide :**

- D'inscrire les crédits au budget 2023 pour 32 800 € ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et ses éventuels avenants ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette affaire.

# Procès-verbal

DEL2023-06-147

FINANCES : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le budget primitif 2023 ;

Vu la nomenclature comptable M4 ;

## I. UNE DECISION MODIFICATIVE EQUILIBREE, A CREDITS BUDGETAIRES CONSTANTS, TRADUISANT UN NECESSAIRE REEQUILIBRAGE ENTRE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Afin d'allouer au plus juste les moyens financiers nécessaires à la réalisation du plan de charge de la direction de l'eau et de l'assainissement, notamment dans un contexte spécifique lié à la préparation du déploiement de la gestion unifiée en régie du service de l'eau et de l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est proposé d'augmenter les dépenses de fonctionnement, en chapitre 011, de + 175.000 €. Cette augmentation de + 175.000 € s'explique par :

- La réévaluation à la hausse de l'enveloppe budgétaire dédiée au contrôle de branchements, qui nécessite + 100.000 € en compte 611 Prestations de Services ;
- L'augmentation des frais d'études et recherches, notamment en raison des missions réalisés par des bureaux d'études concernant l'accompagnement de l'agglomération vers le déploiement de la gestion unifiée en régie du service assainissement, soit + 49.000 € en compte 617 Etudes et Recherches ;
- Le remboursement de sommes dues aux communes au titre de conventions villes-agglomérations, et ce avec un effet de rattrapage pour certaines conventions de plusieurs années : soit une augmentation de + 26.000 € en compte 62871 Remboursement de frais – à la collectivité de rattachement

La section de fonctionnement devant être strictement équilibrée, l'augmentation des dépenses de fonctionnement de + 175.000 € est ici strictement équilibrée par la diminution de - 175.000 € du virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement (compte d'ordre D023 = R021)).

## II. UN PROGRAMME 2023 D'INVESTISSEMENT REEVALUE A 8.425.000 €, ET REDEPLOYES ENTRE OPERATIONS AFIN D'ETRE AU PLUS PROCHE DES BESOINS

L'équilibre de la présente décision modificative du budget annexe repose ainsi sur la réduction de 175.000 € du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, qui constitue une dépense d'ordre pour la section de fonctionnement, et une recette d'ordre pour la section d'investissement. Les recettes de la section d'investissement diminuant de 175 000 €, il est donc nécessaire, toutes choses égales par ailleurs, de réduire l'ensemble des dépenses d'investissement prévues en 2023 dans le PPI du budget annexe Assainissement, de 175.000 €.

Si cette diminution semble importante, elle ne représente néanmoins qu'une réduction de 2% des crédits d'investissement votés à ce titre au moment du BP 2023, à 8,6 M€. L'enveloppe dédiée à la réalisation du programme d'investissement 2023 est donc modifiée à la marge, évoluant de 8.600.000 € à 8.425.000 € après la DM n°1. Cette diminution est ventilée entre plusieurs opérations d'investissement, et, notamment, sur les opérations de réhabilitation des postes de relèvement (AP36), sur l'enveloppe de travaux pour l'opération de PONT-EZER (AP39), et sur l'enveloppe de travaux pour l'opération de la STEP de PONTRIEUX (AP75), en cohérence avec l'actualisation des calendriers opérationnels. Pour autant, les crédits de paiement de l'opération AP38 RENOUELEMENT DE RESEAUX sont revus à la hausse : + 190.000 €.

Au-delà d'un simple réajustement entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement,

## Procès-verbal

la présente DM est ainsi l'occasion de réajuster les enveloppes budgétaires entre les chapitres 20 (Frais d'études préalables), 21 (Réseaux et services d'assainissement, travaux terminés avant le 31/12/2023), et 23 (Travaux en cours). Ainsi, l'enveloppe budgétaire dédiée aux frais d'études préalables est revue en très nette augmentation (+468.149 €), de même que l'enveloppe dédiée à l'acquisition de mobilier (+150.000 €).

AP – Nom de l'opération d'investissement	Proposition budgétaire en DM 1	Commentaires
AP33 - MOBILIER	+ 150.000 €	Acquisition Mobilier
AP34 - ETUDES	Chapitre 20 +468.149 € Chapitre 23 – 468.149 €	Etudes préalables à travaux (études avant-programme, AMO) Reventilation des crédits budgétaires sur le chapitre Frais d'études
AP35 - EXTENSION REGIE	+ 10.000 €	Augmentation du compte 2315 – Installations, matériels, outillages
AP36– REHABILITATION POSTES DE RELEVEMENT	Chapitre 21 + 5.000 € Chapitre 23 -230.000 €	Réajustement à la baisse de l'enveloppe de travaux dans les PR en fonction de l'avancée des chantiers
AP38-RENOUVELLEMENT RESEAUX	Chapitre 21 +50.000 € Chapitre 23 +140.000 €	Augmentation de + 190.000 € de l'enveloppe travaux sur cette opération
AP39-PONT EZER	Chapitre 23 – 150.000 €	Décalage des crédits de 2023 à 2024 (enveloppe travaux)
AP75-REHABILITATION PONTRIEUX	Chapitre 23 – 150.000 €	Décalage des crédits de 2023 à 2024 (enveloppe travaux)

## III. MAQUETTE BUDGETAIRE SYNTHETIQUE

MAQUETTE BUDGETAIRE - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ASSAINISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM
Chap.011 - Augmentation Charges de fonctionnement	175 000,00 €		
D042 - Virement à la section d'investissement	-175 000,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
AP 33 - Mobilier - chapitre 21 - compte 2184	150 000,00 €		
AP34 Etudes - chapitre 20 - compte 2031	468 149,27 €		
AP34 Etudes - chapitre 23 - compte 2315	-468 149,27 €		
AP35 Extension Régie - chapitre 23 - compte 2315	10 000,00 €		
AP36 Réhabilitation postes de relèvement - chapitre 21 - compte 21562	5 000,00 €		
AP36 Réhabilitation postes de relèvement - chapitre 23 - compte 2313	-230 000,00 €		
AP38 Renouvellement Réseaux - chapitre 21 - compte 21532	50 000,00 €		
AP38 Renouvellement Réseaux - chapitre 23 - compte 2313	140 000,00 €		
AP39 Pont Ezer - chapitre 23 - compte 2313	-150 000,00 €		
AP75 - Réhabilitation Pontrieux - chapitre 23 - compte 2313	-150 000,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-175 000,00 €</b>	<b>R123 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>-175 000,00 €</b>
		<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-175 000,00 €</b>

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- D'approuver la présente décision modificative, qui s'équilibre à 0 € en section de fonctionnement et à - 175.000 € en section d'investissement.

DEL2023-06-148

**FINANCES : AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS - REGULARISATION D'UN EXCEDENT**

L'article L. 2321-2 27° du code général des collectivités territoriales dispose que pour les collectivités dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants, les dotations aux amortissements des immobilisations constituent une dépense obligatoire.

Il a été constaté, chez le comptable public, un excédent d'amortissement au compte 139111 pour un montant de 30 988.61 € sur le budget 05003. Cet excédent provient de fiches qui ont été sorties de l'inventaire de l'ex communauté de communes de Paimpol-Goëlo avant la fusion.

Par conséquent, il convient de régulariser la situation. Cette correction est sans impact sur les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement car elle relève d'une opération d'ordre non budgétaire. Le compte 139111 (amortissement des subventions d'investissement reçues) sera débité par le crédit du compte 1068.

L'état d'actif a donc été revu pour les biens amortissables en collaboration avec la Trésorerie. Il convient donc que le Conseil communautaire délibère pour solder cet excédent.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice ;

## Procès-verbal

**Considérant** que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par reprise ou prélèvement sur le compte 1068 ;

**Considérant** que ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement ;

**Considérant** que le comptable a identifié les immobilisations pour lesquelles cet excédent a été constaté ;

**Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :**

- **D'autoriser le comptable public à effectuer une reprise au compte 1068 du budget assainissement régie d'un montant de 30 988.61 € par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser le compte suivant : 139111 à hauteur de 30 988.61 €.**

**DEL2023-06-149 FINANCES : REVERSEMENT AUX COMMUNES DE LA VALORISATION DU VOLONTARIAT MIS AU PROFIT DU SDIS22**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Guingamp Paimpol Agglomération s'est substituée à toutes les communes de son territoire pour le versement du contingent incendie auprès du SDIS22.

La contribution de l'agglomération comprend le financement du dispositif de volontariat des agents des collectivités du département et elle déduit la valorisation calculée pour les communes qui ont conventionné avec le SDIS pour mettre à disposition leurs agents sur le temps de travail.

Afin de promouvoir le volontariat et d'inciter les communes à conventionner avec le SDIS, le transfert de charges opéré sur les attributions de compensation au 1<sup>er</sup> janvier 2019 a exclu la valorisation des heures mises à profit du service incendie et secours.

Ainsi, chaque année, l'agglomération verse aux communes concernées la valorisation du volontariat déduit du contingent. Cette valorisation se chiffrait à :

- 30 632 € pour 2019 (versé en 2020),
- 35 052 € pour 2020 (versé en 2021),
- 44 447 € pour 2021 (versé en 2022),

Au titre de l'année 2022, la valorisation du volontariat est de 49 648 € (versement sur l'exercice comptable 2023).

**Vincent CLEC'H.** Vous savez que c'est l'Agglomération qui verse la participation au contingent, c'est également compris dans les conventions de compensation. Par contre, les communes qui ont une convention de mise à disposition de leur personnel sur leur temps de travail au SDIS peuvent avoir une valorisation du volontariat. Je tiens à préciser que c'est une péréquation horizontale, toutes les communes participent pour ce volontariat et c'est ensuite reversé aux communes concernées. Sur notre territoire, il y en a 6 aujourd'hui qui ont une convention avec plus ou moins d'agents en disponibilité, pour un total de 49 648 €, somme que l'on reverse aux communes concernées.

# Procès-verbal

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- D'attribuer les participations suivantes pour l'année 2023

COMMUNE	VALORISATION VOLONTARIAT
BEGARD	27 310 €
BOURBRIAC	370 €
GUINGAMP	8 970 €
PAIMPOL	5 815 €
PLEHEDEL	7 128 €
PONTRIEUX	55 €
<b>TOTAL</b>	<b>49 648 €</b>

DEL2023-06-150

**FINANCES : SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU STADE DU ROUDOUROU  
- CONTRIBUTION 2023**

Guingamp-Paimpol Agglomération a depuis plusieurs années manifesté son intérêt pour le développement du sport professionnel, porteur de l'image du territoire et vecteur de dynamisme pour l'économie locale.

Guingamp-Paimpol Agglomération est adhérente au syndicat mixte d'aménagement du stade du Roudourou (22.5 %) aux côtés du Département (55 %) et de la commune de Guingamp (22.5 %). Son adhésion est justifiée par ses compétences en matière sportive et notamment sa volonté de soutenir les clubs et associations disputant des compétitions de niveau national ainsi que la promotion et l'attractivité du territoire.

L'agglomération a apporté un financement à la réalisation d'améliorations des installations sportives du stade du Roudourou, notamment en terme d'accompagnement à la transition écologique des équipements.

L'intérêt, pour Guingamp-Paimpol agglomération, est aussi de conforter et d'étendre les espaces à vocation économique afin de favoriser la mise en réseau des entreprises, dans le but de créer des synergies participant à la promotion et au développement économique du territoire.

L'agglomération doit, comme chaque année, verser sa contribution au SMASR, conformément au Budget primitif adopté par le Syndicat Mixte

Organisme	Objet	Contribution 2022	Contribution 2023
Syndicat mixte d'aménagement du stade du Roudourou	Contribution 2022 : 22.5 %	57 582,81 €	57 272,73 €

Vincent CLEC'H. Une délibération qu'on prend chaque année, c'est notre participation au Syndicat mixte du stade du Roudourou, pour une contribution à hauteur de 60 072 €, soit 22,5 %, à même hauteur que celle de la commune de Guingamp, sachant que le Département verse 50 %.

# Procès-verbal

Vincent LE MEAUX. Pour information, nous nous voyons, la mairie de Guingamp, Guingamp-Paimpol Agglomération, le club de l'En Avant de Guingamp et le Conseil départemental la semaine prochaine pour une réunion, je l'espère, très fructueuse. En tout cas, on vous tiendra informés de nos discussions puisqu'on a jusqu'à la fin de l'année pour trouver un mode opératoire pour permettre à ce Syndicat mixte de reprendre un nouveau souffle après une vingtaine d'années de fonctionnement.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- De valider le montant de la contribution 2023 de 57 272,73 € au syndicat mixte d'aménagement du stade du Roudourou ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes au sujet.

DEL2023-06-151

**FINANCES : CONVENTION D'ENGAGEMENT ENTRE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION ET LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Vu le projet de convention d'engagement partenarial proposé par la direction générale des finances publiques ;

Vu les documents et les propositions du service de gestion comptable de Guingamp ;

**I UNE CONVENTION D'ENGAGEMENT PARTENARIAL TRADUISANT LES EFFORTS CONJOINTS DE COLLABORATION EN CONFIANCE ENTRE LES SERVICES DU COMPTABLE PUBLIC ET LES SERVICES DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

Afin de renforcer la collaboration entre les collectivités territoriales et le réseau des comptables publics de l'Etat, différents cadres partenariaux entre l'Etat et les collectivités ont été créés, dans le respect du principe de libre administration et du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Ainsi, dès 1998, la direction générale de la comptabilité publique et l'association des maires de France avaient élaboré une collaboration sous forme d'une charte de partenariat qui, déclinée localement, était signée entre une commune et son comptable public. Puis, en 2003, la direction générale de la comptabilité publique a développé un nouveau cadre partenarial sous la forme de conventions de services comptable et financier (CSF), proposées aux collectivités de taille importante (+ de 100.000 habitants notamment). C'est avec la création de la DGFIP que s'affirme la nécessité de renforcer la mission de conseil aux décideurs locaux portée par le réseau des comptables publics.

Afin de garantir une amélioration effective des prestations de service de la DGFIP aux collectivités ne franchissant pas le seuil des CSF, la DGFIP propose ainsi depuis 2009 un nouveau cadre permettant de prendre en compte les besoins et les attentes propres aux collectivités de moins de 100.000 habitants : la convention d'engagement partenarial, qui formalise, autour de quatre axes, les projets à mener en collaboration entre les services de l'ordonnateur et ceux du comptable.

C'est dans ce cadre qu'une convention d'engagement partenarial a été négocié depuis début 2023 avec les services de l'Etat, et notamment avec le service de gestion comptable de Guingamp, et que la présente convention quadripartite - liant Guingamp-Paimpol Agglomération en qualité d'ordonnateur, le service de gestion comptable de Guingamp, le Conseiller aux décideurs locaux et la direction départementale des finances publiques des Côtes d'Armor - est présentée à l'assemblée délibérante pour approbation.

## II. UN ENGAGEMENT PARTENARIAL AU SERVICE DE PROJETS DE MODERNISATION ET D'OPTIMISATION DE LA CHAÎNE FINANCIÈRE

Le présent projet de convention d'engagement partenarial reprend un ensemble de projets, présentés par fiches-actions, autour des quatre axes de travail définis au niveau national :

- Axe 1 - Amplifier les échanges ordonnateur-comptable, en renforçant la dématérialisation
- Axe 2 - Améliorer l'efficacité des procédures : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses
- Axe 3 - Offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs en améliorant la qualité comptable
- Axe 4 - Développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale au service des responsables

Parmi les projets collaboratifs retenus dans les différentes fiches action se retrouvent ainsi des projets de **modernisation de la fonction financière portés par l'agglomération et, pour beaucoup, déjà débutés** :

- **Rationalisation des régies**, avec l'expérimentation actuelle d'un Grand Régisseur unique pour l'ensemble des régies ALSH et jeunesse, qui pourrait avoir vocation à s'étendre ;
- **Déploiement des paiements en ligne par carte bancaire**, afin d'étendre le dispositif déployé début 2023 avec l'Espace Famille, disponible sur le site internet de l'agglomération, à d'autres prestations de services proposées par l'agglomération ;
- **Expérimentation de la carte achat**, qui correspond à l'utilisation de cartes bancaires pour le règlement d'achats de faibles montant, afin de faciliter le règlement immédiat de dépenses auprès de commerces locaux en lieu et place du paiement par mandat administratif, dans un cadre juridique et comptable sécurisé ;

En outre, de nombreux projets conjoints liés à **l'optimisation de la chaîne comptable et sa sécurisation** figurent à cette convention, dont, notamment la contribution à une reddition précoce des comptes, et ce afin de pouvoir obtenir des comptes de gestion fiabilisés avant le 15 mars de l'année n+1, et permettre ainsi de voter un budget primitif intégrant les résultats comptables de l'année précédent, ou encore la fiabilisation de l'actif, cet objectif s'inscrivant dans les réponses aux recommandations des magistrats de la chambre régionale des comptes. Des états conjoints relatifs aux recettes non recouvrées seront en outre produits par les services de l'Etat afin que l'agglomération puisse être régulièrement informée sur les dossiers dont le recouvrement pourrait être compromis.

Enfin, à la demande de Guingamp-Paimpol Agglomération, il a été demandé d'inscrire une fiche action dédiée à l'accompagnement, par les services de l'Etat, à la mise en œuvre de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics. Des formations communes seront organisées par les services de l'Etat à destination des agents de l'agglomération, et le contrôle interne sera renforcé, notamment via la finalisation d'une cartographie des risques et d'une actualisation du règlement budgétaire et financier précédemment adopté.

**Vincent CLEC'H.** Cette délibération est peut-être quelque chose de novateur puisque nous allons être la deuxième collectivité dans les Côtes-d'Armor à signer une convention et à proposer une convention d'engagement partenarial avec la DGFIP, c'est-à-dire la trésorerie. Vous allez me dire « c'est normal, c'est leur mission », mais on souhaiterait que ce soit écrit pour pouvoir, si ce n'est pas respecté, le leur dire. Aujourd'hui, les relations sont très bonnes avec la trésorerie, nous avons également deux Conseillers Décideurs Locaux qui permettent de fluidifier les relations entre nos collectivités et la DGFIP. Nous avons inscrit des pistes d'amélioration et la première concrétisation a déjà commencé avant cette convention, il y a eu un après-midi de formation à Saint-Agathon sur les régies. C'était une

# Procès-verbal

demande que la trésorerie vienne plutôt accompagner, aider les collectivités. On aura également des formations sur les dématérialisations, sur la rationalisation des moyens de paiement et la trésorerie s'engage, par cette convention-là, à mettre les moyens notamment sur le recouvrement et à nous accompagner également sur toutes les procédures comptables et sur les paiements en ligne.

À défaut, on devra être respectueux de cet engagement, notamment sur les délais et sur les procédures de dématérialisation. Je parle des délais de paiement, vous savez que c'est 30 jours (20 jours pour la collectivité, 10 jours pour la DGFIP) pour que nos paiements arrivent rapidement dans nos entreprises - je pense aux marchés publics. Il faudra respecter ça, ça nous obligera à améliorer nos procédures au niveau finances pour avoir l'optimisation de la chaîne comptable. Il y a également des expérimentations sur la carte d'achat et sur les cartes de paiement bancaire au niveau des régies. Un partenariat intéressant qui va nous permettre de contractualiser avec les services de l'État sur un maximum de procédures et d'avoir un service public de qualité au service des usagers, c'est ça le plus important à la fin.

**Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver les présentes conditions et modalités de l'engagement partenarial proposé ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, et, notamment la convention d'engagement partenarial jointe au dossier.**

DEL2023-06-152

**ENFANCE-JEUNESSE : ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - REVISION DES TARIFS**

En mai 2017, la commission Enfance jeunesse de Guingamp-Paimpol Agglomération avait effectué un travail d'harmonisation de la grille des tarifs enfance-jeunesse. Outre un égal accès tarifaire des familles aux activités enfance-jeunesse, cette harmonisation poursuivait 3 objectifs principaux :

- Proposer pour les tranches basses des tarifs attractifs, en s'alignant aux préconisations CAF sur les quotients
- Veiller à ne pas avoir de tarifs dissuasifs pour les tranches hautes et ainsi contribuer à une mixité sociale du public accueilli
- Gagner en simplicité pour faciliter la facturation et les inscriptions notamment

Cette grille cohérente avait été reconduite à l'identique jusqu'en 2021. La tarification ALSH enfance et jeunesse proposée par Guingamp-Paimpol Agglomération a évolué en janvier 2022 avec une augmentation globale de 3 %.

Cette année encore, les Accueils de Loisirs ont dû faire face à l'augmentation des coûts des denrées alimentaires, fluides et carburant, aux coûts des intervenants extérieurs.... A cela s'ajoute le fait que l'agglomération a dû également adapter l'encadrement suite à une augmentation généralisée de la fréquentation.

## TARIFS ENFANCE - ALSH 3-12 ans

Suite à la commission mixte du 17 mai 2023, une nouvelle grille tarifaire ALSH enfance, avec une augmentation moyenne de 2 %, est proposée au vote du Conseil d'Agglomération. Il est proposé également de créer une 6<sup>ème</sup> tranche pour les familles avec un Quotient Familial supérieur à 1550 afin d'améliorer la progressivité tarifaire de la grille (Cette 6<sup>ème</sup> tranche représente 10 % des familles du territoire).

L'agglomération ne pratique pas actuellement de tarification « extérieure », contrairement aux autres

# Procès-verbal

EPCI limitrophes qui pratiquent une tarification différenciée : tarif supérieur, tarif maximum (tranche haute) ou majoration en fonction du QF.

La commission propose :

- Pour les familles habitant hors de Guingamp Paimpol Agglomération, la mise en place d'une majoration de + 15 % par rapport aux tarifs agglomération tout en conservant un mode de tarification différencié qui tient compte des Quotient des familles afin de préserver la modulation du tarif en fonction des revenus. Le critère retenu pour les extérieurs étant le lieu d'habitation de la famille.

Description	Tranche	Tarifs 2022	Tarifs 2023 (+2% en moyenne)	Tarifs extérieurs agglomération +15%
Journée, garderie comprise	QF < 559	6,20 €	6,30 €	7,20 €
	QF entre 560 et 699	8,20 €	8,40 €	9,60 €
	QF entre 700 et 999	10,80 €	11,00 €	12,60 €
	QF entre 1000 et 1323	13,40 €	13,70 €	15,70 €
	QF > 1323	15,50 €	15,80 €	18,10 €
	Création QF > 1550			17,00 €
Forfait journée pour présence semaine complète (5 jours)	QF < 559	6,00 €	6,10 €	7,00 €
	QF entre 560 et 699	8,00 €	8,20 €	9,40 €
	QF entre 700 et 999	10,50 €	10,70 €	12,30 €
	QF entre 1000 et 1323	13,00 €	13,30 €	15,30 €
	QF > 1323	15,00 €	15,30 €	17,60 €
	Création QF > 1550			16,50 €
1/2 journée avec repas	QF < 559	4,60 €	4,70 €	5,40 €
	QF entre 560 et 699	6,00 €	6,10 €	7,00 €
	QF entre 700 et 999	8,00 €	8,20 €	9,40 €
	QF entre 1000 et 1323	9,90 €	10,10 €	11,60 €
	QF > 1323	11,30 €	11,50 €	13,20 €
	Création QF > 1550			12,00 €
Repas	Famille d'accueil et PAI	2,60 €	2,70 €	3,00 €
1/2 journée sans repas	QF < 559	3,10 €	3,20 €	3,60 €
	QF entre 560 et 699	4,00 €	4,10 €	4,60 €
	QF entre 700 et 999	5,40 €	5,50 €	6,20 €
	QF entre 1000 et 1323	6,70 €	6,80 €	7,70 €
	QF > 1323	7,70 €	7,80 €	8,80 €
	Création QF > 1550			8,50 €

## TARIFS JEUNESSE - ALSH ADOLESCENTS (à partir de 12 ans ou inscrit en 6ème)

Afin d'appliquer la même logique que la grille enfance, il est proposé d'actualiser les tarifs ALSH - adolescents comme suit :

- Il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation à la cotisation forfaitaire et au tarif unique d'animation afin de maintenir un premier accès au service attractif pour toutes les familles. Pour le reste de la grille, une augmentation moyenne de 2 %, est proposée au vote du Conseil d'Agglomération, ainsi que la création d'une 6<sup>ème</sup> tranche afin d'améliorer la progressivité tarifaire de la grille.

Description	Tranche	Tarifs 2022	Tarifs 2023 (+2% en moyenne)	Tarifs extérieurs agglomération
-------------	---------	-------------	------------------------------	---------------------------------

# Procès-verbal

				+15%
Cotisation forfaitaire annuelle (accès au local jeunes et activités liées)		6,00 €	6,00 €	6,90 €
Animation ou activité sans transport et sans prestataire		2,00 €	2,00 €	2,30 €
T1 - Activité avec transport ou prestataire	QF < 559	3,20 €	3,30 €	3,80 €
	QF entre 560 et 699	4,20 €	4,30 €	4,90 €
	QF entre 700 et 999	5,60 €	5,70 €	6,50 €
	QF entre 1000 et 1323	7,10 €	7,20 €	8,30 €
	QF > 1323	8,10 €	8,30 €	9,50 €
	Création QF > 1550		9,00 €	10,30 €
T2 - Activité avec transport et prestataire	QF < 559	5,20 €	5,30 €	6,10 €
	QF entre 560 et 699	6,80 €	6,90 €	7,90 €
	QF entre 700 et 999	8,90 €	9,10 €	10,50 €
	QF entre 1000 et 1323	11,10 €	11,30 €	13,00 €
	QF > 1323	13,40 €	13,70 €	15,70 €
	Création QF > 1550		15,00 €	17,20 €
T3 - Activité exceptionnelle	QF < 559	7,00 €	7,10 €	8,20 €
	QF entre 560 et 699	9,10 €	9,30 €	10,70 €
	QF entre 700 et 999	12,20 €	12,40 €	14,20 €
	QF entre 1000 et 1323	15,10 €	15,40 €	17,70 €
	QF > 1323	18,00 €	18,40 €	21,10 €
	Création QF > 1550		20,00 €	23,00 €

## SEJOURS ACCESSOIRES ENFANCE ET JEUNESSE

L'Agglomération organise des mini camps pour les enfants et jeunes du territoire. Les séjours accessoires sont liés à la déclaration réglementaire de l'accueil de loisirs et les enfants doivent donc être inscrits à l'ALSH pour pouvoir participer aux mini camps proposés. La grille de tarif tient compte du système d'aide VACAF pour ce type de camp mis en place par la CAF.

Description	Tranche	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2023 après aide CAF*	Tarifs extérieurs agglomération +15%
Séjour accessoire tarif journée (allocataire CAF)	QF < 300	30,00€	30,60 €	6,10 €	7,00 €
	QF entre 301 et 450			9,20 €	10,50 €
	QF entre 451 et 600			12,20 €	14,00 €
	QF entre 601 et 750			15,30 €	17,60 €
	QF entre 751 et 850			18,40 €	21,10 €
	QF entre 850 et 1323	21,00 €	21,40 €	21,40 €	24,60 €
	QF > 1323	26,00 €	26,50 €	26,50 €	30,50 €
Séjour accessoire tarif journée (allocataire MSA)	QF < 820	26,00 €	26,50 €**		30,50 €**
	QF entre 821 et 1323	21,00 €	21,40 €		24,60 €
	QF > 1323	26,00 €	26,50 €		30,50 €

\* QF en dessous 850 aide séjour VACAF (de 40 à 80% du séjour pris en charge par CAF sur tarif à 30€/journée)

\*\* MSA : QF en dessous 820 – chèque ANCV de 50€ ou 100€ pour participation camps

## AUTRES ACTIVITES ENFANCE ET JEUNESSE

## Procès-verbal

L'Agglomération propose des activités Cap sports et Atelier danse. Ces activités n'ayant pas fait l'objet d'évolution tarifaire depuis 2017, une augmentation de + 5% des tarifs est proposée.

		Tarifs 2022	Tarifs 2023 (+5% en moyenne)	Tarifs extérieur agglomération +15%
<b>CAP SPORT année</b>	Séances sportives les mardis et jeudis à Bourbriac et Plésidy	40€ l'année	42€ l'année	48€ l'année
<b>Atelier danse</b>	Ateliers Danse orientale, Hip Hop et Dance Hall les mercredis et jeudis à Guingamp	35€ pour 1 séance dans la semaine, 50€ pour 2 séances, 70€ pour 3 séances	37€ pour 1 séance dans la semaine, 53€ pour 2 séances, 74€ pour 3 séances	42.50€ pour 1 séance dans la semaine, 61€ pour 2 séances, 85€ pour 3 séances

### TARIFICATION LUDOTHEQUE

Suite à un comparatif réalisé auprès des ludothèques environnantes (structures associatives ou municipales), il s'avère que notre tarif adhésion famille est plutôt plus important. Une augmentation est proposée uniquement pour les collectivités/structures et la création d'un tarif extérieur. Le tarif d'emprunt des grands jeux en bois est également simplifié.

Description	Tarifs 2022	Tarifs 2023	
<b>Adhésion annuelle et emprunt de 3 jeux pendant 3 semaines</b>			
Famille	35,00 €	35,00 €	
Famille extérieure au territoire	35,00 €	40,00 €	
Collectivités et structures du territoire	35,00 €	50,00 €	
Emprunt grand jeu	20€ le 1er / 15€ le 2ème / 10€ les suivants	10,00 €	Ajout Caution 100€
<b>Animation structures</b>			
Forfait pour 3 séances scolaires dans l'école (3 après-midis)	100,00 €	100,00 €	
Forfait horaire intervention structures (EHPAD, Bibliothèque, Collège...)	30,00 €	30,00 €	

**Dominique PARISCOAT.** Pour les centres de loisirs avec une tarification qui est revue à la hausse, une augmentation également de 2 %, avec comme l'a dit tout à l'heure Le Président, une majoration de 15 % pour les extérieurs, parce qu'on se rend compte que les petites communes ou les communautés d'agglomérations voisines le font. Nous, on ne le faisait pas, c'était le même prix pour une personne extérieure que pour une personne du territoire, donc il est proposé de faire une majoration de 15 % pour les personnes qui fréquentent les centres de loisirs qui viennent de l'extérieur. Et la mise en place d'une 6<sup>e</sup> tranche, c'est une demande qui est formulée par la CAF et donc, avec l'augmentation des 2 %, on passerait, pour le tarif le plus bas à 6,30 € et pour le tarif le plus haut, avec cette 6<sup>e</sup> tranche, à un coefficient supérieur à 1 500 (on était à 1 300 auparavant), on arriverait à 17 € la journée, repas bien entendu compris.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- D'approuver la modification proposée des tarifs enfance-jeunesse et de les rendre applicables à partir du mercredi 06 septembre 2023.

DEL2023-06-153

ENFANCE-JEUNESSE : PASS ENGAGEMENT 2023-2024

## Procès-verbal

Par l'intermédiaire d'un courrier conjoint du Conseil départemental et de la CAF 22, les EPCI des Côtes d'Armor ont été sollicités pour abonder au dispositif Pass Engagement qui permet aux jeunes de 16 à 25 ans, en contrepartie d'un engagement associatif régulier sur le territoire, de bénéficier d'une bourse pouvant aller jusqu'à 1.200 € pour financer un projet (Permis, BAFA...). En effet, cet apport des EPCI permettra d'aider davantage de jeunes.

Pour rappel, les objectifs du Pass Engagement sont les suivants :

- Favoriser l'engagement citoyen des jeunes dans une association ou un centre social et les responsabiliser dans la réalisation d'un projet personnel.
- Susciter les vocations bénévoles inhérentes au dynamisme associatif.
- Inciter à l'autonomie du jeune.
- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes par la réalisation de leurs projets de mobilité, de formation ou de logement.

Les bénéficiaires du Pass Engagement doivent être âgés de 16 à 25 ans et domiciliés sur le territoire de l'EPCI depuis plus de 6 mois. Chaque jeune devra exercer un engagement annuel, habituellement de septembre à juin, à raison de 2h minimum par semaine sur la base de 40 semaines sur une action d'intérêt général incluant la notion de service rendu à la personne (exemples : soutien scolaire, encadrement d'activités sportives, culturelles).

L'engagement doit se faire dans une association costarmoricaine ou dans un centre social (quel que soit son statut juridique). L'engagement peut se répartir sur deux structures. Par ailleurs, il est possible pour le jeune d'être déjà engagé au sein d'une association ou d'un centre social. Il revient au jeune de trouver la structure dans laquelle il s'engage.

Il est attendu du jeune bénéficiaire qu'il fasse preuve de régularité dans ses activités de bénévolat et que son engagement s'inscrive dans la durée du dispositif. Le jeune est autorisé à s'absenter pour raison impérieuse. Cette interruption ne remet pas en cause la bourse attribuée.

En contrepartie, une bourse est mobilisée pour accompagner un projet individuel.

La bourse peut financer jusqu'à 1.200 € :

- Une formation qualifiante (exemples : professionnelle, estudiantine, Bafa) pour un montant modulable en fonction du coût de la formation,
- La mobilité (exemples : permis de conduire, titres de transports, véhicule, départ à l'étranger),
- Le logement (exemples : dépôt de garantie, loyer).

Les jeunes s'engagent également à participer à une formation relative à l'engagement et la vie associative d'une demi-journée qui sera programmée avant la fin de l'année 2023.

Guingamp-Paimpol Agglomération, par l'intermédiaire de son élu référent et d'un représentant du réseau Infojeunes, sera associé à une commission technique territoriale qui dispose d'un rôle d'appréciation dans le choix des jeunes retenus.

A l'échelle départementale, pour la saison 2023-2024, le dispositif est cofinancé par le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations familiales à hauteur respective de 75 000 € et de 125 000 €.

## Procès-verbal

Considérant que ce dispositif contribue au projet éducatif du territoire et répond aux objectifs fixés dans le cadre de la stratégie Nouvelles Dynamiques Territoriales, il est proposé que Guingamp-Paimpol agglomération finance à hauteur de 5 000 € le Pass Engagement.

**Dominique PARISCOAT.** Pour le Pass Engagement, c'est un soutien important et j'en profite pour dire qu'il ne faut pas hésiter à informer vos jeunes par les journaux municipaux, notamment pour les 16-25 ans, leur demander de s'inscrire, c'est une commission qui se réunit pour le Pass Engagement. Ils peuvent bénéficier jusqu'à 1 200 € de financement pour un projet qui soit bien défini - ça peut être un permis, un BAFA. Il suffit juste qu'ils soient engagés dans une association durant une période de six mois. C'est un soutien très important pour nos jeunes du territoire.

**Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :**

- De se prononcer favorablement sur la participation à hauteur de 5.000 € au dispositif Pass Engagement ;
- De valider le versement de la subvention à l'Association Départementale Information Jeunesse (ADIJ), en charge de la gestion de l'enveloppe du dispositif ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales.

DEL2023-06-154

SCHEMA COMMUNAUTAIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le Conseil d'agglomération du 30 mai a validé le schéma d'accueil des gens du voyage pour l'ensemble des infrastructures (aires permanentes, aire de grands passages et terrains familiaux locatifs) à l'exception des aires de moyenne capacité.

Le schéma départemental prévoit sur notre agglomération l'aménagement de deux aires de moyenne capacité sur les aires urbaines guingampaise et paimpolaise en complément de l'aire existante sur la commune de Callac.

Pour l'aménagement de ces aires, le Conseil du 30 mai a retenu les principes suivants :

- Proposer sur chaque aire urbaine, la possibilité de disposer de plusieurs aires de moyenne capacité afin d'assurer une répartition des groupes, en assurant une rotation et une sécurisation des sites et des accès
- Rechercher toutes les opportunités sur les terrains en maîtrise foncière publique : soit sur les terrains en propriété de l'agglomération pour les terrains classés en zone A ou N, soit sur les propositions formulées par les communes pour les terrains dont elles ont la maîtrise foncière.
- Étudier la faisabilité technique et financière de l'ensemble des opportunités sur les aspects réglementaires, techniques et financiers.

Il a été proposé que les communes qui le souhaitent puissent formuler de nouvelles propositions dans les mois à venir. Ces propositions devront être recherchées sur le territoire de chaque commune sous condition de la maîtrise foncière publique. Si de nouveaux terrains étaient proposés dans les mois à venir, ils pourraient se substituer aux priorités suivantes en fonction de l'évaluation qui serait menée à suivre.

Compte-tenu des propositions formulées par les communes et des recherches effectuées par l'agglomération, il est proposé de retenir les terrains suivants :

# Procès-verbal

## Sur l'aire guingampaise :

- Sur la commune de Grâces, la parcelle AL15 située dans la zone d'activité ;
- Sur la commune de Plouisy, au choix la parcelle D1030 située le long de la rocade nord RD 712 ; si cet aménagement présentait une difficulté, la parcelle E1919 située le long de la RD 767 est ;
- Sur la commune de Pabu, au choix la parcelle AR68 située à Saint Ilut ; si cet aménagement présentait une difficulté, la parcelle C185 située à Rucaer ;
- Sur la commune de Guingamp, les parcelles AM259 et AM222 face à Ker avel.

## Sur l'aire paimpolaise :

- Sur la commune de Kerfot, la parcelle A58 située en arrière de la zone d'activités ;
- Sur la commune d'Yvias, la parcelle YA77 située en arrière de la station d'eau potable de la Petite Tournée ;

Deux situations particulières sont détaillées ci-dessous :

- Sur la commune de Ploubazlanec, la parcelle ZH12 est maintenue dans l'attente des aménagements ci-dessus mais les études ne sont pas poursuivies à ce stade.
- Sur la commune de Plouézec, il est proposé d'engager une concertation avec la commune afin de connaître leur position sur la gestion des installations illicites.

**Claudine GUILLOU.** Je propose que nous développions ce rapport à deux voix. Je vais l'introduire et Yannick LE GOFF prendra la suite.

Le 30 mai dernier, le Conseil d'agglomération a validé le schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour l'ensemble des infrastructures. Quelles sont-elles ? Nous avons les aires permanentes, les aires pérennes, l'une sur l'aire urbaine de Guingamp, à Ploumagoar plus précisément, de 20 places, l'autre sur l'aire urbaine de Paimpol, à Paimpol, de 14 places ; l'aire de grand passage, nous en disposons d'une sur l'aire urbaine de Guingamp, nous avons une convention avec la Société des Courses et les terrains familiaux locatifs, nous en disposons de 3 à Saint-Agathon.

Pour ces trois types d'infrastructures, nous sommes en conformité avec les attendus du Département. Restent les aires de moyenne capacité qui posent un peu plus de problèmes. Le schéma départemental prévoit sur notre Agglomération deux aires de moyenne capacité, l'une sur l'aire urbaine guingampaise, l'autre sur l'aire urbaine paimpolaise et cela en complément de l'aire existante sur la commune de Callac - Callac a fait une proposition, mais il en faut deux autres.

C'est très important d'aboutir sur cette question-là parce que le 17 juillet prochain, c'est-à-dire dans quelques jours, nous allons atteindre la date anniversaire des 4 ans de l'actuel schéma départemental des gens du voyage, cette date constituant réglementairement la date de fin des aménagements à réaliser. Faute de quoi, si nous ne sommes pas en conformité au 17 juillet avec ce schéma, l'Agglomération risque de lourdes pénalités financières d'une part et ne pourra plus se prévaloir de l'accompagnement des services de l'État en cas d'installation illicite. Dès lors que nous serons totalement en conformité avec le schéma, nous pourrions avoir recours aux services de l'État qui ne pourront pas refuser d'intervenir. Aujourd'hui, c'est le cas, quand nous avons à déplorer des installations illicites sur une commune, les services de l'État ne bougent pas.

Pour l'aménagement de ces aires de moyenne capacité, le Conseil d'agglomération du 30 mai a retenu 3 principes :

- 1) Proposer sur chaque aire urbaine la possibilité de disposer de plusieurs aires de moyenne capacité afin d'assurer une répartition des groupes et un roulement. Plus nous aurons d'aires de moyenne capacité, moins souvent ils seront sur les mêmes aires.
- 2) Rechercher toutes les opportunités sur les terrains en maîtrise foncière publique, donc soit des terrains propriété de l'Agglomération, qui seraient classés en zone A ou N, soit plusieurs propositions formulées par les communes pour des terrains dont elles ont la maîtrise foncière.

## Procès-verbal

- 3) Étudier la faisabilité technique et financière de l'ensemble des opportunités sur tous les aspects : réglementaires, financiers et techniques.

Nous vous avons proposé que les communes qui le souhaitent puissent formuler des propositions dans les mois à venir. La porte n'est pas encore fermée, toutes les propositions qui seront faites seront prises en compte -avec la condition de la maîtrise foncière publique-. Si de nouveaux terrains étaient proposés dans les mois qui suivent l'adoption du schéma, ils pourraient se substituer aux priorités que nous allons vous présenter aujourd'hui. La commission Développement humain et social qui s'est réunie le 19 juin dernier a retenu un certain nombre de terrains, je vais laisser Yannick LE GOFF les présenter, tout d'abord sur l'aire guingampaise et ensuite sur l'aire paimpolaise.

**Yannick LE GOFF.** C'est vrai que c'est un dossier un peu épineux, mais on arrive au bout, je pense qu'il y a eu beaucoup d'efforts de faits donc je tiens déjà à remercier toutes les communes qui participent et où il a fallu aller discuter. Je pense qu'on a quand même eu des moments de parole qui étaient importants et il fallait ce temps-là, même si ça reste toujours compliqué dans certains endroits.

Sur l'aire guingampaise, il y a Guingamp et le terrain qui sera retenu, c'est le terrain qui s'appelle « Green's », c'est une ancienne boîte de nuit, c'est juste derrière la gare. Ça fait à peu près 3 000 m<sup>2</sup>, c'est un terrain qui appartient -comme tous les terrains qu'on va proposer- à l'Agglomération. S'il y a d'autres propositions, on prendra le temps de les étudier et on verra avec vous sans problème.

Le deuxième qui est retenu, c'est celui de Grâces. Nous avons un accord avec eux toujours au dernier moment, parce que c'est dans la zone industrielle qui appartient à la CFTA. La CFTA accepte volontiers, c'est un terrain qui n'est pas enherbé, c'est une plate-forme directement, ce qui pourrait servir plus l'hiver ou au moment, s'il y en avait besoin, dès les mois de septembre-octobre, s'ils arrivent de la région parisienne (ils viennent d'un peu partout), on pourrait travailler là-dessus et on arrive toujours à s'accorder avec la CFTA. On sait très bien qu'il y aura un moment où il faudra faire attention puisqu'en 2027, entre Callac et Carhaix, le rail va être refait, donc ils auront besoin de la plate-forme. Mais on trouvera toujours des moments, on discute avec eux en ce moment, il y a eu des courriers de faits, donc on avance tranquillement là-dessus et on sait que ça va aboutir. On espère qu'un jour on pourra le récupérer entièrement.

Le troisième dans l'aire guingampaise, on a fléché Plouisy, c'est une aire qui est sur le long de la rocade Nord sur la RD 712, c'est juste à côté du château d'eau, un petit peu en dessous en partant de la route de Lannion (la 4 voies). C'est un terrain qui est un peu en dessous de la station de compostage, qui est assez grand parce que ce parc, c'est quand même 9 000 m<sup>2</sup>. C'est un terrain qui est plat, en terre ; le problème, ce sera toujours l'extension des réseaux et la viabilisation. Il est entouré de parcelles de terre, à 100 % en A et en risque environnemental, il n'y a pas trop de maisons autour (il y en a quelques-unes, mais il y en a toujours).

Pour vous expliquer et vous donner tous les chiffres, sur Guingamp et Grâces, Guingamp c'est en train de se refaire et d'être réparé, c'est une certaine somme, mais pour Plouisy, c'est 50 000 €. Vous voyez que ce n'est pas des sommes neutres et il faudra qu'on fasse attention.

On avait mis une autre alternative, on voulait mettre deux terrains même s'il n'y en a qu'un seul de pris par commune, au cas où celui-là ne serait pas adéquat ou qu'il ne serait pas retenu, c'est un terrain qui est proche de la ligne de chemin de fer, la grande ligne Paris-Brest. Il n'est pas trop sécurisé, on l'avait déjà montré à la Préfecture et Madame Astrid GILLIOT nous avait dit « attention, c'est quand même assez dangereux, on ne sait jamais, même avec le grillage qu'il y a au bout, il faut faire très attention ! », mais ça n'empêchera pas qu'on pourra aller le voir et l'étudier.

Je passe sur Pabu, on a privilégié dans le même sens Saint-Ilut, c'est à côté de Castel Pic, c'est un endroit avec 4-5 maisons sur le bord de la route. Maintenant, ce terrain est en contrebas, il pourrait être aménagé, Monsieur Le Maire nous en a parlé, on a été le voir, je suis allé le revoir ce matin pour bien le situer. Il est intéressant, je pense qu'il faudra continuer à y penser, on saura comment travailler là-dessus.

En deuxième alternative, on a pris Rucaër, c'est juste en face des terrains de foot de l'En Avant de Guingamp. Il faudra que là aussi on regarde bien ce qu'on peut faire, mais ce n'est pas irréalisable.

## Procès-verbal

Pour Saint-Ilut, il faut penser que là, on aurait la création d'un chemin pour aller dans le champ. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la viabilisation pour l'eau, l'assainissement et l'électricité, c'est un lieu assez isolé, il reste en terrain neutre, zone naturelle on ne devrait pas avoir de risque environnemental. Ça nous coûterait quand même 35 000 €, vous voyez bien que ce n'est pas des petites sommes.

Pour le côté alternatif, ce sera moindre, mais il est plus exposé, donc on en reparlera tranquillement. Toutes les communes sont prises sur l'aire de Guingamp. On n'a bien sûr pas pris Ploumagoar parce qu'il y a déjà l'aire de Bellevue et il va y avoir l'aire de Kergré et à Saint-Agathon, il y a l'hippodrome qui est sur Saint-Agathon où il y a les grands passages - il y a un grand passage qui vient d'arriver sans que nous le décidions et ça, c'est toujours embêtant, mais tous les services ont réagi en même temps, on a été convoqué, il a fallu que ça avance et que ça se mette bien en place. En plus, pour Saint-Agathon, il y a les Terrains Familiaux Locatifs, donc de ce côté-là, on sait très bien qu'il faut qu'on avance aussi.

Entre 2023 et 2024, ça va être une année charnière, ça va être très compliqué, on ira voir le Vice-président aux Finances pour savoir s'il y a un peu de sous dans le portefeuille.

Pour l'aire paimpolaise, je vais redire directement les communes citées : Kerfot, Yvias, Pléhédél et Plourivo. On a regardé aussi du côté de Lanloup et Lanleff, même si on sait que se sont des petits territoires, et Ploubazlanec, dont on reparlera tout à l'heure.

Il faut savoir que pour Kerfot, on est allé voir tous les élus et certains chefs d'entreprise. Ils ont du mal à comprendre, on aura besoin d'encore plus de pédagogie et on essaiera de trouver des solutions pour vraiment sécuriser, surtout du côté de Paimpol et de Kerfot (et même d'Yvias bien sûr).

Je vais vous donner les endroits exacts. Pour Paimpol, donc à Kerfot, c'est juste derrière la zone artisanale de Savazou, on sait très bien qu'on aura la difficulté, c'est derrière la zone, mais la zone il faut qu'on la sécurise. On y était encore hier au soir avec Madame la Maire, il ne faudrait pas que les gens du voyage, et on ne l'espère pas non plus, rentrent carrément dans la zone parce que ça peut être très dangereux. Si on devait choisir Kerfot dans l'année ou l'année prochaine, il faudra faire attention pour bien sécuriser.

Pour Yvias, c'est à « La Petite Tournée » à côté de l'usine à eau qu'on vient de mettre en place et vous voyez que là aussi, même si c'est un terrain qui appartient à l'Agglomération, l'Agglomération n'a pas peur de mettre des gens du voyage à côté d'une installation qui vient de coûter, le Président l'a dit tout à l'heure, plus de 10 M€. Donc à nous de faire très attention, c'est pour ça que quand on dit « sécuriser », on va tout faire pour que ça soit sécurisé au maximum. On sait très bien que s'il y avait un débordement dans une usine qui vient de coûter 10 M€, on ne serait pas très content.

J'ai parlé de Ploubazlanec tout à l'heure, vous aviez levé la main assez rapidement pour nous proposer un terrain. Le terrain avait certes un intérêt très important pour nous, mais après consultation, on s'est rendu compte que rien que d'amener l'eau et l'électricité, c'était 600 000 €. Il y a des petits soucis par rapport à la terre, mais les 600 000 € sont dans la terre, dans la voirie et on se dit qu'on ne peut pas l'abandonner parce que ça a été proposé par Ploubazlanec, ce n'est pas une question d'abandon. On se dit que ce ne serait pas raisonnable de notre part de privilégier ce terrain.

Je n'ai pas cité Plourivo, qui m'a dit « je n'ai pas de terrain pour l'instant » et pourtant ils sont arrivés dimanche, ils sont sur un terrain de foot.

J'ai oublié de dire qu'à Ploubazlanec, actuellement, ils sont sur un terrain de camping. Il faut avoir ce courage de se dire « il ne faut pas que tout soit détruit ». On sait très bien que la conviction de Ploubazlanec est de nous aider dans ce dossier qui est important.

Je n'ai pas cité Plouézec non plus parce qu'on voulait attendre les élections et Monsieur le Maire m'a donné rendez-vous mardi prochain, donc j'irai les voir. Vous en avez eu aussi pendant le mois de juin et il y a eu pendant 3 semaines/un mois ; ça a même commencé un peu en mai, donc nous irons voir comment on peut faire et comment on peut travailler. L'intérêt, c'est qu'on travaille vraiment ensemble et Claudine GUILLOU l'a dit tout à l'heure « c'est vraiment un turn-over ».

Je pense que les questions viendront et je vous laisserai les poser, mais je pense qu'il faut bien comprendre que, d'une il va falloir travailler, savoir comment on va l'aménager et ça va demander pas mal de temps. Nous sommes fin juin, il faut 3 semaines/un mois ; en août les sociétés ne travaillent pas, donc pour cette année, il y a de grandes chances qu'on ne puisse pas en mettre sur certains

## Procès-verbal

terrains, mais on va voir ce qu'on peut faire.

On va proposer, déjà en rentrant dans le schéma, on sait très bien que la Préfecture va nous suivre facilement et largement, ça c'est une belle avancée. Je sais que ça déplaît à certaines communes d'avoir des gens du voyage, mais comme le dit souvent Richard VIBERT, nous sommes dans l'obligation de les recevoir. À l'Agglomération de savoir, je redis ce mot parce que c'est important, « sécuriser » pour trouver la tranquillité qu'on peut avoir. Ce sont des gens qui n'ont pas le même mode de vie que nous, certes, mais ils ont le droit à tout le respect. En contrepartie, en rentrant dans le schéma, il n'y aura plus de litiges et s'il y a des conneries de faites, je peux vous assurer que nous aussi on sera très vigilants.

**Vincent LE MEAUX.** Merci, Yannick LE GOFF, pour ta disponibilité et ton engagement afin de mettre en place cette compétence « accueil des gens du voyage », on est bien sur des terrains d'accueil. C'est un travail de plusieurs années (avec le COVID) et de plusieurs semaines avec la mise en place de cette orientation adoptée au mois de décembre dernier.

Maintenant, il y a sans doute des questions, du débat, il y a peut-être à intervertir, à proposer des alternatives, mais en tout cas, il faut voter ce soir parce que je dois ça à la République française - Préfet ou pas Préfet, c'est à la République française, il y a une loi qui a été adoptée par des sénateurs et des députés et à un moment donné, on ne peut pas s'exonérer d'un dispositif législatif qui nous encadre. Je tiens à dire que j'ai apprécié depuis plusieurs semaines l'intelligence collective autour de la table, dans les commissions et même dans cette enceinte de l'Assemblée, cette intelligence collective qui s'est mise en route pour essayer de trouver des solutions, donc merci. Merci aussi à certains collègues qui ont participé à la régénération des relations avec le Président de la Société des Courses de Guingamp parce qu'on a trouvé des *modus operandi* pour trouver une aire permanente qui peut servir d'ailleurs dans des dispositifs départementaux et pas que pour notre Agglomération.

**Pierre SALLIOU.** Je voulais d'abord dire que la commune de Pabu n'a aucun état d'âme à proposer un terrain. La preuve, on en a proposé trois, deux appartenant à la commune et un appartenant à l'Agglomération. Il se trouve que l'Agglomération a retenu deux terrains et on parle dans le rapport de « difficultés possibles d'aménagement ». Je pense que la parcelle AR 68 située à Saint-Ilut poserait des problèmes d'aménagement. C'est une parcelle agricole qui est totalement enclavée, je pense qu'il y aurait des dégâts collatéraux sur les autres parcelles qui sont des parcelles agricoles et il va falloir créer un chemin d'accès. En plus, c'est un endroit qui n'est pas visible. Je pense qu'on doit avoir un regard attentif sur ces terrains, donc nous proposons plutôt la parcelle située au Rucæër, la parcelle C485 où il n'y a pas de problème d'aménagement, la viabilisation et l'accès sont très faciles.

Pour information, nous en avons discuté hier au Conseil municipal (hors Conseil, mais nous en avons discuté) ; nous étions 22 présents au Conseil, minorité et majorité confondues, 21 voix se sont exprimées pour la parcelle. Mais je n'ai absolument pas l'intention de polémiquer, c'est une information.

**Vincent LE MEAUX.** Merci, Pierre SALLIOU, pour cette précision. On a ces deux propositions, on va y travailler, comme le disait à l'instant notre collègue Yannick LE GOFF.

**Caroline SAMSON-RAOUL.** Nous, on n'a pas pu débattre au niveau de notre commission communale puisqu'en document annexe, je trouve regrettable de ne pas avoir eu le compte-rendu de la commission Développement social et humain pour la proposition de terrains à retenir.

Claudine GUILLOU, vous nous en faites part verbalement, tout de suite, mais il n'apparaît pas dans la proposition de délibération. Vous nous parlez de la commission Développement social et humain du 19 juin, mais ça n'apparaît pas en écrit. Nous n'avons pas eu du tout de compte-rendu de cette réunion, nous en avons débattu lors du dernier Conseil d'agglomération où vous aviez dit, et on l'a voté, qu'on ferait appel à la commission Développement social et humain. Nous n'avons pas eu de compte-rendu, nous n'avons pas eu de document de travail à lire pour la réunion de ce soir. Je le trouve regrettable. Dans la délibération de ce soir, il n'est pas fait référence à cette commission qui a sûrement aussi

## Procès-verbal

donné un avis sur le retrait de l'aire temporaire de Paimpol. Quand nous avons délibéré fin mai, je parle des aires temporaires de la région de Paimpol, nous avons arrêté 3 terrains : Paimpol, Yvias et Kerfot et là, n'apparaît plus Paimpol. Il y a une explication, mais elle n'est pas donnée non plus dans la délibération de ce soir.

Une troisième chose, comme l'a fait remarquer tout à l'heure Monsieur le Conseiller délégué Yannick LE GOFF, nous avons eu deux rencontres hier soir sur notre commune, à Kerfot, une rencontre avec les artisans et riverains de notre zone artisanale du Savazou-en-Kerfot (la particularité de notre zone artisanale, c'est qu'il y a un certain nombre de riverains). Et la deuxième réunion, nous l'avons eue avec vous, Monsieur Jérôme MASSÉ des services de l'Agglomération était présent, avec les conseillers municipaux et à la suite de ces deux rencontres, mais c'est la deuxième partie, peut-être qu'on la verra après, nous souhaiterions apporter des modifications à la délibération qui est proposée ce soir. Je ne sais pas si on en parle tout de suite.

**Vincent LE MEAUX.** Il vaut mieux en parler.

**Caroline SAMSON-RAOUL.** Nous, on a plutôt parlé de nos aires moyennes de capacité sur Paimpol. Nous souhaitons donc apporter les modifications suivantes. Comme vous l'avez dit, Madame GUILLOU, vous avez parlé d'assurer un roulement, mais ce n'est pas écrit dans la délibération que nous prenons ce soir « proposer sur chaque aire urbaine la possibilité de disposer de plusieurs aires de moyenne capacité afin d'assurer une répartition des groupes » et vous avez redit à ce moment-là « assurer un roulement ».

Nous sommes tout à fait d'accord, mais ce n'est pas écrit. C'est pour ça que nous souhaitons apporter ces modifications sur les aires moyennes de capacité paimpolaises :

- D'acter la rotation annuelle des communes voisines en établissant un planning d'ouverture et fermeture des aires avec nettoyage par une convention ; on avait parlé d'une ouverture des aires de juin à septembre ;
- De mettre en sécurité les agriculteurs riverains, les entreprises et les habitants de la zone artisanale afin d'éviter les stationnements hors zone et incontrôlables ;
- Demander que le terrain d'accueil soit clos/fermé ;
- Qu'une délibération soit prise pour la tarification de l'eau et de l'électricité à facturer aux usagers.

La rencontre avec les entreprises et les riverains hier soir a été assez difficile parce qu'ils ont très peur, et c'est normal, que les gens du voyage arrivent dans leur entreprise, c'est la sécurité avant tout.

**Rémy GUILLOU.** Sujet pas simple, on en a souvent parlé, beaucoup. On a fait des propositions à Plouisy, nombreuses, toutes intéressantes évidemment, certaines plaisaient, d'autres ne plaisaient pas. Au bout du compte, on arrive à 2 terrains retenus, qui ne sont pas inintéressants et en discutant, en regardant, honnêtement moi aussi je me suis laissé piéger parce que j'avais mal situé le terrain mis en n° 1 qui me semble le moins favorable.

D'où notre demande à Plouisy, qui serait d'invertir les deux terrains, de mettre le terrain n° 2 en n° 1 et inversement. Pour quelle raison ? Le terrain qui est mis actuellement en n° 1 est en bordure de la rocade comme c'est dit dans la délibération, légèrement, mais puisque tu passes là tous les jours lors de ta balade, tu as vu qu'on a coupé un certain nombre de bois et que maintenant, le terrain donne directement sur la rocade où il y a beaucoup de circulation. D'autre part, on ne peut pas y accéder directement de la rocade puisqu'il faut emprunter un chemin d'exploitation qui est aussi un chemin de randonnée, qu'il faudra certainement refaire. Il nous semble plus judicieux d'invertir les deux terrains, le deuxième terrain étant plus facile à aménager, moins exposé à une circulation routière (parce qu'il n'y en a pratiquement pas et la route est en bon état), de mettre ce deuxième terrain en n° 1 et mettre le terrain n° 1 en n° 2, inverser simplement les terrains de façon à obtenir quelque chose qui donne satisfaction et en plus, l'aménagement du terrain que l'on souhaite mettre en n° 1 coûtera beaucoup moins cher que l'autre.

**Richard VIBERT.** Je voudrais d'abord remercier Yannick LE GOFF pour le travail qu'il a pu faire. Faire ce qu'il fait, c'est un petit peu partir au combat en visitant les communes parce que tous les maires sont très méfiants quand on leur parle des gens du voyage. Moi, je fais partie des gens, des maires qui accueillent les gens du voyage parce que j'ai une façon de procéder, à savoir que je place la relation avec ces voyageurs sur le respect des uns et des autres. Il y a un climat de confiance qui s'établit systématiquement et je peux vous dire qu'ils sont arrivés le dimanche 11, on avait des travaux, les ouvriers n'avaient pas fermé les grilles, donc ils sont rentrés le dimanche. Je suis allé les voir et ils m'ont simplement dit « laissez-nous un peu ici, on n'a pas d'endroit où aller, on ne voulait pas forcer les grilles d'un stade, on vous demande de nous accepter ». J'ai pris le pari de les accepter encore une fois, comme je l'ai fait l'année précédente, j'ai signé avec eux une convention jusqu'au 30 juin, je vais les voir tous les jours, je peux vous dire qu'à Loguivy de la Mer, je n'ai reçu aucun message de la part de la population pour se plaindre de quoi que ce soit, ni de leur attitude ni des éventuelles saletés qu'ils pourraient faire autour du camping et je peux vous garantir que quand on a le respect de ces gens-là, ils vous respectent énormément. Comme m'a dit un représentant de la communauté hier, « on nous dit vous êtes des gens du voyage, mais nous n'avons pas choisi, nous sommes comme ça de père en fils, on ne peut pas changer notre culture aujourd'hui et nous continuons dans ce sens-là parce que c'est notre façon de vivre. On demande simplement qu'on nous respecte et qu'on ne nous rejette pas. ». J'ai eu une conversation avec une jeune femme de 31 ans, je lui ai posé la question, je lui ai dit « est-ce que ta vie te plaît comme ça ? » Elle m'a dit « non, j'aimerais avoir une maison et être comme tout le monde. » Je lui ai demandé pourquoi et elle m'a répondu « parce qu'on ne nous considère pas, on nous rejette en permanence et ça, ça ne me plaît pas, mais malgré tout je suis obligée de continuer le voyage tel que je le fais. ». Voilà ce que je voulais dire. Les prendre à contre-courant, personne ne gagnera. Si vous avez un peu d'humanité et faites preuve d'humanisme - parce que j'estime que ça passe par là -, il faut savoir les recevoir, les accueillir et leur dire « maintenant, il est temps, il faut partir » parce que chez nous, entre autres sur les communes littorales, ces arrivées massives vont encore s'accroître avec le temps. Comme beaucoup d'autres personnes, je ne vais pas dire « Français » parce qu'ils sont autant Français que vous et moi, ils viennent en Bretagne parce qu'ils trouvent que le climat s'y prête bien, pour beaucoup il y en a qui sont nés dans le coin et qui veulent y rester. Voilà, c'est le discours que j'ai ce soir, ça peut paraître bizarre pour certains, mais je suis fier.

**Vincent LE MEAUX.** Merci pour cette belle démonstration d'humanité.

**Joseph LINTANF.** Simplement dire que Callac a proposé un terrain communal d'environ 6 000 m<sup>2</sup> qui était destiné à l'accueil des gens du voyage, mais il est vrai qu'il n'a pas été très fréquenté et aujourd'hui, il est inoccupé. Aux dires des gens du voyage, ils cherchent plutôt à s'installer à côté des grandes villes et près des axes routiers, mais j'espère que le terrain pourra quand même servir à Callac.

**Yannick ECHEVEST.** Sur les aires moyennes, combien y a-t-il d'emplacements de caravane ?

**Yannick LE GOFF.** On ne peut pas trop dire parce que sur l'aire guingampaise, on sait très bien qu'ils se regroupent sur la fin. Guingamp les avait accueillis à un moment donné à côté d'une école et ils étaient assez nombreux. On pense que là, quand ils se regroupent en fin de saison, on sait très bien que c'est plus de 50, avant de retourner à la maison, c'est une cinquantaine.

Pour l'été, ce n'est pas pareil, pour aller sur la côte, on sait que c'est de petits groupes et c'est au maximum, je dis bien « au maximum » et on fera en sorte de leur dire « on ne peut pas vous accueillir à 15, 20, 25. On ne dépassera pas 25 ». 25 caravanes, ça fait 3 ou 4 familles et on ne pourra pas aller plus loin et déjà 25, ça fait beaucoup.

**Yannick ECHEVEST.** Vous le savez tous, je suis un peu du même avis que Richard, à Ploumagoar, on a levé la main assez tôt, on est plus de 5 000 habitants, on respecte la loi.

Deux réflexions, j'entends les communes qui souhaitent tourner, j'aimerais bien qu'on réfléchisse là-

## Procès-verbal

dessus parce qu'on va geler les terrains sur l'aire de Guingamp (5 terrains) qui vont servir une année sur cinq. On parle de zéro artificialisation nette, on va dépenser de l'argent pour équiper des terrains qui serviront une année sur cinq. Je voudrais bien qu'on en trouve un, pérenne, quelque part, que ce soit une aire tampon, que ce soit une aire de moyen passage, je veux bien.

La réflexion que j'ai aussi, je le dis depuis longtemps, on a l'aire pérenne à Ploumagoar à 20 emplacements, Paimpol c'est 14, d'autres communes ont la chance, à 5 000 habitants ou presque, c'est 0. On a aujourd'hui les terrains locatifs qui sont à la largeur d'une toute petite route, c'est Ploumagoar, et une nouvelle entrée de ville par Cadolan, près des résidences, près d'un grand quartier, encore une aire.

Je veux bien, j'ai un collègue qui disait que c'étaient des projets PUMA (projets utiles mais ailleurs). Ce n'est pas que j'en veux ailleurs, j'en veux bien chez moi, mais pas tout à Ploumagoar s'il vous plaît. J'ai d'autres entrées de ville, j'aimerais bien qu'elles soient aussi équipées par autre chose que des caravanes ; je respecte aussi les gens, mais il faut savoir partager. Donc ceux qui aiment bien partager, ceux qui parlent d'équité et d'égalité, je vous invite à lever la main à votre tour.

**Vincent LE MEAUX.** Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole avant de répondre aux points qui ont été évoqués par les uns et les autres ? Non, donc Claudine GUILLOU d'abord et ensuite, Yannick LE GOFF.

**Claudine GUILLOU.** Je vais apporter quelques réponses à Caroline SAMSON-RAOUL. Concernant Paimpol, que Paimpol n'ait pas été sollicitée pour ces aires de moyenne capacité, ça répond tout à fait au principe que nous nous sommes fixés, à savoir de ne solliciter chaque commune que pour une offre. Paimpol accueille déjà l'aire permanente avec 14 places, on considère donc que Paimpol a déjà donné.

**Caroline SAMSON-RAOUL.** Je suis d'accord avec toi, mais c'était juste de le noter dans la délibération.

**Vincent LE MEAUX.** Je ne souhaite pas qu'on s'interpelle, il n'y a que le Président qui donne la parole dans cette salle, donc gardons les bonnes habitudes. Claudine GUILLOU va finir son propos, Yannick LE GOFF va reprendre son propos et on va reprendre une deuxième série de questions, il ne faut pas s'inquiéter, il faut prendre le temps du débat, ce n'est pas des choses simples, mais il ne faut pas être du tac au tac.

**Claudine GUILLOU.** Nous sommes là ce soir pour discuter, la délibération n'est pas écrite, le document que vous avez sous les yeux mérite d'être complété et il le sera, tous ces éléments seront bien sûr précisés. Concernant le procès-verbal de la commission Développement humain et social, il a été adressé aux membres qui étaient présents. Les communes de l'aire paimpolaise n'étaient pas représentées, hormis Ploubazlanec. C'est la raison pour laquelle vous n'avez pas été destinataire de ce procès-verbal. Concernant les modifications demandées de la délibération, le terme « roulement » ou « rotation » peut être ajouté, je pense que c'est important. L'intérêt d'avoir beaucoup de terrains - même si j'entends bien ce qu'a dit Yannick ECHEVEST, on gèle du foncier -, c'est de pouvoir effectuer un roulement et de rendre plus supportable cet accueil. La demande de mise en sécurité des agriculteurs, des entreprises, des riverains, ce sera à réfléchir, par quel moyen ? Avoir un terrain d'accueil clos, je pense que ça ne poserait pas de problème. Autrement tout ce qui concerne la tarification de l'eau et de l'électricité, bien sûr que ce sera prévu en amont et calculé au plus juste. La plupart des éléments demandés peuvent être retenus. Concernant les propos de Rémy GUILLOU, pour le Parc Aligodo Bras, il avait été placé en seconde position du fait de la présence de la voie ferrée, mais s'il faut inverser, il n'y a pas de problème.

**Yannick LE GOFF.** Je vais répondre en premier lieu à Yannick ECHEVEST, le turn-over de Guingamp ne se fera pas de la même façon. On sait très bien que fin août, début septembre, il reste 10-15 jours. Ce sera peut-être à modifier, mais ça se fera ensemble. Je vais revoir avec la commission de façon à vous proposer l'un ou l'autre, mais ce sera plus intéressant de se dire, je ne dis pas dans quel sens on va

## Procès-verbal

aller dès cette année, il faudra peut-être revoir, même si c'est septembre-octobre, ce sera peut-être revenir directement à Grâces. L'intérêt, c'est de savoir exactement par où on ira, mais on est bien d'accord qu'il faut faire attention au budget et je comprends très bien le financement de tout.

Pour répondre à Pierre SALLIOU, on avait choisi en deuxième volet le terrain de l'académie. On se disait que celui-là pouvait encore le faire, même si c'est en face de l'académie. Maintenant, on peut le revoir, il y a quelque chose derrière, je crois que c'est de la zone humide, donc il faudra qu'on fasse très attention. C'est une discussion qu'il faudra qu'on ait ensemble et je regarderai à ce moment-là.

Par rapport à la commission, il n'y avait que 9 jours, Claudine GUILLOU vient de le dire, le temps que la personne fasse le compte-rendu, c'était un petit peu compliqué pour l'envoyer. C'est sûr que ce n'était pas une bonne heure, mais quand on ne peut pas venir, on peut toujours le dire à quelqu'un de la commune, on m'appelle et je n'aurai certainement pas dit non à ce que quelqu'un d'autre puisse venir. On s'en excuse, sincèrement, on aurait dû essayer de faire mieux, mais ce n'est jamais très simple.

Pour l'aire de Paimpol, Claudine GUILLOU a répondu, c'était simplement parce qu'il y avait une aire pérenne et pour la convention, le clos/fermé, c'est inenvisageable parce qu'on ne va pas les parquer non plus. En plus, le terrain en lui-même est assez boisé autour, le tout, et je redis ce mot, c'est de sécuriser par rapport à la zone parce qu'on sait très bien qu'à la partie haute, il y a un terrain très plat et il ne faudrait pas qu'ils puissent accéder à ce terrain.

Pour la facture, c'est sûr que ça va être revu, de la même façon que pour le terrain pérenne de Paimpol (eau et électricité). On ne passera pas là-dessus, il va y avoir des conventions et eau et électricité y seront mis, « vous venez, d'accord, mais il y aura tant à payer. » On reverra ça, mais ça sera fait dans ce sens-là.

Pour répondre à Rémy GUILLOU, inverser le 1 et le 2, on voudrait bien, mais la Préfecture était déjà plus ou moins contre ce terrain. On le lui avait présenté, et même s'il est vide pour l'instant, il y a un magasin de meubles juste au-dessus. J'espère qu'un jour on pourra retrouver quelque chose à mettre là. D'un point de vue financier, le terrain 1 est à 50 000 € et le terrain 2 à 31 000 €, mais c'est à voir, le tout c'est de sécuriser et d'être sûr de ne pas avoir d'enfants des gens du voyage qui pourraient avoir un accident parce que ça nous reviendrait encore plus cher et on serait encore plus malheureux.

**Caroline SAMSONRAOUL.** Excusez-moi pour tout à l'heure, je pensais que Claudine GUILLOU me disait que je pouvais parler. J'avais bien compris que l'aire temporaire de Paimpol n'était pas envisageable, mais ce n'était pas noté dans la délibération, c'est tout. Merci.

**Pierre SALLIOU.** Le terrain qui serait privilégié par les élus de la commune de Pabu est un terrain qui se situe dans la prolongation du terrain de football actuel qui appartient à Pabu, terrain qui a d'ailleurs été très souvent occupé par les gens du voyage. C'est quelque chose de visible, on peut les voir, on peut savoir ce qui s'y passe alors qu'à Saint-Ilut, ce sera une catastrophe.

**Vincent LE MEAUX :** On va le mettre dedans. Y a-t-il d'autres observations avant que je conclue ? Est-ce qu'il y a des questions, des observations, des prises de position, des explications de vote ?

Il y a des éléments de principe, comme Caroline SAMSON l'a souhaité tout à l'heure, qui seront repris dans la délibération, comme la question du roulement et celle de la sécurisation des sites. Ça, on va l'indiquer, pour la population et pour les personnes que chacune et chacun avaient rencontrées.

Il y a, pour assurer vraiment la tranquillité et l'ordre public, l'article 2212-2 du Code général des collectivités territoriales qui définit les pouvoirs de police du maire, mais il faut compter aussi sur la coopération des services de l'Agglomération, de la gendarmerie et de l'État. C'est très important dès lors que le schéma est mis en œuvre. C'est aussi un état d'esprit, comme Richard VIBERT l'a signifié tout à l'heure, je vais reprendre le terme de « proactif » et ne pas subir les aléas des différents déplacements.

Sur la forme du débat, la commission s'est réunie, elle a simplement réalisé les enjeux sur la base du travail que nous avons évoqué en mai dernier en Conseil d'agglomération, il n'y a eu aucune nouveauté, simplement à dire qu'on a distingué et précisé les parcelles sur les aires de Guingamp et

## Procès-verbal

de Paimpol. Aujourd'hui, on en arrive à 8 parcelles, plus la situation de Plouézec qui a fait jusqu'alors un travail en dehors des radars de l'Agglomération. Je le dis aux nouveaux élus de Plouézec, nous n'avons pas de retour sur la gestion alors qu'il y en a une qui est faite annuellement et qui n'a jamais posé de problème, en tout cas du côté de la Préfecture ou de l'Agglomération.

Sur les sujets de terrains (j'ai pris le compte-rendu de la commission), sur l'aire paimpolaise, la commune de Paimpol était concernée par un chemin sur le secteur de Kermin, mais elle n'a pas été retenue, la commission a posé un principe d'équité. C'est-à-dire que la commune de Paimpol est déjà équipée d'une aire permanente, on ne va pas lui rajouter une aire supplémentaire sur son territoire. C'est le principe, si Paimpol souhaitait proposer à l'avenir un terrain, on saura les écouter. Ça n'empêche qu'il faut rajouter un élément et vous avez cité Plourivo tout à l'heure, ça renvoie aussi à la situation de Plouézec, à la situation de Paimpol (puisque les terrains de football de Paimpol ont souvent été utilisés aussi par des accueils irréguliers), c'est d'indiquer dans notre délibération les forfaits au débotté des communes qui, par geste de solidarité (Ploubazlanec l'a fait également), par des gestes d'humanité, accueillent des installations des gens du voyage. Ça se fait et une des communes de l'Agglomération pourra être concernée à l'avenir ; ce seront certes des accueils irréguliers, mais si la mairie est d'accord pour les accueillir, je pense que le Préfet gèrera la situation de façon conventionnelle.

Ça renvoie à une autre observation de tout à l'heure : si on a une prestation, il y a une tarification eau-électricité. Ça renvoie à un règlement qui devra être mis en œuvre. Une partie des questions de Madame La Maire de Kefot portait plus sur la mise en œuvre d'un règlement intérieur. Il faudra l'écrire et être précis dans cette rédaction parce qu'on sait qu'un règlement intérieur n'est en principe pas opposable, mais quand même il peut y avoir des mesures qui peuvent être opposables. Il faudra donc être vigilant sur la rédaction d'un tel règlement. Ça se fera avec les services de l'Agglomération, les services de l'État et avec un parangonnage qui pourra être fait au niveau breton pour savoir comment s'écrit ce règlement intérieur.

Yannick ECHEVEST, c'est une réflexion de bon sens de dire « évitons de faire trop de terrains et ciblons-en quelques-uns ». Je vais revenir sur la méthode qu'on peut adopter, mais je vois qu'avec l'application de la future ZAN, bon nombre de terrains qui sont aujourd'hui assainis, qui ont un compteur - d'ailleurs ça commence à faire réagir la presse, on a investi sur des secteurs à urbaniser, on a mis des compteurs d'eau et d'électricité et ils vont sortir des zones constructibles -, il y en a pas mal qui vont être touché donc ça renvoie à la bonne utilisation de l'argent public. Donc ce qu'il faut dire une fois que le schéma est adopté, avec Vincent CLECH et avec les équipes du service public, il va falloir regarder le coût des installations pour le minimiser au maximum.

On a bien vu avec l'exemple de Ploubazlanec, c'est un terrain situé à un endroit accessible, mais au regard du coût de l'investissement, il y a un principe de droit qui dit qu'il faut faire attention aux coûts/avantages. Ce n'est pas tout de dire « on a beaucoup d'avantages », mais si financièrement ça nous emporte une enveloppe de 500 ou 600 000 €, ça peut nous interroger, on est quasiment à la création d'une aire permanente quand on arrive à un tel montant de rétribution.

En tout cas, ce que je vous propose, c'est de retenir les 8 sites de manière indifférenciée et qu'on les acte ainsi, dans une délibération, avec les réserves apportées tout à l'heure, notamment sur les points de rotation, les points de sécurisation et les points de forme, c'est-à-dire de les rajouter dans la délibération, là, on était sur le rapport de toute façon, la délibération c'est un autre sujet.

On va l'écrire, il faut faire attention et revenir vers nous, on peut être corédacteurs de la délibération avec ce que l'on dit actuellement. Il va falloir que l'on soit attentifs à la reprise de ces éléments de réserve et revenir à une position arbitrale. J'ai déjà donné une première solution arbitrale, c'est avec les enjeux financiers, et deuxième chose, c'est que le Préfet va aussi connaître cette liste et il aura à nous signifier s'il l'accepte ou s'il ne l'accepte pas.

Nous, on a fait notre maximum, Madame la Maire de Kefot a fait son maximum, la Maire d'Yvias a fait son maximum, l'ensemble des maires qui ont pris la parole ce soir sont allés aussi au bout de la réflexion, mais quand on ne peut pas aboutir, on peut revenir à de la remédiation, c'est-à-dire qu'avec les services de l'État qui assurent le contrôle de légalité, le respect de la loi républicaine dans notre pays, on peut avoir encore une phase de discussion pour démontrer deux choses de notre part, c'est

## Procès-verbal

que nous sommes républicains, nous sommes aussi attachés à l'exercice de nos fonctions de maire dans nos communes et que nous voulons être garantis que nos polices de tranquillité publique, de sécurité publique et de salubrité publique soient bien respectées. Je sais que chaque maire ici est attaché au bon exercice de cet article 2212-2 du Code général des collectivités territoriales.

Il faut aujourd'hui, je pense, faire cette proposition à la Préfecture et ce qui nous engage pour la suite, c'est que nous allons revoir ce schéma autant de fois qu'il le faudra, mais il ne faudra pas en abuser par un système d'avenants. Franchement, je ne suis pas très satisfait du fonctionnement de la commission parce que, j'enlève Claudine GUILLOU et Yannick LE GOFF qui étaient présents, il n'y avait que trois personnes de plus à la commission du 19 juin dernier, ce qui n'est pas suffisant en terme de débat, pas pour les communes concernées, mais il y a quand même un peu plus de monde qui aurait pu se déplacer pour ne pas être qu'à 5 personnes pour débattre de sujets qu'on avait déjà évoqués depuis de nombreuses semaines. Il faut que tout le monde s'interroge dans sa commune sur ces terrains et s'il y a des communes qui peuvent nous mettre à disposition des terrains, nous sommes toujours preneurs et le travail de Yannick LE GOFF ne va que continuer.

Pour répondre à Yannick qui m'interrogeait tout à l'heure sur l'avenir, on va ouvrir avec la Préfecture le nouveau schéma départemental puisqu'on en a un nouveau, 2024-2027, qui sera mis en œuvre à partir de 2025, c'est-à-dire travaillé en 2024 voire en 2023. J'ai rencontré le Préfet sur ce point-là et il m'a indiqué qu'on était déjà attendus sur la période suivante, avec de nouvelles règles, des nouvelles lois, des communes qui ont changé dans leur structure urbaine. C'est donc un travail qui continue et qui va nous amener à débattre.

**Caroline SAMSON.** Juste un problème administratif par rapport aux convocations des commissions de Guingamp-Paimpol Agglomération, c'est uniquement la personne qui est à la commission qui a l'invitation. En mairie, on ne l'a pas et là, il y a eu un problème, mais on n'a jamais les invitations en mairie. Donc est-ce qu'on pourrait l'avoir en double ? Ici, la personne n'a pas pu y aller et elle ne nous a pas prévenus. Je ne savais même pas qu'il y avait des réunions, on aurait pu participer, mais on ne savait même pas qu'il y avait une réunion et on ne savait pas que la personne n'y était pas.

**Vincent LE MEAUX.** On revient trois ans en arrière, c'est peut-être une limite dans le fonctionnement entre les conseillers d'agglomération et les conseillers municipaux qui peuvent participer aux commissions, qui sont invités individuellement et qui ne font pas le travail parce que c'est la personne qui est commissaire. Ils ont une responsabilité, ils sont désignés par une délibération de début de mandat qui fixe le règlement intérieur et le fonctionnement. À la rigueur, on va modifier le règlement intérieur pour envoyer la convocation en mairie on me dit que c'est possible au niveau de l'Assemblée. L'agenda des commissions doit fonctionner et vous, maires, chacune et chacun dans vos exercices, devez bien dire que les commissions servent, un peu trivialement je dirais qu'elles servent vachement. C'est un principe qui a été défini dans l'ancien mandat, c'est que l'avis des commissions (qui n'est pas une décision) ne peut pas être déjugé sans un accord explicite, sans réinterroger la commission après avis du Bureau. On avait pris, dans le mandat précédent, une décision qui allait à l'encontre de la commission et on n'avait pas eu le moment de la médiation, de la négociation, donc la commission a un rôle important. Donc là, je suis ce qui avait déjà été évoqué par les commissions de travail, puis validé par la commission.

**Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération avec 02 abstentions (Pierre SALLIOU et Florence PONTIS) 01 opposition (LE MEUR Daniel) et 73 votes pour, décide :**

- Pour les aires de moyenne capacité de valider les propositions de parcelles pour les aménagements ci-dessus ;
- De demander à bénéficier des aides au titre des crédits au niveau national, de la DSIL et de la DETR, et de tout autre financement éligible ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, Guingamp-Paimpol

# Procès-verbal

- Agglomération s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds sollicités ;
- De déléguer au Président le soin de mener toutes les démarches nécessaires pour le lancement de ces opérations.

DEL2023-06-155

REVITALISATION : CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE - CONGREGATION DES SŒURS A BEGARD

Dans le cadre de l'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire), la commune de Bégard et l'Agglomération ont engagé une réflexion sur le devenir du site de la Congrégation des sœurs Missionnaires de l'Évangile situé dans l'enveloppe urbaine de Bégard.

De par sa situation géographique, du volume des espaces existants, construits ou non, de l'histoire du site, de la nécessité d'intégrer dès à présent la réduction de la consommation foncière pour les prochains projets, des besoins en logement et d'équipements publics déjà identifiés, ainsi que la volonté de créer du lien entre le site de l'Hôpital et le centre-bourg, les deux collectivités considèrent comme prioritaire d'intégrer ce site dès à présent dans le périmètre de l'intervention publique.

Un atelier urbain mené par le bureau d'études Ville Ouverte a été mis en place dans le cadre de Petite Ville de Demain en 2022. Il a permis de définir un plan guide d'aménagement, une pré-programmation sur ce site et les étapes opérationnelles pour y parvenir dont l'acquisition du site par l'Agglomération et la ville de Bégard. La Ville de Bégard et l'EPCI souhaitent ainsi, par la maîtrise de cet ensemble immobilier, y réaliser une opération mixte participant à la revitalisation de la centralité, au renforcement des services au public à l'échelle communale et supra-communale et à la production de logements dans une démarche de valorisation du patrimoine et de sobriété foncière.

Différents projets sont en effet d'ores et déjà pré-identifiés pour s'y implanter : logements sociaux, logements privés, équipements culturels d'ampleur communautaire et régionale, mairie... même si le travail qui débute actuellement devra confirmer ces orientations, ou en identifier de nouvelles.

Le coût de ces acquisitions et la nécessité de limiter les risques en assurant une planification de la commercialisation des différents programmes de logements et dépenses en équipements publics dans le temps implique un portage sur le long terme afin de faire aboutir cette programmation ambitieuse. C'est pourquoi il a été envisagé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne).

Le coût de l'acquisition des biens est estimé à 600 000 euros, hors coût du portage et de dépollution. Une offre d'achat pour ce montant a été proposée par la Congrégation des Sœurs Missionnaires de l'Évangile à la commune et à l'Agglomération.

Les quatre entités bâties dissociables ainsi que les espaces extérieurs composant le site ont été répartis entre l'Agglomération et la ville de Bégard sur la base de la pré-programmation identifiée et selon le domaine de compétences et enjeux communaux ou supra-communaux.

	Surface en m <sup>2</sup> (SHON)	Pilotage
Pôle A : Habitat social	Environ 1 100m <sup>2</sup>	Agglomération
Pôle B : Services Publics	Environ 2 500m <sup>2</sup>	Ville
Pôle C : Pôle culturel	Environ 2 100m <sup>2</sup>	Agglomération

## Procès-verbal

Pôle D : Habitat privé	Environ 1 700m <sup>2</sup>	Ville
Bâtiment accueil environ 80m <sup>2</sup> & les espaces publics		Ville
<b>Surface totale du site de la congrégation des sœurs</b>	<b>13 493 m<sup>2</sup></b>	

Dans le cadre de la convention cadre signée entre l'Agglomération et l'EPF Bretagne, il est proposé une convention opérationnelle d'une durée de portage des biens acquis à 10 ans, soit une fin au 9 août 2033. Cette convention définit les prestations demandées à l'établissement foncier, les modalités d'acquisition de biens et de réalisation des études et/ou travaux, le taux d'actualisation et le prix de revente.

Considérant la convention cadre signée le 12 janvier 2022, entre l'Agglomération et l'EPF, ce dernier, sollicité par la commune de Bégard et l'Agglomération, a proposé un projet de convention opérationnelle tripartite (voir annexe) encadrant son intervention et jointe à la présente délibération, que cette convention prévoit notamment :

Le rappel des critères d'intervention de l'EPF Bretagne que la commune de Bégard et l'Agglomération s'engagent à respecter sur les parcelles qui seront portées par l'EPF Bretagne :

- Une opération mixte participant à la revitalisation de la centralité, au renforcement des services au public à l'échelle communale et supra-communale et à la production de logements dans une démarche de valorisation du patrimoine et de sobriété foncière ;
- A minima 25% de la surface de plancher dédiée au logement ;
- Une densité minimale de 50 logements par hectare, en précisant que dans ce projet mixte, 70 m<sup>2</sup> de surface plancher d'équipements, services, activités ou commerces équivalent à un logement, et que cela correspond ici aux surfaces existantes des bâtiments qui seront réhabilités pour accueillir ces programmes.
- Dans la partie du programme consacrée au logement :
  - o 20 % minimum de logements locatifs sociaux de type PLUS-PLAI ;
  - o 10 % de logements abordables.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de Bégard et de l'Agglomération d'utiliser les moyens mis à disposition par l'EPF Bretagne, du fait du coût et de la complexité d'acquisition du foncier, la nécessité de constituer des réserves foncières dès aujourd'hui et les délais nécessaires à la mise en œuvre de ce projet d'aménagement,

**Élisabeth PUILLANDRE.** Dans le cadre de la politique de revitalisation, nous menons un travail dans le cadre des Petites Villes de Demain et à cette occasion, nous avons eu la sollicitation de la Congrégation pour travailler sur cet ensemble. C'est un ensemble immobilier de grande qualité qui a attiré l'intérêt à la fois de l'Agglomération et de la Ville de Bégard puisque c'est un important ensemble immobilier dont on parle. Je vous invite d'ailleurs à participer aux visites qu'on organise et on vous invite sur différents projets dans ce cadre. C'est un ensemble qui est situé en plein cœur de la commune de Bégard, qui est composé d'une cour intérieure de quatre grands bâtiments. La partie la plus au nord était du logement, donc on envisage ce site à partir d'axes sur le logement et sur les services publics par ailleurs. La partie la plus au nord est donc imaginée dans une orientation de logements sociaux. Quand on déroule sur le côté, du haut vers la droite, vous avez les bâtiments principaux, au fond de la cour d'honneur, qui seraient plutôt dédiés à des services publics orientés vers la commune de Bégard. Quand on continue notre tour de la cour, on arrive sur la partie C qui fait l'objet d'une orientation culture, puisque sont intéressés sur ce type de bâtiment les écoles de musique de Bégard et les services culturels, au travers notamment de l'association Ti ar Vro qui est orientée musiques bretonnes, située sur Cavan aujourd'hui. Le dernier axe, le pôle D, pourrait être imaginé comme de l'habitat à caractère privé. Tout cet ensemble fait l'objet d'une vente par la Congrégation des Sœurs. Le montant demandé

## Procès-verbal

par les Sœurs est de 600 000 €. C'est quelque chose qui nous semble relativement abordable, vu la qualité du bâti et le potentiel intégral de tout cela. Ce qui est proposé ce soir, c'est une convention avec l'Établissement public foncier de manière à ce qu'il y ait un portage pendant 10 ans de ce dossier, qui nous permettra de poursuivre la réflexion qui a été entamée avec notamment des ateliers flash, le bureau d'études Ville Ouverte qui nous a accompagnés dans un premier travail de réflexion, ainsi que l'organisme ANESTI qui a été missionné par la Congrégation des Sœurs. Après le travail avec l'EPF, on pourra travailler ce dossier de façon beaucoup plus approfondie et ça va nous donner le temps de travailler puisque ce pôle A (habitat social) représente environ 1 100 m<sup>2</sup>, les services publics du pôle B 2 500 m<sup>2</sup>, le pôle C (pôle culturel) 2 100 m<sup>2</sup> et le pôle D (habitat privé) 1 700 m<sup>2</sup>. C'est un ensemble total, avec les espaces extérieurs, de 13 493 m<sup>2</sup>, donc un énorme potentiel. On est à votre disposition et la commune de Bégard se fait un plaisir de faire visiter le site.

**Vincent CLEC'H.** Je vais essayer de compléter les propos d'Élisabeth PUILLANDRE. Ce projet est lancé depuis longtemps puisque la vente a commencé en 2019. Ensuite, la Congrégation des Sœurs, qui est bien différente, il faut bien comprendre que la Congrégation des Sœurs gérait anciennement l'Hôpital et qu'il y a eu ensuite une séparation, avec la création d'une Fondation privée qui gère l'Hôpital. Les bâtiments qui sont là, c'est l'ancienne abbaye cistercienne (la plus ancienne de Bretagne), ce qui fait qu'il y a un enjeu patrimonial relativement fort puisque les bâtiments sont en très bon état, on est plutôt sur l'aménagement intérieur, il n'y aurait pas de modifications extérieures. Il y a 7 400 m<sup>2</sup> de bâtiments, à peu près 1,3 ha de terrain qui est vraiment dans Bégard, puisque c'est enclavé entre l'Hôpital et la mairie de Bégard.

C'est donc en enjeu patrimonial très fort pour la Ville de Bégard, également historique, puisque je vous ai dit que c'était la plus ancienne abbaye cistercienne de Bretagne, et également urbanistique puisque nous avons lancé une étude flash dans le cadre des PVD pour intégrer ce site dans la Ville de Bégard. Vu les surfaces et même le fait d'avoir saisi l'EPF, vous voyez bien qu'on ne pouvait pas, nous ville de Bégard, gérer ce dossier-là tout seuls. C'est pour ça que nous avons recherché, et ça a pris du temps, des partenaires et l'idée a germé quand nous avons réfléchi conjointement avec l'Agglomération sur la localisation de l'École de musique intercommunale qui est sur Bégard, mais également sur une partie de Belle-Ile-en-Terre et de Louargat, pour savoir où on pouvait les positionner parce qu'aujourd'hui ils sont dans l'ancienne trésorerie et ce n'est pas satisfaisant du tout. Nous en avons eu l'idée et ce lieu-là se prêtait à la localisation de l'École de musique intercommunale, donc compétence communautaire.

Ensuite, notamment sur ce pôle culturel, on a été sollicités par une association de niveau départemental, Ti ar Vro, qui a déjà une mission de service public sur l'archivage de documents en breton, qui souhaite depuis plusieurs années faire un musée de la musique bretonne et ils souhaitent rester dans le Trégor ou entre le Trégor et l'Argoat.

Le pôle C, c'est l'ancienne école d'infirmières de l'Hôpital, avec des logements, des grandes salles, un lieu qui s'y prête vraiment bien puisque l'étude d'ANESTI avait identifié le pôle C comme un pôle où on pouvait mettre des services publics et un pôle culturel par rapport à la typologie des bâtiments. C'est donc un dossier Ti ar Vro qui sera travaillé avec l'association. C'est un projet culturel d'archivage, mais également de mise en valeur de la musique bretonne puisque ce serait le seul musée de musique bretonne en Bretagne à un niveau régional, touristique et économique. Voilà la dimension qui est souhaitée par l'association.

Sur la partie centrale « services publics », c'est un bâtiment destiné à la mairie. On y déplacerait l'Hôtel de Ville de Bégard, mais également tous les services administratifs qui sont aujourd'hui déconcentrés dans plusieurs bâtiments. Ça prendrait à peu près 1 200 m<sup>2</sup>, il resterait 1 300 m<sup>2</sup> disponibles. Nous avons, dans le cadre des PVD, visité Morlaix et Tréguier et toute la genèse de ces projets, qui a aujourd'hui bien évolué puisqu'à Tréguier comme à Morlaix, il n'y a plus un seul mètre carré de disponible, c'est l'acquisition du bâtiment par un propriétaire qui a déclenché le fait qu'à Tréguier, il y a un projet culturel. On y retrouve la même similitude des thématiques que sur Bégard, du logement public/privé, de la culture et également un parc, puisque nous avons aussi un parc municipal juste à côté.



## Procès-verbal

Je sais que les congrégations qui sont propriétaires de ces bâtiments ou même les diocèses parfois s'interrogent sur le devenir de ce patrimoine. Souvent, c'est un patrimoine remarquable aussi au niveau fonctionnel parce qu'ils sont bien construits ; on a parfois des surprises, mais dans la plupart des cas, ceux qui ont occupé ces lieux les ont entretenus de façon correcte pendant des décennies, voire des siècles.

Aujourd'hui c'est une vocation, à terme, de services publics assez larges, sujet que l'on a à débattre ce soir, pas dans l'opérationnalité du dispositif, mais dans les principes de l'ancien siège de la Congrégation des Sœurs de Bégard.

**Cyril JOBIC.** Une question, sauf erreur de ma part, ce projet n'est pas à notre PPI, je ne crois pas. Je vois le chiffre de 600 000 €, je ne connais pas du tout le bâtiment, j'imagine qu'il y a des travaux à prévoir. Est-ce qu'on a une estimation de ces travaux ? Et je pose la question à notre vice-président aux Finances, est-ce qu'on a les finances, est-ce qu'il y aurait d'autres projets qui seraient retirés pour payer ce projet ?

**Vincent LE MEAUX.** On est très tôt là, les 600 000 €, c'est l'acquisition par l'EPFR. Ensuite, on s'engage à lotir et à prendre notre part au fur et à mesure que je le projet se définit dans chaque pôle. La mairie de Bégard va devoir faire son travail, le bailleur social qui va être sur l'habitat public également. Sur le pôle culturel, il y a plusieurs partenaires : la Région Bretagne, l'Agglomération, Ti ar Vro, des associations, donc il y a à construire cela et ça intégrera le PPI à l'horizon qu'on lui donnera puisqu'on a une convention EPFR, ça peut durer 10 ans. Ça veut dire qu'on a le temps devant nous, peut-être pas autant que l'éternité, mais on a 10 ans pour donner une vocation.

Il faut que les élus du territoire, lorsqu'ils viennent à l'EPFR - parce que je vois des élus arriver à l'EPFR : « moi, je veux acheter ça et je ne sais pas ce que je vais en faire » - ça, c'est interdit ; l'EPFR demande qu'on ait une dimension importante dans les objectifs, sachant que le principe de l'EPFR est de faire de l'habitat, mais à titre dérogatoire, il peut y avoir d'autres activités qui se développent. C'est très important parce qu'on va de plus en plus vers cette logique de tiers-lieu, c'est-à-dire qu'un lieu n'a pas qu'une seule vocation, il peut aussi y en avoir sur le plan culturel, sportif, ... Il y a plusieurs exemples qui sont donnés au niveau de l'EPFR.

J'encourage les communes intéressées à solliciter l'EPFR et il y aura une sorte de minoration qui va être faite par l'EPFR lors de la restitution du bâtiment, c'est-à-dire que l'EPFR aujourd'hui dans ses dispositifs au niveau régional, petites ou grandes collectivités peuvent bénéficier d'une minoration, une sorte de subvention pour diminuer le coût de restitution à la commune. Là, on est dans un dispositif dérogatoire, il y aura cette minoration, même si elle ne sera pas au plafond maximum. Le projet est à écrire et il va faire partie des débats sur le PPI, celui-ci, mais peut-être aussi celui d'après parce que tant qu'on n'est pas d'accord, on ne finance pas un projet. Là, on a cette convention qui dure 10 ans à compter du jour de la signature 2023-2033. Ça va au-delà de notre PPI, c'est ce qu'on s'est donné comme ligne de conduite.

**Vincent CLEC'H.** L'EPF, dans sa convention, participe à tout ce qui est déconstruction, dépollution, désamiantage à hauteur de 60 % avec un plafond de 1 M€. Ensuite, sur la répartition, les 600 000 € sont à répartir entre la Ville de Bégard et l'Agglomération en fonction des parties, sachant qu'on sait très bien que sur l'habitat public, on donne souvent à l'euro symbolique et en contrepartie, la partie D qui serait vendue à un investisseur privé, s'il y a une plus-value par rapport à la répartition qui est faite en fonction des mètres carrés, la Ville s'est engagée à reverser ces plus-values à l'Agglomération, divisées par deux.

Il est prévu une convention entre la Ville de Bégard et l'Agglomération sur toutes les parties fonctionnelles puisque le portage de l'EPF va se faire pendant 10 années maximum, mais ensuite nous aurons à gérer le site. Pour l'instant, la gestion opérationnelle du site se ferait par la Ville de Bégard, c'est-à-dire la sécurisation, l'ouverture du site et l'entretien.

Autre chose, ce n'est en effet pas inscrit dans le PPI, mais nous allons si vous le souhaitez, si c'est voté favorablement, lancer une étude opérationnelle comme c'est fait dans tous les sites pour voir les

## Procès-verbal

aboutissements, les coûts estimatifs, les réseaux qu'il faudra travailler avec la Fondation puisqu'ils sont communs à ce jour. Juste derrière le bâtiment A, il y a une chaudière bois qui existe, qui est seulement à 40 % de ses capacités, donc on aura certainement à travailler avec la Fondation pour trouver des synergies et des mutualisations avec eux.

Pour l'instant, sur les bâtiments, à la différence de ceux qui connaissent Tréguier où l'extérieur et l'intérieur étaient à refaire, on est plutôt ici sur de l'aménagement intérieur. Les toitures sont bonnes, on n'aurait presque pas à changer les fenêtres parce qu'elles sont déjà mises. Elles sont en PVC, ce n'est pas forcément très bien par rapport au site, mais on est sur de l'aménagement intérieur pour minimiser les coûts. Aujourd'hui, on ne connaît pas encore tous les frais de réseau, etc., et c'est cette étude-là qui devrait être lancée après ce soir si on vote dans ce sens-là pour estimer les coûts. La différence qu'on a avec les autres dossiers, comme l'a dit le Président, c'est que nous avons des thématiques qui sont liées à l'étude faite par ANESTI (c'est-à-dire par la Congrégation) qui a été validée par les porteurs de projets qu'on peut avoir sur les différents pôles, qui attendent que cette acquisition se fasse pour pouvoir concrétiser les choses et commencer à travailler sur des études opérationnelles de coûts et on aura à prendre un architecte pour travailler là-dessus.

**Dominique PARISCOAT.** Je me pose la question, pourquoi chaque porteur de projets n'achète pas sa partie dès le départ ?

**Vincent LE MEAUX.** C'est l'EPFR qui achète tout actuellement.

**Dominique PARISCOAT :** Oui, mais la commune de Bégard sera obligée d'acheter sa partie après, l'habitat public devra acheter sa part aussi, le pôle culturel, on imagine que ce sera l'Agglomération qui va l'acheter et l'habitat privé achètera sa part. Pourquoi ne pas le faire dès le départ pour que chacun soit indépendant ?

**Vincent LE MEAUX.** Il n'y a pas d'acquisition de l'Agglomération ce soir, je le dis parce que ton propos est confus. Je suis bien en train de dire qu'il faut donner l'autorisation aujourd'hui de signer une convention opérationnelle avec l'EPRF pour que celui-ci achète le bâtiment pendant 10 ans. Ça veut dire que pendant 10 ans, le prix ne va pas évoluer, il n'y aura pas de spéculation foncière puisque ça pourrait être un bâtiment racheté (avec toutes les envolées financières qu'on constate aujourd'hui) par un opérateur privé ou par une société d'aménagement privée. C'est possible, mais il y a plusieurs projets d'intérêt public qui ne pourront pas se faire en cœur de revitalisation puisque la commune de Bégard est retenue au titre des Petites Villes de Demain. Les futurs acquéreurs de ce bâtiment ne sont pas encore actés. Aujourd'hui, il y a une supposition que le pilotage de l'opération sur le secteur C soit un pilotage Agglomération, ce qui ne veut pas dire qu'elle achète *in fine*. Il se peut qu'il y ait un accord avec un syndicat mixte, un établissement public régional, on peut aussi demander à des opérateurs privés de porter pour notre compte. J'ai vu une entreprise la semaine dernière qui aujourd'hui est locataire de son bâtiment. Il y a à explorer tout ce champ qu'évoquait Vincent CLEC'H et il y a à rendre opérationnelle l'opération. C'est ça le dispositif EPFR, c'est-à-dire qu'une commune ne peut pas acheter seule, une Agglomération ne peut pas acheter seule, l'EPFR intervient pour réaliser le premier pas, c'est-à-dire assurer que ce bâtiment reste bien dans un intérêt public. C'est simplement ça, il ne faut pas confondre acquisition et pilotage, on est bien sur un dispositif de répartition des rôles dans le cas où il y aurait mise en œuvre de la convention opérationnelle avec l'EPFR. C'est très important, autrement on va dire dans la presse demain « Guingamp-Paimpol achète... », non c'est l'EPFR qui achète le bâtiment pour le compte de collectivités.

**Vincent CLEC'H.** On avait posé la question aux Sœurs quand on les avait rencontrées, elles ne souhaitent vendre qu'en une unité, il était inconcevable qu'elles vendent partie par partie ; elles avaient peur qu'il leur reste une partie, donc elles vendaient la totalité ou rien. Tous les sites sont imbriqués les uns dans les autres, notamment par rapport à la Fondation et au réseau, donc c'était impossible de saucissonner les bâtiments.

## Procès-verbal

**Hervé RANNOU.** Pour me réjouir, étant amoureux de l'architecture et du patrimoine de voir un tel ensemble aux prémices d'une rénovation assez incroyable, je trouve. C'est un projet dont tout le monde, dans le secteur de Bégard, réfléchit depuis longtemps et personne ne voyait comment sortir par le haut d'un tel dossier. Je suis hyper enthousiaste de voir ça et aussi très heureux de voir que des services publics sont capables de se réinstaller. On connaît tous des services publics qui s'étiolent dans tous les sens, notamment sur le secteur de Bégard et voir l'Agglomération revenir sur le secteur de Bégard depuis la fermeture des haras, c'est aussi pour moi une grande victoire. Je pense qu'il faut être enthousiaste, ça va être quelque chose d'énorme et on espère tous fouler le parquet de la mairie de Bégard ou le pôle culturel.

**Jacky GOUAULT :** On est plusieurs dans cette salle à avoir visité l'ensemble de ce site de Bégard dans le cadre de la commission Aménagement, c'est impressionnant. On a visité aussi des sites en mutation, on en a parlé (les Sœurs du Christ de Tréguier) et ce qui est déjà fait à Tréguier est surprenant sur l'utilisation de certaines parties de ces bâtiments, dont les anciennes chapelles qui ont été transformées en salles de sport. Le plus surprenant, c'est la Manufacture de Morlaix, un site en mutation absolument impressionnant. Ce qui nous a aussi impressionnés, je pense, c'est l'implication du monde associatif dans ce projet de Morlaix, y compris financièrement, avec des montants très élevés bien sûr. On a vu des choses que n'oseraient peut-être pas faire - c'est un peu ce qu'on se disait à l'issue de cette visite à Morlaix - des élus sur des projets comme celui-là (ou en tout cas sur une partie de ce site), portés par le monde associatif, à la fois sur des salles de cinéma, sur des salles de spectacle qui sont absolument surprenantes. Je dois dire qu'on a été enthousiasmés par les visites qu'on a faites.

**Vincent LE MEAUX.** C'est bien de resituer le site exceptionnel de Morlaix aujourd'hui, je crois que c'était très contesté il y a quelques années. Quand la Manufacture a quitté les lieux, ça a créé un désordre politique majeur sur cette commune et aujourd'hui on peut dire qu'il est loin ce temps, même s'il y a encore des ouvriers qui s'interrogent sur le départ de l'État de Morlaix à l'époque et de voir qu'aujourd'hui il y a pléthore d'activités qui se produisent dans un bâtiment comme celui-là. Tréguier, c'est pareil, mais à un moment il faut oser le pas, ce n'est pas démesuré, c'est beaucoup de travail et beaucoup de courage d'aborder un tel dispositif. Avec la Ville de Bégard, ça fait plus de deux ans qu'on y travaille. Ça avait fait l'objet d'un débat lors des élections il y a quelques années, c'était un débat de savoir qui allait reprendre ce bâtiment. Là, on est quand même l'État, la Région, le Département je ne sais pas encore mais on verra, la Ville et l'Agglomération qui sont parties liées sur un tel dispositif.

**Yannick ECHEVEST.** Je vais faire un peu comme tout le monde, je suis aussi enthousiaste sur ce projet. Par contre, sur le fond, je trouve que Vincent CLEC'H a de la chance, les planètes sont alignées, tout le monde est ravi autour de la table. Je trouve quand même dommage de l'apprendre par la presse il y a quelques jours, si ça fait un moment que l'Agglomération et la Ville travaillent sur ce projet, ç'aurait peut-être été bien qu'on en entende parler un petit peu avant. Un regret aussi parce qu'il y avait un site remarquable à Ploumagoar, Kerprat, qui vient d'être vendu. Même si je me réjouis aujourd'hui que la Maison de l'Argoat y soit locataire, je pense que l'Agglomération aurait aussi pu aider la Ville de Ploumagoar à acquérir un bâtiment remarquable.

**Vincent LE MEAUX.** Dès les premiers moments, avec Claudine GUILLOU à côté en réunion, il faut être au fait, c'est la commune de Ploumagoar qui n'a pas souhaité solliciter l'Agglomération par courrier officiel et vous aviez pris une délibération disant que vous ne souhaitiez pas vous impliquer dans le projet. Dès lors que ça a été repris, j'avais informé l'EPFR de cette position et j'étais très déçu. J'avais dit ça à Monsieur PENNEC, le Président de la Maison de l'Argoat, que l'Agglomération était prête à mettre en place une procédure de préemption par l'EPFR et on a la réunion qui s'était passée au Conseil d'agglomération. Le deuxième sujet, c'est que ce dossier est passé trois fois en Bureau à l'Agglomération, donc il faut

## Procès-verbal

être présent. Il est encore passé récemment, donc on fera le point s'il le faut. Il y a eu les commissions en plus, les réunions sur place, vous avez été invité comme tous les conseillers communautaires, donc il ne faut pas dire ce qui n'est pas vrai. Il faut être vigilant sur les invitations, sur les convocations, d'autant qu'il y a eu encore des visites ; d'ailleurs Jacky GOUAULT en a parlé tout à l'heure, la commission s'est déplacée. Il ne s'agit pas de privilégier plus Ploumagoar que Bégard - Ploumagoar, j'ai d'autres dossiers, le dossier de LIDL, le dossier du rond-point -, donc je pense que chacun ici est traité de façon très équitable par le Président de l'Agglomération et il fait beaucoup d'efforts pour la commune de Ploumagoar.

D'autres observations sur la Congrégation ou d'autres sujets à évoquer sur le PLU et l'approbation de la modification simplifiée n° 1, l'évolution de la tarification solidaire, la délégation de service public ou la demande in extremis de la commune de Callac pour mettre en œuvre un droit de préemption urbain dans le cadre de Petites Villes de Demain ? ce qui pourra nous amener là aussi à faire des acquisitions avec l'EPFR.

Je pense que Joseph se demande comment il va être mangé la prochaine fois par le Conseil d'Agglomération parce que ces dossiers ont nécessairement besoin de son avis. Avant, les choses se faisaient au niveau des villes, mais maintenant, ça passe au Conseil d'agglomération, d'où la nécessité d'être le plus transparent, le plus explicite.

Je mettrai au procès-verbal le nombre de réunions qu'il y a eu sur la Congrégation. Ce n'est pas une découverte, en tout cas depuis deux ans, ceux et celles qui auraient voulu connaître ce dossier auraient pu le faire, d'autant que Vincent CLECH a été très présent dans ces moments de réunion et d'information. Je tiens à rectifier la réalité des choses, ce n'est pas un dossier qui est sorti de derrière les fagots.

**Richard VIBERT** : Juste une petite remarque pour dire que le sujet sur la préemption n'aura plus lieu à partir du moment où le PLUi sera adopté par toutes les communes et ça sera un grand avantage pour tout le monde. Merci, déjà, de votre vote.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- De demander l'intervention de l'EPF Bretagne pour procéder aux acquisitions des parcelles répertoriées dans la convention opérationnelle d'actions foncières annexée à la présente délibération ;
- D'approuver ladite convention ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- De s'engager à racheter ou à faire racheter par un tiers qu'elle aura désigné les parcelles avant le 9 août 2033 ;
- D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL2023-06-156

**URBANISME ET DROIT DES SOLS : PLU DE PLOUMAGOAR - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1**

Depuis le 1er janvier 2017, Guingamp-Paimpol Agglomération est compétente en matière de « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ». L'agglomération mène donc, pour le compte de ses communes, les procédures d'évolution des documents d'urbanisme (modifications simplifiées, de droit commun, mise en compatibilité, ...).

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Ploumagoar a été approuvé le 2 juin 2006 et a fait l'objet des

# Procès-verbal

révisions simplifiées n°1 et 2 en date du 11 décembre 2006, modifications de droit commun en date du 11 décembre 2006, 5 décembre 2008, 8 juillet 2011 et 25 octobre 2013, mise en compatibilité en date du 12 décembre 2011 et 19 décembre 2017 ; et mise à jour n°1 en date du 22 juillet 2019.

Par délibération en date du 9 décembre 2022, le Conseil municipal de Ploumagoar a émis un avis favorable au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme en application de l'article L.5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les modifications envisagées dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du PLU de PLOUMAGOAR visent à permettre le transfert de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage dans le but d'offrir de meilleures conditions de logement et accueil des familles, et ce conformément au Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2019 – 2025 des Côtes d'Armor. Ces ajustements concernent notamment :

- L'abrogation des Orientations d'Aménagement et de Programmation existantes sur le périmètre faisant l'objet de la procédure de modification simplifiée ;
- La création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation au sein de la ZAC de Kergré, pour permettre la création d'une Aire d'Accueil des Gens du Voyage ;
- La modification du règlement graphique de la zone 4AUyr, ouverte à l'urbanisation, pour permettre la création d'une zone 1AUGv dédiée à l'implantation d'une Aire d'Accueil des Gens du Voyage ;
- La modification du règlement littéral du PLU.

## Evolutions des pièces du PLU

Le dossier comprend donc une note de présentation, un règlement écrit modifié, un règlement graphique modifié, des orientations d'aménagement de programmation revues.

## La procédure

Ces adaptations n'entraînent pas de diminution des possibilités de construire, n'augmentent pas de plus de 20% les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan. Elles ne réduisent pas non plus la surface d'une zone U et AU. Conformément à l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme, cette modification se fait par voie de modification simplifiée.

## Observations des Personnes Publiques Associées

- Le projet a été notifié à l'autorité environnementale en date du 13 février 2023 et à l'Etat et aux Personnes Publiques Associées par courrier en date du 14 février 2023. Les avis suivants ont été reçus :
- L'ARS a adressé un courrier de réponse, en date du 2 mars 2023, indiquant que le projet n'a pas d'impact notable sur la santé publique. Par conséquent, elle émet un avis favorable ;
- La SNCF a adressé un courrier de réponse, en date du 27 mars 2023, rappelant les préconisations aux abords des ouvrages ferroviaires à prendre en compte ;
- Le Préfet a adressé un courrier de réponse, en date du 24 mars 2023, indiquant que le projet n'appelle pas d'observations sur le fond et la forme ;
- Le conseil municipal de Grâces a émis un avis favorable par délibération en date du 10 mars 2023 ;
- Le conseil municipal de Lanrodec a émis un avis favorable par délibération en date du 5 avril 2023 ;
- Le conseil municipal de Saint-Adrien a émis un avis favorable par délibération en date du 2 mars 2023 ;

# Procès-verbal

- Le conseil municipal de Saint-Agathon a émis un avis favorable par délibération en date du 8 mars 2023.

Les autres Personnes Publiques Associées n'ont pas formulé de remarque dans le cadre de cette procédure.

## Mise à disposition du dossier au public

Conformément aux obligations du Code de l'Urbanisme, l'ensemble des éléments du projet de modification simplifiée a été mis à disposition du public, accompagné des avis émis par les Personnes Publiques Associées, ainsi que d'un registre d'observations durant un mois, du 3 mai 2023 au 2 juin 2023, en mairie de PLOUMAGOAR, aux heures d'ouvertures habituelles. Le dossier était également consultable sur le site internet de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Des remarques et observations pouvaient être formulées dans le registre disponible en mairie, par courrier ou par email.

Aucune observation n'a été formulée.

## Constitution du dossier

Aucune observation émise par les Personnes Publiques Associées ou le public n'appelle de modification du dossier suite à la mise à disposition du dossier au public.

## Décision

Au vu des pièces du dossier et notamment des avis des Personnes Publiques Associées et du bilan de la mise à disposition au public, il est proposé d'approuver, par la présente délibération, la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de PLOUMAGOAR telle que contenue dans le dossier annexé à la présente délibération.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants relatifs aux procédures de modification des Plans Locaux d'Urbanisme ;

**Vu** le transfert de compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à Guingamp-Paimpol Agglomération en date du 1er janvier 2017 ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ploumagoar approuvé le 2 juin 2006 ;

**Vu** les évolutions du PLU de Ploumagoar par révisions simplifiées n°1 et 2 en date du 11 décembre 2006, modifications de droit commun en date du 11 décembre 2006, 5 décembre 2008, 8 juillet 2011 et 25 octobre 2013, mise en compatibilité en date du 12 décembre 2011 et 19 décembre 2017 ; et mise à jour n°1 en date du 22 juillet 2019 ;

**Vu** l'arrêté n° A2023-017 du Président de Guingamp-Paimpol Agglomération en date du 2 février 2023, engageant la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de PLOUMAGOAR ;

## Procès-verbal

- Vu la notification du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de PLOUMAGOAR à l'autorité environnementale en date du 13 février 2023 et à l'État et aux Personnes Publiques Associées en date du 14 février 2023 ;
- Vu la délibération n°2023-03-059 du Conseil d'Agglomération du 21 mars 2023 définissant les modalités de mises à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du PLU de PLOUMAGOAR ;
- Vu la mise à disposition du dossier au public qui s'est déroulée du 3 mai au 2 juin 2023 ;
- Vu l'avis favorable du conseil municipal de Ploumagoar en date du 9 décembre 2022 ;
- Vu le dossier de modification simplifiée du PLU de PLOUMAGOAR annexé ;

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération avec 01 abstention (Anne LE COTTON) et 74 votes pour, décide :

- D'approuver le dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Ploumagoar, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération à procéder aux formalités nécessaires en vue de l'entrée en vigueur de la présente modification du Plan Local d'Urbanisme de Ploumagoar.

DEL2023-06-157

### URBANISME ET DROIT DES SOLS : INSTAURATION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE CALLAC

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Guingamp-Paimpol Agglomération dispose de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ». L'agglomération est compétente pour instaurer, modifier ou abroger le Droit de Prémption Urbain sur les communes dotées d'un document d'urbanisme.

Le DPU peut être institué sur tout ou partie des zones urbaines ou des zones d'urbanisation futures d'un PLU approuvé. Il peut également être institué dans un ou plusieurs périmètres d'une carte communale, en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement. La délibération précise l'équipement ou l'opération projetée, pour chaque périmètre.

Par délibérations n°2017/0413 du 4 avril 2017 et 26 septembre 2017, Guingamp-Paimpol Agglomération a institué un droit de préemption urbain sur les toutes les zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU) pour les communes dotées d'un PLU.

Le Conseil d'Agglomération a également délégué aux communes concernées, chacune pour le territoire qui la concerne, l'exercice du droit de préemption urbain sur les zones U et AU, à l'exception des zones UY et AUU.

La commune de CALLAC s'est dotée d'une carte communale approuvée le 4 janvier 2007. Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'instaurer un Droit de Prémption Urbain sur la commune de Callac, afin de mettre en œuvre les projets déterminés dans le cadre de la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) dont les objectifs, pour rendre la Ville de Callac accueillante, portent sur :

- Renforcer l'attractivité du bassin de vie, en garantissant le développement et la diversité des offres médicales, de logements et de commerces ;
- Relier le territoire par le renforcement de la mobilité douce et ferroviaire ;
- Aménager un cadre de vie attrayant et accessible à tous en intégrant la sobriété dans l'élaboration des projets urbains ;
- Accueillir l'autre en s'assurant que tous les services répondent aux besoins des habitants et des nouveaux arrivants.

## Procès-verbal

**Vu** les articles L.211-1 et R.211-2 du Code de l'urbanisme, « Les communes dotées d'une carte communale approuvée peuvent, en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement, instituer un droit de préemption dans un ou plusieurs périmètres délimités par la carte. La délibération précise, pour chaque périmètre, l'équipement ou l'opération projetée » ;

**Vu** l'article L.213-3 du code de l'urbanisme permettant de déléguer l'exercice de la compétence à ses communes membres ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 4 janvier 2007 approuvant la carte communale de la commune de Callac ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant création de Guingamp Paimpol Agglomération ;  
Considérant le périmètre de la zone constructible du centre-bourg de Callac ;

**Considérant** l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption urbain simple, sur le périmètre de la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Callac lui permettant de mener à bien sa politique foncière en vue de permettre la réalisation d'opérations d'aménagement qui ont pour objet de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat et la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti ;

**Considérant** que l'instauration du Droit de Préemption Urbain simple permettra à la collectivité de poursuivre et renforcer les actions, ainsi que les opérations d'aménagement, qu'elle aura programmé pour aboutir à une offre diversifiée et équilibrée de logements et poursuivre le développement des équipements publics ou lieux associatifs ;

**Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :**

- **D'instaurer le droit de préemption urbain sur le périmètre de la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Callac, selon le plan joint en annexe de la présente délibération ;**
- **De déléguer à la commune de Callac l'exercice du droit de préemption urbain sur ce périmètre ;**
- **De préciser que le droit de préemption urbain institué par la présente délibération entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités de publicité prévues aux articles R.211.2 et R.211.3 du code de l'urbanisme ;**
- **De dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'agglomération et en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux du département conformément à l'article R.211-2 du Code de l'urbanisme ;**
- **De transmettre, conformément à l'article R.211-3 du Code de l'Urbanisme, copie de la présente délibération :**
  - **Au Directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques des services fiscaux ;**
  - **Au Conseil Supérieur du Notariat ;**
  - **A la Chambre Départementale des Notaires ;**
  - **Au Barreau constitué près le Tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc ;**
  - **Au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc.**
- **De dire qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption urbain et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L.213-13 du code de l'urbanisme.**

# Procès-verbal

DEL2023-06-158

**MOBILITES : EVOLUTION DE LA TARIFICATION SOLIDAIRE DE L'AGGLOMERATION**

Par délibération du Conseil d'agglomération du 27 août 2019, l'Agglomération a confié la gestion du service public d'exploitation du réseau de mobilités collectives, actives et partagées à la société TRANSDEV GPA. L'exploitation a débuté le 21 octobre 2019 et doit s'achever le 31 décembre 2025.

L'Agglomération a délibéré, le 21 mars 2023, sur sa gamme tarifaire « mobilité » appliquée ensuite par le délégataire.

La délibération prévoit que « Les titres sociaux sont étendus sur toutes les communes de l'Agglomération lorsque les modalités le permettent pour les abonnements sur l'ensemble du réseau urbain et pour l'utilisation par le public non-scolaire des lignes scolaires desservant uniquement les établissements du secondaire. »

Pour rappel :

- La tarification solidaire s'applique exclusivement sur les abonnements mensuels du réseau de bus de « Guingamp-Paimpol Bus » ;
- Il y a trois tarifs solidaires selon le quotient familial (QF1, QF2 et QF3) ;
- Les CCAS des communes de l'aire guingampaise délivrent une attestation qui définit le QF selon une tranche de revenus. Sur cette base, l'utilisateur peut bénéficier auprès de Transdev de la tarification spécifique lorsqu'il achète ses titres de transport ;
- Les lignes scolaires secondaires ouvertes aux usagers commerciaux sont accessibles pour les personnes disposant d'un abonnement « Bus » mensuel ou annuel (sous conditions).

Les tarifs des trois quotients familiaux (QF) sont les suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

Titres sociaux	Prix TTC
Abt Mensuel QF1 (50 % réduction)	10 €
Abt Mensuel QF2 (60 % réduction)	8 €
Abt Mensuel QF3 (70 % réduction)	6 €

Cette tarification a initialement été mise en place par Guingamp-Communauté en 2011 (délibération du 24 mars 2011). Jusqu'à présent la tarification solidaire était donc appliquée sur les communes suivantes : Grâces, Guingamp, Pabu, Plouisy, Ploumagoar et Saint-Agathon ; communes desservies par les lignes 1, 2 et 3 du réseau Guingamp-Paimpol Bus.

Depuis la mise en place, certaines communes réévaluaient les tranches de quotient familial à appliquer à chaque niveau de réduction associé chaque année, en fonction de la révision annuelle du RSA. Il s'est avéré que certaines communes ont conservé les tranches quotient familial initiales. Ainsi, selon les communes de résidence, ce ne sont pas les mêmes tranches qui sont prises en compte.

Pour rappel, le quotient familial se calcule de la façon suivante :  $\text{Quotient familial} = \frac{\text{Revenu net imposable}}{\text{nombre de parts fiscales}}$

Afin d'harmoniser les tranches de quotient familial associés à un niveau de réduction et d'étendre cette tarification solidaire aux 57 communes de l'Agglomération, il est proposé d'utiliser les attestations CAF ou MSA selon la situation des usagers.

Selon le quotient familial indiqué sur l'attestation, l'utilisateur pourra bénéficier du tarif associé à sa condition de ressources.

# Procès-verbal

Jusqu'à présent, la grande majorité des bénéficiaires de la tarification solidaire sont situés sur Guingamp. Il est donc proposé de reprendre les tranches de quotient familial appliquées par la ville de Guingamp, à savoir :

	Tranches de quotient familial (€) Critères en vigueur au 22/05/23 à Guingamp		
	QF1	QF2	QF3
Guingamp	0 - 447 €	448 € - 612 €	613 € - 822 €

La tarification solidaire ne s'applique pas pour les quotients familiaux supérieurs à 822€. Les critères de ressources pourront être mis à jour annuellement ou après chaque révision du RSA. Il est proposé d'appliquer ces nouvelles modalités à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Après avis favorable de la Commission Aménagement et Revitalisation des Territoires du 8 décembre 2022 ;

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'évolution de la tarification solidaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
- D'acter le principe de la mise à jour annuelle des critères de ressources sur la base de la révision annuelle du RSA.

DEL2023-06-159

**MOBILITES : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC GUINGAMP-PAIMPOL MOBILITE 2019-2025 - AVENANT N°7**

Par délibération du conseil d'agglomération du 27 août 2019, l'assemblée délibérante a confié la gestion du service public d'exploitation du réseau de mobilités collectives, actives et partagées à la société TRANSDEV. L'exploitation a débuté le 21 octobre 2019 et doit s'achever le 31 décembre 2025.

Des avenants ont été passés afin d'ajuster des éléments :

- L'avenant 1 signé le 18 octobre 2019 afin notamment de décaler la date de prise d'effet du contrat au 20 octobre 2019.
- Un 2<sup>ème</sup> a été approuvé le 17 décembre 2019 afin d'intégrer notamment l'impact économique et financier du report de l'entrée en vigueur du Contrat.
- Un 3<sup>ème</sup> a été approuvé le 3 mars 2020 afin de valider la gamme tarifaire 2020.
- Un 4<sup>ème</sup> a été approuvé le 29 septembre 2020 portant sur la mise à jour du règlement d'exploitation, l'intégration des circuits scolaires primaires à Paimpol, le système de billettique.
- Un 5<sup>ème</sup> a été approuvé le 6 juillet 2021 portant sur l'impact de la COVID19, le reversement au délégataire de la ligne 24, la compensation pour la non perception de recettes tarifaires scolaires en 2020.
- Un 6<sup>ème</sup> a été approuvé le 24 janvier portant sur l'intégration du transport scolaire des élèves ULIS et SEGPA.

Il est maintenant proposé d'acter un 7<sup>ème</sup> avenant portant sur 4 sujets.

## 1. La suppression de la terminologie « AXEO » pour définir le réseau

L'avenant acte que depuis le 30 avril 2023, le réseau et l'ensemble des supports sont renommés « Guingamp Paimpol Mobilité » et que l'usage de terme « Axéo » est prescrit sur tout type de support

# Procès-verbal

et pour tous les services.

## **2. La compensation, par augmentation de la CFF, des surcoûts liés à la prise en charge des services scolaires via des contrats de sous-traitance**

Le transport scolaire a été intégré à la DSP en juillet 2022. Le délégataire a ainsi mis en place une sous-traitance de ce service.

En raison de l'évolution des coûts en période d'inflation entre la passation du contrat de DSP, en octobre 2019, et l'appel d'offres lancé par le Concessionnaire pour attribuer les contrats de sous-traitance en août 2022, la CFF augmente de 119 716,38 euros HT. L'augmentation du coût des carburants et la revalorisation des conditions de rémunération des conducteurs, dans un contexte de pénurie de conducteurs, explique principalement cette hausse. Le montant initial de la DSP affecté au transport scolaire était de 1 268 849,24 euros HT/an. Celui des contrats de sous-traitance de Transdev est de 1 309 559,96 euros HT/an.

Ainsi, le surcoût du transport scolaire à la charge de l'Agglomération est de 386 683,91 €HT.

## **3. La prise en compte du surcoût lié au transport scolaire des élèves ULIS SEGPA et de l'impact de l'augmentation de la tarification scolaire**

Pour intégrer la prise en charge du transport scolaire des élèves ULIS SEGPA sur la période de septembre 2025 à décembre 2025, la CCF augmente de 65 964,08 €HT.

Par ailleurs, l'impact du passage de 115 à 120 €TTC correspond à un écart de 4,55 €HT par abonnement sur la durée restante du contrat de septembre 2023 à décembre 2025. Le montant total est estimé à 35 995,05 €HT pour les 2637 élèves.

## **4. Les conséquences financières (déduction de CFF) concernant les services qui n'ont pas été mis en place ou les prestations qui n'ont pas, ou partiellement, été réalisées**

Des charges initialement prévues au Contrat n'ont in fine pas été supportées directement par le Concessionnaire telles que le poste de responsable opérationnel qui a été vacant pendant 1 année (septembre 2021 à septembre 2022) et la suspension du service d'autopartage arrêté au 1er mars 2023. L'économie chiffrée est de 53 000 € pour la vacance du poste, 178 000 € sur l'exercice 2020-2021, et de 43 000 € pour les années 2022 et suivantes, jusqu'en 2025 inclus, soit un total de 403 000 € HT.

Ainsi, le nouveau montant de la Contribution Forfaitaire porte à 11 990 312,40 euros hors taxes pour toute la durée du Contrat, ce qui induit au total une variation de 4,99 % par rapport au montant initial de la CFF de la DSP, et de 0,1 % par rapport au montant issu de l'avenant n°6.

Vu l'article L.1411-6 du CGCT, modifié par l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 – article 58, qui dispose que tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante ;

Vu le projet d'avenant n°7 annexé ;

Considérant que l'économie générale du contrat reste inchangée,

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'avenant n°7 au contrat de délégation de service public ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant, ainsi que tous documents s'y rapportant.

# Procès-verbal

## D'ENTREPRISES

Guingamp-Paimpol Agglomération est gestionnaire de plus de 4 500 m<sup>2</sup> de locaux à destination des entreprises du territoire. Ce parc a pour vocation d'offrir aux entreprises, à chaque étape de leur déploiement, une solution immobilière ou foncière adaptée à ses besoins.

L'Agglomération souhaite renforcer le rôle « starter » de ses locaux, tout en visant à réduire le déficit de ce budget annexe. A cette fin, une nouvelle logique de tarification des loyers est aujourd'hui envisagée avec :

- Une progressivité des loyers pour les jeunes entreprises de moins de trois ans, afin de faciliter leur insertion dans le marché de l'immobilier privé.
- Un loyer à taux plein pour les entreprises ayant déjà trois ans ou plus d'existence
- Un loyer préférentiel pour les associations
- Une intégration des coûts de gestion
- Une facturation transparente des charges

L'enjeu est triple :

1. Favoriser une rotation régulière des locataires pour laisser l'opportunité au maximum d'entreprises de se développer sur le territoire
2. Encourager les entreprises locataires, une fois consolidées, à se tourner vers de nouvelles opportunités immobilières moins temporaires sur le territoire
3. Améliorer la lisibilité de notre offre aux entreprises

Les nouvelles conditions de locations, applicables pour les nouveaux contrats de location, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, suivraient la logique décrite ci-dessous. Les grilles tarifaires pour chaque bâtiment figurent en annexe.

	Entreprise <3ans	Entreprise >3 ans	Associations
Loyers Année 1	70 % du loyer total	100 % du loyer total (charges et couts de gestion compris)	80 % du loyer hors charges et hors cout de gestion
Loyers Année 2	80 % du loyer total		
Loyers Année 3	90 % du loyer total		
Loyers Année 4	100 % du loyer total		
Conditions de locations	<ul style="list-style-type: none"><li>• Clause résolutoire pour le bailleur permettant de résilier le contrat en cas de non-paiement des loyers durant 3 mois.</li><li>• Caution : encaissée et restituée à la fin du bail (montant correspondant à un mois de loyer hors charge)</li></ul>		
Service de domiciliation	Contrat de domiciliation d'un an renouvelable par tacite reconduction		
Offre courte durée	Facturation au contrat. Formulaire de demande de réservation valant contrat		

Il est précisé que les entreprises locataires sont redevables des impôts et taxes liées à leur activité (Contribution Foncière des Entreprises, taxes ou redevances relatives aux ordures ménagères).

**Philippe LE GOFF.** Je vais essayer de faire ça très rapidement en vous déclinant un certain nombre de ces délibérations dans la lecture.

Quatre délibérations qui concernent la question de l'économie, qui sont peu ou prou la traduction opérationnelle du document stratégique économique qu'on a pu vous présenter il y a maintenant deux ans et demi, puisqu'on y aborde le volet urbanisme, le volet « parcours résidentiel des entreprises » et bien entendu favoriser la question de l'emploi qui fait également partie de ces questions.

## Procès-verbal

Concernant la délibération sur les tarifs de l'immobilier d'entreprises, on a sur notre parc de l'Agglomération un certain nombre de pépinières et d'hôtels d'entreprises. L'idée est tout simplement, à travers cette révision de tarifs, de réamorcer une logique qui soit de la logique immobilier-starter-booster, c'est-à-dire que quand on a moins de trois ans, on a un prix de loyer qui est minoré, on a une montée en charge de ce loyer N-3, N-2, N-1 pour arriver à l'année N sur un prix du marché. L'idée, c'est bien entendu que ces entreprises jouent leur fonction initiale, c'est-à-dire d'être un tremplin et que l'entreprise ensuite puisse aller dans ces leviers de croissance, soit acquérir un autre foncier, soit construire, enfin trouver une solution qui soit pérenne de manière à ce que l'hôtel d'entreprises joue sa fonction constante d'incubateur.

Une vision également dans cette délibération sur la question des tarifs et des charges qui y sont liés, donc on fait un brossage sur cette question-là.

**Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver les tarifs et les conditions de location tels que présentés en annexe.**

DEL2023-06-161

### **ECONOMIE ET GRANDS PROJETS : LANCEMENT DE L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES**

En date du 26 septembre 2017, la Communauté d'Agglomération de Guingamp-Paimpol agglomération a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), qui couvrira l'ensemble de son territoire. Le PLUi devra s'inscrire dans le respect des objectifs fixés par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, dite également « Loi Climat et Résilience ». Cette loi porte la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience des territoires face à ses effets. Pour ce faire, différentes mesures sont définies en faveur de la sobriété foncière et de la transition écologique de la société.

Outre la détermination de l'objectif de zéro artificialisation nette des sols à l'horizon 2050, cette loi oblige également l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activités économiques, à établir un inventaire des zones d'activités (IZAE) situées sur le territoire où elle exerce cette compétence. Au regard de l'article L.318-8-1 du code de l'urbanisme, il est entendu par zone d'activités l'ensemble des : « zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires mentionnées aux articles L. 3641-1, L. 5214-16, L. 5215-20, L. 5216-5, L. 5217-2 et L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales. »

Conformément au II de l'article 220 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, cet inventaire devait être engagé par l'autorité compétente dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, soit le 22 août 2022 au plus tard, et finalisé dans un délai de deux ans. Cet IZAE devra, par la suite, faire l'objet d'une actualisation tous les 6 ans par l'autorité compétente.

Comme mentionné à l'article L. 318-8-2 du code de l'urbanisme, cet inventaire devra obligatoirement contenir :

1. « Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire. »
2. « L'identification des occupants de la zone d'activité économique. »
3. « Le taux de vacance de la zone d'activité économique »

Après consultation des propriétaires et occupants des ZAE pendant une période de 30 jours,

## Procès-verbal

l'inventaire sera arrêté et transmis à l'autorité compétente en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

L'inventaire permettra de disposer d'une connaissance plus approfondie des zones d'activités économiques présentes sur le territoire, et constituera un outil essentiel à la détermination d'une stratégie d'optimisation du foncier dans ces espaces.

Au regard des conditions détaillées à l'article L. 300-8 du Code de l'Urbanisme, cet inventaire permettra, par ailleurs, de faciliter la requalification de locaux d'activités. Il sera, en effet, possible pour l'autorité compétente, dans le cadre d'un projet partenarial d'aménagement (PPA) ou d'une opération de revitalisation du territoire (ORT), d'adresser une mise en demeure sur les locaux dégradés constatés dans une zone d'activités identifiée dans l'IZAE, lorsque cette absence d'entretien nuit à la réalisation d'une opération d'aménagement ou de restructuration d'une zone d'activités.

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 300-8, L. 318-8-1 et L. 318-8-2 ;

**Philippe LE GOFF.** Sur cette délibération, on est sur un lancement, c'est une logique qu'on a notamment sur l'optimisation du foncier aussi dans le domaine économique et donc c'est un inventaire qui nous est imposé par la loi Climat et résilience. L'idée, c'est sur l'ensemble du territoire de faire cet état des lieux, ce référentiel foncier sur l'occupation, la vacance, sur l'état parcellaire économique et pouvoir anticiper un certain nombre de points.

**Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :**

- **D'engager la réalisation de l'Inventaire des Zones d'Activités Economiques (IZAE), prévu à l'article L.318-8-2 du Code de l'Urbanisme, et devant être achevé avant août 2024.**

DEL2023-06-162

**ECONOMIE ET GRANDS PROJETS : DISPOSITIF D'AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - REVISION**

Depuis le 30 mai 2017, l'Agglomération dispose d'un dispositif d'aide à l'immobilier visant à soutenir les entreprises qui investissent sur son territoire. Il s'agit de favoriser l'ancrage territorial des entreprises en allégeant le coût de leurs charges immobilières et en leur permettant ainsi de réserver leur capacité financière à la création d'emplois et au développement de leur outil de production. Les aides peuvent être accordées aux entreprises ayant un projet de création, reprise ou extension d'activités économiques et relevant des secteurs d'activités suivants : industrie, artisanat de production, BTP, services aux entreprises dont transport, logistique. Plus de 50 % du Chiffre d'Affaires de l'entreprise doit être réalisé auprès de professionnels. Sont exclues du dispositif : les entreprises du commerce, agriculture, services aux particuliers, tourisme, promotion immobilière.

L'aide revêt jusqu'à présent la forme d'une subvention ou d'un rabais sur la vente d'un terrain dans le cas d'une construction sur un terrain cédé par Guingamp-Paimpol Agglomération. Afin de bénéficier de l'aide, les entreprises doivent présenter un programme de développement à trois ans et répondre à des conditions d'investissements et de créations d'emplois (entre 1 et 5 emplois au minimum selon les catégories d'entreprises et l'envergure des projets). Les aides ne sont toutefois pas strictement proportionnelles au nombre d'emplois créés. Entre 2018 et 2022, vingt aides à l'immobilier ont été attribuées représentant un total de 790 000 €



## Procès-verbal

Afin de valoriser le foncier encore disponible à sa juste valeur et au vu des évolutions constatées dans les modes d'implantation ou d'extension des entreprises sur le territoire, l'aide ne s'appliquerait désormais plus que sous la forme d'une subvention (et non d'un rabais sur la vente d'un terrain).

Seules les petites et moyennes entreprises seraient désormais éligibles aux aides. Les petites entreprises étant celles dont l'effectif est inférieur à 50 salariés et dont le chiffre d'affaire ou le total du bilan annuel est inférieur à 10 M€ et les moyennes entreprises étant celles dont l'effectif est inférieur à 250 salariés et dont le chiffre d'affaire est inférieur à 50 M€ ou dont le total du bilan annuel est inférieur à 43 M€.

Au vu des tensions constatées sur le marché de l'emploi, l'aide ne serait plus ni conditionnée à la création d'un nombre minimum d'emplois ni indexée même partiellement sur l'embauche de salariés. Pour les petites entreprises, l'aide de base correspondrait à 20 % des investissements immobiliers et serait plafonnée à 20 000 €. Pour les moyennes entreprises, l'aide de base correspondrait à 10 % des investissements immobiliers et serait plafonnée à 30 000 €.

La majoration de l'aide qui existait dans le cas d'un projet entraînant la résorption d'une friche, la mise en valeur d'un patrimoine ou une implantation en centralité serait confortée et complétée par les bonifications suivantes :

- => Bonification de l'aide « Adapter l'offre en foncier et immobilier économique » : 5 000 € pour les petites entreprises ou 10 000 € pour les moyennes entreprises
- Pour les projets entraînant la valorisation d'une friche (en compensation du surcoût des travaux sur le bâtiment et ses abords : démolition, dépollution, désamiantage, restructuration importante du bâtiment...)
- Pour les projets mettant en œuvre des mesures d'optimisation foncière (espaces tertiaires en étage, parking en sous-sol ou mutualisé, démolition-reconstruction de bâtiment pour optimiser le foncier ...)
- Pour les projets de construction, de réhabilitation ou d'extension en centralité
- => Bonification de l'aide « Renforcer les partenariats locaux pour capitaliser sur les opportunités d'une économie de proximité » : 5 000 €
- Pour les projets particulièrement exemplaires en terme de coopération locale, de relocalisation d'une production ou d'économie circulaire.

La fiche de description du nouveau dispositif est jointe en annexe. Elle comprend notamment le détail des modalités d'attribution et de versement des aides.

Conformément à la délégation donnée par le Conseil d'agglomération au Bureau en matière d'autorisation d'attribution d'aides financières votées par le Conseil d'agglomération, les subventions qui seront attribuées aux entreprises feront l'objet de délibérations de ce dernier, spécifiques et nominatives.

**Vu** le Règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, modifié par les règlements (UE) n°2017/1084 du 14 juin 2017 n°2020-072 du 2 juillet 2020 et n°2021/1237 du 23 juillet 2021 ;

**Vu** la communication de la Commission du 19 avril 2021 relative aux lignes directrices concernant les aides d'Etat à finalité régionale pour la période 2022-2027, et la décision de la Commission C (2022) 3093 du 16 mai 2022 approuvant la carte française des aides à finalité régionale pour la période 2022-2027 ;

**Vu** le régime cadre exempté n° SA.103603, relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2022-2027 et le régime cadre exempté de notification n° SA.100189 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023 ;

**Vu** le décret n° 2022-968 du 30 juin 2022 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide

## Procès-verbal

- à l'investissement des petites et moyennes entreprises pour la période 2022-2027 ;
- Vu** le Règlement De Minimis CE n° 1407/2013 adopté par la Commission européenne le 18 décembre 2013 et modifié par le règlement (UE) n°2020-972 du 2 juillet 2020 ;
- Vu** le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1511-1 à L. 1511-3, L. 4251-17 et R. 1511-4 et suivants issus de la loi NOTRe du 7 août 2015 confiant au bloc local la compétence exclusive en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises ; les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre étant désormais les seuls compétents pour définir et décider de l'octroi des aides sur le territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ;
- Vu** l'article 5-1° des statuts de Guingamp-Paimpol Agglomération lui donnant notamment compétence pour mener des actions de développement économique ;
- Vu** le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- Vu** l'avis favorable de la commission économie et grands projets de Guingamp-Paimpol Agglomération du 4 avril 2023 ;

**Philippe LE GOFF.** Sur cette délibération, on est là sur un changement de paradigme par rapport à la question des aides économiques que l'on pouvait donner précédemment, qui étaient des aides à la création d'emploi. Rappeler qu'on a le Pass Commerce et le Pass Artisanal qui sont deux entités aujourd'hui contractualisées avec un contrat-cadre avec la Région, où l'Agglomération intervient, quelquefois même pour porter les dossiers, mais en partenariat avec ces entités, et on est là sur la question de la partie industrielle et de la partie artisanat d'entreprise ou artisan d'entreprise. L'idée est de souligner le fait que ce n'est pas neutre, 790 000 € ont été portés ces quatre dernières années sur l'aide économique, qui ont permis de débloquer sur le territoire pratiquement 15 M€ portés par les entreprises. C'est aussi de repositionner notre aide qui était précédemment une aide à la création d'emploi, parce que vous savez que l'environnement a changé, et de le flécher notamment sur des filières qui permettent le développement de nos potentiels d'activité sur le territoire, ce qu'on a appelé dans la délibération des « entreprises à impact » parce qu'elles sont dans l'innovation, parce qu'elles sont dans l'économie circulaire, parce qu'elles sont dans une recherche-développement particulière. On a scindé, dans ce volet d'aide économique, ce qu'on a appelé les « petites entreprises », les PE, les TPE également et puis les PME (pour rappel : plus de 50 salariés/moins de 50 salariés, moins de 10 M€ de chiffre d'affaires/moins de 50 M€ de chiffre d'affaires ou moins de 48 M€ de bilan). Donc la proposition est la suivante : on part sur de l'aide à l'immobilier, pour les petites entreprises, à 20 % de l'investissement avec un plafonnement à 20 000 € et pour les PME, une aide à l'immobilier qui serait à 10 % avec un plafonnement à 30 000 €. On quitte complètement la logique qu'on avait précédemment où on pouvait monter jusqu'à 100 000 €. Pour traduire de manière vulgarisante, quand on a fait tourner ces matrices d'aides à l'économie, globalement la philosophie, c'est qu'on aidera à mon avis plus d'entreprises et peut-être, pour certaines qui dépasseraient les montants, à des montants moins forts. On est dans cette logique-là avec, au-delà de l'aide à l'investissement immobilier, des aides booster qu'on a pu mettre pour rester complètement en cohérence avec la gestion du foncier sur la reprise de friches notamment, avec des bonus qui peuvent aller de 5 000 à 10 000 € si vous êtes, dans un cas une petite entreprise, dans un autre cas une PME.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

## Procès-verbal

- D'approuver les nouveaux critères d'éligibilité et les nouvelles modalités d'instructions, d'attribution et de versement des aides à l'immobilier d'entreprise telles que présentées ci-dessus et décrites dans la fiche dispositif jointe en annexe ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à entreprendre toute démarche relative à la mise en œuvre de cette décision ;
- De prévoir au travers de la programmation pluriannuelle d'investissements les crédits nécessaires à sa mise en œuvre auprès des entreprises.

DEL2023-06-163

ECONOMIE ET GRANDS PROJETS : ATTRIBUTION SUBVENTION - DEGEMER +

Le bassin d'emploi de Guingamp est l'un de ceux les plus touchés par le chômage en Bretagne et l'on constate toujours une présence significative dans certaines communes de l'Agglomération, d'un public très éloigné de l'emploi et restant à l'écart des dispositifs actuellement mis en œuvre par les partenaires de l'emploi.

Dans ce contexte, l'Agglomération apporte depuis 2020 un soutien à la Mission Locale Ouest Côtes d'Armor (Avenir Jeunes Ouest Côtes d'Armor) pour la mise en œuvre d'un dispositif d'action expérimentale d'aide au retour à l'emploi pour un public qui en est très éloigné, en particulier sur des territoires ciblés (ville de Guingamp, bassin d'emploi de Paimpol et de Pontrieux).

Il s'agit de la mission DEGEMER + qui s'appuie sur la méthode IOD (Intervention sur les Offres et les Demandes). Elle facilite, par une démarche d'intermédiation, le recrutement en entreprise en s'affranchissant de la notion de parcours.

L'organisation de DEGEMER + s'appuie sur trois chargées de Mission dont une intervient sur le territoire de Leff Armor Communauté.

L'objectif est de mobiliser :

- À la fois des entreprises (en priorité les TPE/ PME) du territoire dans les métiers traditionnels
- En priorité les personnes en recherche d'emploi de moins de 30 ans ainsi que les familles monoparentales.

A titre d'exemple, durant l'année 2022, 88 entreprises ont été rencontrées (nouvelles et anciennes) et 68 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement. 68 offres d'emploi ont été captées dans 38 entreprises différentes dont 26 offres en marché caché (offre non diffusée sur les canaux classiques). 55 contrats de travail ont été enclenchés.

Pour pouvoir assurer le fonctionnement du dispositif sur l'année 2023, la Mission Locale a sollicité une subvention de 19 000 €. Par délibération en date du 11 avril 2023 l'Agglomération avait attribué une première subvention de 14 250 €. Au vu des résultats encourageants du dispositif et afin de contribuer à sa prolongation.

**Philippe LE GOFF.** Il me reste une dernière délibération qui est dans le cadre de cette stratégie économique, qui est la question du retour à l'emploi des gens qui sont éloignés de l'emploi. C'est véritablement ce travail en dentelle qui est porté par l'action que vous connaissez certainement, qui est DEGEMER +, qui rentre dans deux approches complémentaires. La première, c'est de démarcher des entreprises pour aller rechercher les emplois cachés et les faire émerger et la seconde, qui est de faire des entretiens préalables avec des gens éloignés de l'emploi, de faire en sorte qu'on fasse

## Procès-verbal

l'entretien d'emploi sur le site avec l'entrepreneur et qu'on qualifie tout de suite ces propositions d'emploi sur un CDI. L'idée, c'est certainement ce qui marche, avec plus de 58 emplois qui ont été créés dernièrement, c'est de faire matcher un demandeur parfois méconnu ou qui ne se soupçonne pas être demandeur, donc éloigné, avoir un entrepreneur qui, soit s'usait en cherchant le mouton à cinq pattes et n'y arrivait pas, soit ne considérait pas que des emplois cachés au sein de son entreprise pouvaient être des leviers de croissance. Il y avait une demande de subvention un peu plus importante qui avait été faite, sur laquelle on n'avait pas pu abonder et ce qu'on vous propose, c'est d'apporter un reliquat de 4 000 € pour la Mission locale qui porte cette politique.

**Vincent LE MEAUX.** Y a-t-il des observations, parce qu'il y a des modifications qui sont proposées et qui sont substantielles dans l'organisation de cette politique au développement économique de l'Agglomération ?

**Dominique PARISCOAT.** Je me réjouis de voir que les montants des 100 000 € pour lesquels j'étais contre et m'étais exprimé plusieurs fois, qu'enfin j'ai été entendu, je trouvais que c'étaient des sommes démesurées.

**Philippe LE GOFF.** Je suis heureux de te rendre heureux.

**Samuel LE GAOUYAT.** Juste pour dire que je ne prendrai pas part au vote concernant le vote sur DEGEMER +. Dans le rapport, il y a des chiffres de 2022, je vous donne les chiffres dans le cadre de ce dispositif sur 2023, au 26 juin : aujourd'hui, on a accueilli 68 personnes, dont 40 nouvelles personnes. Ce qui est intéressant, c'est qu'il y a eu 176 interventions en entreprise aujourd'hui, dont 27 entreprises nouvelles qui ont été ciblées et qui ont accueilli ce dispositif en termes d'information. En terme de signatures de contrats, on est à 42 contrats signés sur 73 personnes suivies, les personnes qui sont suivies sont bien entendu différentes des partenaires et des acteurs, il y aura bien entendu d'actualisation donc et dire qu'avec l'ensemble des partenaires et des acteurs, il y aura bien entendu un bilan sur le dispositif qui sera fait en septembre 2023.

**Vincent LE MEAUX :** Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui sont au Conseil d'administration de la Mission locale ?

**Samuel LE GAOUYAT :** Il y a Morgan RASLE qui est absent et Annie LE HOUEROU qui est absente également.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- D'attribuer à la Mission Locale Ouest Côtes d'Armor une subvention complémentaire de 4 000 € ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à entreprendre toute démarche relative à la mise en œuvre de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

Vu,  
Le Président  
Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,  
Hervé RANNOU